que sais-je ?

LA PONCTUATION

NINA CATACH

PRESSES UNIVERSITAIRES DE FRANCE

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

QUE SAIS-JE ?

La ponctuation

(Histoire et système)

NINA CATACH

Directeur de recherche au CNRS

Deuxième édition corrigée

9e mille

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR

(1968) Thèses : I. *L'orthographe française à l'époque de la Renaissance (auteurs, imprimeurs, ateliers d'imprimerie)*, 495 p., Genève, Droz ; II. *Les modifications graphiques des dictionnaires de l'Académie française*, 1694-1935.
(1971) *Orthographe et lexicographie*, t. I : *Variantes graphiques, mots latins et grecs, mots étrangers*, Didier, 1971 ; t. II : *Les mots composés*, Nathan, 1981 (en collaboration).
(1977-1979) *La ponctuation, recherches historiques et actuelles*, 2 vol., 272 et 293 p., Paris-Besançon, Publ. CNRS-HESO (en collaboration).
(1980) *L'orthographe française, traité théorique et pratique*, Nathan.
(1984) *Les listes orthographiques de base du français, les mots les plus fréquents et leurs formes fléchies les plus fréquentes, LOB 4000*, Nathan.
(1984) *La phonétisation automatique du français*, Ed. du CNRS.
(1989) *Pour une théorie de la langue écrite*, Paris, Presses du CNRS, 259 p. (en collaboration).
(1989) *Les délires de l'orthographe*, Plon.
(1991) *L'orthographe en débat - dossiers pour un changement, avec la liste complète des mots rectifiés*, Nathan.
(1994) *Dictionnaire historique de l'orthographe française* (2 000 articles, en collaboration avec J. Golfand, O. Mettas, L. Pasques, C. Sorin, S. Baddeley). Lexique général des modifications graphiques des différentes éditions de l'Académie française et des principaux dictionnaires qui l'ont précédée (20 000 mots, 80 000 graphies), Introduction générale et analytique, Bibliographie, Index, Ed. Larousse, coll. « Trésors du français ».
(1995) *L'orthographe*, 6e éd., PUF, « Que sais-je ? ».
(1995) La variation graphique et les *Rectifications de l'orthographe* (1990), in *Langue française* (en collaboration), Ed. Larousse.

ISBN 2 13 046050 X

Dépôt légal — 1re édition : 1994
2e édition corrigée : 1996, janvier

© Presses Universitaires de France, 1994
108, boulevard Saint-Germain, 75006 Paris

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

INTRODUCTION

> Bartholo [citant Figaro] : « ... *Laquelle somme je lui rendrai dans ce château* où *je l'épouserai...* »
> Figaro [rectifiant] : « [J'ai dit] ... *Je la payerai dans ce château,* virgule, ou [sans accent] *je l'épouserai...* »
> (Beaumarchais, *Le Mariage de Figaro,* acte III, sc. XV.)

Nul aujourd'hui ne songerait sérieusement à remettre en cause l'importance de la ponctuation, tant sur le plan de l'aide à la lecture et à l'expression, que de la clarté des idées et de l'« écriture » au sens large du terme, style et art littéraire compris.

« Qu'est-ce que ponctuer ? C'est penser », disait joliment D. Sallenave, à propos du livre de J. Drillon (*Le Nouvel Observateur,* 18 avril 1991). *« La ponctuation est ce qui règle la langue mais la règle en mesure ; ce qui inscrit en elle notre voix et notre corps ; ce qui fait entendre, même dans le silence, qu'il y a dans l'organisation de la phrase, du texte, une rigueur et une folie... ».*

Fait tout aussi frappant, on accepte ses lois, on l'aime même, contrairement à ce qui se passe trop souvent pour l'orthographe : les écrivains n'ont, pour la plupart, pas de mots assez affectueux pour elle, « respiration de l'écriture », « divine virgule », « péché mignon », etc. « Ponctuer le texte d'un autre, c'est déjà en faire une exégèse », dit J. Varloot. Et, il ajoute :

« Si le langage est déjà par lui-même un choix par rapport à la pensée, la façon de l'écrire et surtout peut-être de le ponctuer est un choix au second degré, [...] ce que les linguistes appellent un surcodage » (*Ponct.,* I)[1].

1. La plupart des citations faites ici se rapportent aux ouvrages suivants : *Recherches historiques et actuelles sur la ponctuation* [*Ponct.,* I et *Ponct.,* II, N. Catach, éd., ici NC], *Langue française,* n° 45 [*LF,* 45, NC éd.], *Grafia e interpunzione del Latino nel Medioevo* [*Grafia,* 1987], M. Grevisse, *Le bon usage* [Grev., 1986], J.-P. Colignon, *La ponctuation* [Col., 1975], *vr* Bibliographie.

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

Malgré cette belle unanimité dans l'éloge, il semble bien qu'à partir du XIX^e s. les auteurs, comme les linguistes, aient largement abandonné ce domaine aux professionnels : depuis H. Sensine (1930) et J. Damourette (1939), aucun ouvrage universitaire n'est venu, durant des décennies, concurrencer les codes d'imprimeurs, qui règnent et décident en maîtres.

« Vous vous moquez de moi de me consulter sur la ponctuation et l'orthographe, disait déjà Voltaire à son imprimeur [non sans sournoiserie, car il s'y intéressait beaucoup] [...] *vous êtes le maître absolu de ces petits peuples-là... »*

Si parfaites soient les performances techniques actuelles obtenues par les spécialistes, on ne peut que regretter la mise en deshérence de certaines réflexions théoriques nécessaires. Ainsi, qu'est-ce qu'une « phrase » ? Les grammairiens latins opposaient, à juste titre, la *constructio* (assemblage des mots ou groupes de mots) et la *sententia,* message pourvu du sens *(sensus)* voulu par l'énonciateur (*intentio dictatoris,* l'intention du locuteur). Aujourd'hui, au lieu de se contenter d'une définition circulaire et à ras de terre (« groupe de mots qui commence par une majuscule et qui se termine par un point »), on devrait revenir, comme a tenté de le faire entre autres R. Thimonnier, à l'opposition essentielle entre la *proposition* (en français, en général « verbe conjugué et tous les mots qui s'y rattachent », véritable unité de la ponctuation) et la *phrase* complexe (« système de propositions combinées de telle sorte qu'elles présentent un sens complet », *Code orthographique et grammatical,* 1970, 194)[1].

Cependant, ces dernières années ont marqué à cet égard un tournant. Une riche moisson d'études nous permet à présent d'envisager cet aspect du langage avec un œil neuf. Etudes phonétiques et informatiques sur l'intonation et ses

1. Mais la proposition peut être *prédicative* (à verbe conjugué) ou *non prédicative* (elliptique, participiale, averbale, etc., c'est pourquoi on préfère parler aujourd'hui de thème/*prédicat*). Pour ne pas troubler le lecteur, nous parlerons de *phrase* pour la proposition ou phrase simple, et de *phrase complexe* pour l'unité de sens complet.

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

correspondants prévisibles à l'écrit, modèles psycholinguistiques, et surtout découvertes historiques (sur l'Antiquité et le Moyen âge en particulier), et travaux linguistiques nous permettent de dominer mieux une discipline qui ne manquera pas, nous l'espérons, de se développer[1].

On ne considère plus aujourd'hui l'écriture comme une « image de la voix » (Priscien). Elle présente en réalité de façon indissociable deux faces différentes, l'une tournée vers l'oralité, l'autre vers le visuel. La ponctuation, qui ne « parle » qu'aux yeux, est le lieu privilégié pour une réflexion sur cette extraordinaire dualité de l'écrit, dont il faut se souvenir à tout instant.

L'aspect oral des signes peut d'autant moins faire de doute qu'il a été, jusqu'à une époque toute récente, le seul reconnu. Encore aujourd'hui, *ponctuer* signifie, en musique, « indiquer les repos, les divisions en périodes ou phrases musicales dans un morceau », et, pour la parole, « marquer (ses phrases) d'une exclamation, d'un geste » (« ponctuer par des soupirs, des hochements de tête... », *Petit Robert*). On dit, par exemple : « Il ponctuait ses mots d'un doigt vengeur ».

Dans notre monde moderne, oral et écrit sont partout étroitement mêlés : à la radio, la « ponctuation orale » des journaux d'informations, entre autres, est nettement perceptible, elle permet l'extraction et le commentaire, avec l'information en tête de la phrase (ex. : *Le SIDA : des progrès*). A la télévision, les textes des présentateurs sont lus sur des « prompteurs ». Les bons présentateurs essaient de ne pas trop le faire sentir, mais c'est un texte écrit, et le geste, l'écrit et l'oral vont ensemble dans leur façon de prononcer et de « ponctuer ». Elle influence aussi notre façon de parler (ex. « Point à la ligne », « soit dit entre parenthèses... », « entre guillemets », « je cite », « fin de citation », etc.).

L'aspect visuel des signes apparaît, lui aussi, évident. Dans la presse écrite ou la publicité, les blancs, la gros-

1. Citons parmi les travaux les plus remarquables, en dehors de ceux que nous avons cités, L. Védénina, *Pertinence linguistique de la présentation typographique* [Véd., 1988], et J. Drillon, *Traité de la ponctuation française* [Drillon, 1991].

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

seur des caractères, la ponctuation des titres ont une importance capitale. Dans la bande dessinée, la ponctuation (ex. <?!?!!>) peut remplacer entièrement le texte. Lorsque nous écrivons des chiffres, nous séparons par des blancs ou des points les notions distinctes des unités, dizaines, centaines, etc., dans un certain ordre. De même, nous opposons par les majuscules les noms propres et les noms communs (en allemand, tous les noms sont ainsi distingués des autres catégories), les pronoms verbaux par le trait d'union, etc.[1].

Acquisition fondamentale et relativement récente de la communication humaine, les signes de ponctuation nous sont devenus indispensables, et se révèlent aussi pleinement des unités linguistiques.

Sont-ils vraiment universels, comme on le dit souvent ? On pourrait en douter, si l'on compare les usages suivants, pris à l'allemand, l'anglais, le français et l'espagnol : (allemand, début de lettre) *„Sehr geehrter Herr !"* // (anglais) *"Hello !"*, *"Dear Mr. François..."* // (français) « *Hello !* », « *Cher Monsieur, ...* » // (espagnol) « *¡Hello!* », « *¿Habla Espanol?* »

On peut dire en fait, comme pour les langues, que les lignes générales de la ponctuation sont universelles (et c'est ce qui nous retiendra surtout dans la présente étude), même si les usages précis, passés et présents sont multiples. A côté des éléments graphiques formés de lettres, qui transcrivent des phonèmes, des morphèmes ou des mots[2], les « points », extra-alphabétiques, sont essentiellement des unités syntaxiques, des « *signes de*

1. Dans le domaine des sciences et des techniques (que nous écarterons ici), d'autres groupes de signes apparaissent : signes mathématiques, symboles et caractères spéciaux (astérisques, étoiles, signes de §, barres droites ou obliques, losanges, croix), etc. Ce sont bien, à leur façon, des secteurs supplémentaires de la ponctuation. Dès la plus haute Antiquité, on trouve déjà des signes muets de reconnaissance, appels de notes, de correction, appelés à juste raison « signes de lisibilité ». Nous avons ainsi hérité d'une tradition de l'écrit à la fois alphabétique et « extra-alphabétique », qui constitue un outil conceptuel de première importance.

2. Pour la présentation d'ensemble du *plurisystème graphique* du français (phonogrammes, morphogrammes, logogrammes, idéogrammes), cf. NC, *L'orthographe*, PUF, « Que sais-je ? », n° 685, 1978, 5e éd., 1993.

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

phrases » et « *signes de mots* » (qui peuvent aussi être des phrases).

« [L'inventeur des signes de ponctuation] *en a fait des signes, non seulement pour le mot, mais aussi pour la phrase* », dit déjà la *Technè* de Denis le Thrace (dans Lallot, 1989, 91 ; vr aussi chap. 1, n. 2).

Contrairement aux autres « systèmes de renfort », chiffres, codes, symboles figuratifs ou abstraits, les points peuvent commuter avec d'autres unités alphabétiques, les remplacer et emprunter leur valeur : une apostrophe remplace une lettre disparue, une virgule un coordonnant ou subordonnant, ou n'importe quel mot de la phrase.

Nous donnerons donc une première définition de la ponctuation (vr aussi Beauzée, chap. 3, II) :

Système de renfort de l'écriture, formé de signes syntaxiques, chargés d'organiser les rapports et la proportion des parties du discours et des pauses orales et écrites. Ces signes participent ainsi à toutes les fonctions de la syntaxe, grammaticales, intonatives et sémantiques.

Tout en assumant ces rôles majeurs et en évitant l'ambiguïté, les signes constituent une sorte de paraphrase concise, de réserve « elliptique » du langage, permettant à volonté de se passer du chemin des mots et de resserrer le style, caractéristique du langage moderne. Ainsi, on a pu remarquer que les textes les plus anciens (Bible, Veda, chroniques médiévales) usaient abondamment des connecteurs *(et, alors)* pour distinguer les segments et assurer leur enchaînement :

« Une page de chronique médiévale, disait G. Antoine, *abonde plus en coordonnants qu'aucune page de prose moderne commune ».*

L'étude de la ponctuation peut se comprendre au sens large ou au sens étroit.

Au sens large, la *mise en page* (MEP) comportera les signes, mais aussi tous les procédés typographiques de mise en valeur du texte, titres, marges, choix des espaces et des caractères, et au-delà agencement général des chapitres et façonnement du livre. Au sens étroit, on lui

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

accorde en général une quinzaine d'éléments graphiques, étroitement liés au texte alphabétique : essentiellement *séparateurs* (virgule, point-virgule, point final, d'exclamation, d'interrogation, de suspension) ; et signes de communication ou de « message » (deux-points, guillemets, tirets simples ou doubles, parenthèses, crochets). Il est nécessaire d'y ajouter l'usage des blancs et des majuscules, piliers, avec le point, les plus anciens de la ponctuation, plus que jamais indispensables. Dans l'ordre de grandeur des segments concernés, on trouvera trois types de ponctuation :

— la *ponctuation de mots* (blancs et majuscules de mots, point abréviatif, trait d'union et de division, apostrophe) ;
— la *ponctuation syntaxique et communicative* ;
— la ponctuation du texte ou *mise en page,* MEP.

Les deux premiers types, auxquels nous nous tiendrons dans l'ensemble (sans nous interdire quelques incursions plus larges), présentent une série de caractéristiques qui les opposent au dernier : ils sont *intérieurs* au texte, apparaissent de façon linéaire, ils sont communs au manuscrit et à l'imprimé, et font partie (en principe) du message linguistique du scripteur. Malgré quelques franges plus ou moins floues[1], on peut considérer qu'ils appartiennent pour l'essentiel à l'auteur. Au contraire, ce qui entoure le texte relève surtout des *transmetteurs,* qui de tout temps ont eu cette charge : calligraphes, secrétaires, typographes, correcteurs, éditeurs. Nous compléterons à présent la définition générale donnée ci-dessus de la façon suivante :

— Mise en page : *« Ensemble de techniques visuelles d'organisation et de présentation de l'objet-livre, qui vont du blanc des mots aux blancs des pages, en passant par tous procédés intérieurs et exté-*

1. Il n'est certes pas toujours facile de délimiter les différents domaines. Ainsi, les guillemets, le souligné et l'italique commutent aisément et les différentes responsabilités de la ponctuation sont partagées : l'imprimé, quel qu'il soit (dont nous nous occuperons surtout ici), est un lieu de rencontres et d'interventions complexes, et somme toute une création multiple.

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

rieurs au texte, permettant son arrangement et sa mise en valeur » (*LF,* 45, 21) ;

— Ponctuation proprement dite : « *Ensemble des signes visuels d'organisation et de présentation accompagnant le texte écrit,* intérieurs *au texte et* communs *au manuscrit et à l'imprimé* ; *la ponctuation comprend plusieurs classes de signes graphiques discrets et formant système, complétant ou suppléant l'information alphabétique* » (*LF,* 45, 21).

La ponctuation des siècles classiques était beaucoup plus sobre que la nôtre (vr au chap. 3 l'étude, exemplaire, de celle de Racine). Mais elle n'était ni inexistante, ni arbitraire. Au contraire : plus proche des groupes de souffle et de sens de la parole naturelle, elle était moins formelle, moins mécanique.

Les éditeurs ont pris au XIX^e^ s. l'habitude de surcharger les auteurs, y compris les poètes, de quantités de signes qui parfois les dénaturent entièrement : car dire que la ponctuation appartient en principe à l'auteur ne s'applique évidemment pas aux textes du passé.

Bien que partie intégrante du code graphique, étroitement normé, la ponctuation constitue aujourd'hui pour l'individu qui écrit la plus précieuse des marges de liberté. Individuelle et sociale, au carrefour de nombreuses disciplines comme la littérature, la linguistique, la logique, la rhétorique, la diction théâtrale, l'histoire de la langue, du livre et des techniques, la sémiologie, le style... on peut s'étonner que cette partie intégrante de nos cultures visuelles ait été si longtemps nivelée, ignorée, oubliée tout simplement.

Peut-être, pourquoi pas, sera-t-elle étudiée dorénavant comme elle le mérite, et s'enrichira-t-elle encore demain de nouveaux signes, comme ceux que réclamait, entre autres, Hervé Bazin, pour six « points d'intonation » supplémentaires (*Plumons l'oiseau,* Grasset, 1966, 142, et « saynète d'illustration », 143) :

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

Le point d'ironie (lettre Psi, *« Ps... son de la flèche qui vole.. quoi de meilleur pour exprimer l'ironie ⸮ »*)

Le point de doute *(« Je me demande si elle viendra ⸮ »)*

Le point de certitude *(« Je crois en Dieu ⸸ »)*

Le point d'acclamation *(« Vive Untel ⸘ »)*

 Le point d'amour *(« Ah, je l'aime ⸮ »)*

Le point d'autorité *(« très sensible dans le commandement »*

Abréviations

//	doubles traits de séparation des exemples
art.	article
av. (apr.) J.-C.	avant (après) Jésus-Christ
cf.	confer
dx-pts	deux-points
éd.	édition
ex.	exemple
guill.	guillemets
maj.	majuscule
MEP	mise en page
ms.	manuscrit(s)
n.	note
o.c.	*opere citato* (opus cité)
p.	page(s)
pl.	planche(s) (illustrations)
plus.	plusieurs
pt abrév.	point abréviatif
pt exclam.	point exclamatif, d'exclamation
pt fin.	point final
pt interr.	point interrogatif, d'interrogation
pt suspens.	points suspensifs, de suspension
pt-virg.	point-virgule
pt, pts	point(s)
s.	siècle
et s.	et suivant(es)
t.	tome
vr	voir
virg.	virgule

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

PREMIÈRE PARTIE

HISTOIRE DE LA PONCTUATION

Chapitre I

LES ORIGINES

« *La ponctuation,* a dit le grand médiéviste M. B. Parkes, *est l'une des contributions médiévales à la civilisation écrite* »[1].

Tout en reconnaissant, avec Parkes, la grande richesse (méconnue) des signes médiévaux, et pour nous en tenir à notre seule tradition occidentale (car on a ponctué aussi dans les grandes écritures anciennes), il faut souligner que la ponctuation date non du Moyen âge, mais d'au moins vingt siècles si l'on s'en tient aux Latins, vingt-quatre si l'on remonte aux Grecs.

1. M. B. Parkes, Punctuation, or Pause and Effect, in *Medieval Eloquence,* Berkeley, 1978, 127-142; vient de paraître, du même auteur : *Pause and Effect. An Introduction to the History of Punctuation in the West,* Cambridge, 1992, 74 pl.

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

I. — La tradition gréco-latine

Les plus anciens manuscrits (ou ms.) grecs présentent une *scriptio continua* (sans blancs entre les mots), mais on a retrouvé dès l'écriture mycénienne archaïque des traces de séparations des mots, et des signes de ponctuation ont été utilisés dès le grec classique[1].

A Rome, certains manuscrits latins connaissent des espaces ou des points *(apices)* entre les mots, et même des marques de ponctuation[2]. Selon Cicéron, Démosthène (384-322 av. J.-C.), qui avait le souffle court, utilisait déjà des signes pour pouvoir couper ses phrases (Hubert 1970, 14). Cicéron, étudiant ces signes *(positura)*, ajoute qu'ils sont « apparemment connus chez les Grecs depuis environ quatre cents ans, des Latins depuis peu *(nos nuper agnovimus)*.

1. **Les dénominations.** — Première remarque : l'apparence des signes ne correspond pas toujours, loin de là, aux valeurs que nous leur prêterions spontanément.

Des origines à nos jours, les grammairiens reprennent

1. Cf. R. Pfeiffer : « Une sorte de ponctuation était indispensable pour la *scriptio continua* grecque depuis les origines » (*History of Classical Scholarship. From the Beginnings to the End of the Hellenistic Age,* Oxford, 1968, 179); l'auteur signale même un graffiti très ancien (700 ans av. J.-C.) portant des signes de ce type, et, au IVe s., des textes sur papyrus ponctués, avec signes de paragraphes, de fin d'ouvrage, etc. : « Loin d'avoir "inventé" la ponctuation, ajoute Pfeiffer à propos d'Aristophane de Bysance, il continuait une longue tradition ».

2. Parmi les meilleures références pour l'Antiquité, cf. aussi l'article *Punctuation* de T. Julian Brown, *Encyclopaedia Britannica,* 15e éd., 1974; E. O. Wingo, *Latin Punctuation in the Classical Age,* La Hague, 1972; P. Riché, *Éducation et culture dans l'Occident barbare,* VIe-VIIIe s., 2e éd., Paris, 1962; pour les Grecs, J. Lallot, *La grammaire de Denys le Thrace,* 1989 [Lallot, 1989]; pour les Latins, F. Desbordes, *Idées romaines sur l'écriture,* PUL, 1990; pour la tradition gréco-latine qui va de l'Antiquité au XVe s., M. Hubert, *Stigmatologica,* Bruxelles, 1970-1974 [Hubert, 1970]; pour les premières éditions de la Bible et des Evangiles, cf. l'éd. Turner, *The Oldest Manuscript of the Vulgate Gospels,* Oxford, 1931; pour les innovations de la Renaissance italienne, d'où viennent beaucoup de nos signes modernes, cf. *Storia e teoria dell'interpunzione,* Actes du Colloque de Florence, 1992 [*Storia,* 1992].

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

sans cesse les mêmes définitions et se livrent ainsi à un véritable « rabâchage de classifications » (M.-E. Duchez, parlant de la musique), souvent très éloigné des réalités, par essence évolutives. D'autre part, le père Hubert, spécialiste de saint Thomas d'Aquin, nous met sérieusement en garde contre toute interprétation hâtive des termes anciens utilisés pour la ponctuation et affirme à leur sujet : « Une seule chose est sûre, pour l'instant, [c'est cette] incertitude », en soulignant : « Autres sont les théories et autre la pratique »[1]. En effet, les formes restent les mêmes, et les valeurs sont différentes : « D'un bout à l'autre de ces quinze siècles, dit M. Hubert, les noms des réalités que l'on traite sont toujours intégrés dans une structure à trois termes », mais « l'on peut dénombrer au moins sept de ces triades ». De plus, les termes utilisés pour les décrire, fortement polysémiques, ne sont pas plus clairs, ce qui devrait nous rendre, comme le dit Hubert, extrêmement prudents sur les données recueillies jusqu'à présent.

A la base, trois valeurs fondamentales, venues tout droit des Grecs d'Alexandrie : point en haut, point médian, point en bas, marquant respectivement les ponctuations forte, moyenne et faible.

Contrairement à ce que l'on pensait encore tout récemment[2], il n'y a eu apparemment aucune rupture dans la transmission des signes entre les Grecs, les Latins et le haut Moyen âge. Grâce aux travaux récents, nous dispo-

1. M. Hubert, « Le vocabulaire de la "ponctuation" aux temps médiévaux » (sur la terminologie du *Catholicon,* Hubert, 1970). Le mot *periodos,* par exemple, était compris en latin de deux façons, les éléments grecs *ôdê/hodos* voulant dire, le premier « chant », le second « chemin, route » (en astronomie, tour complet d'une étoile, du soleil, etc.). A la suite de Cicéron, on traduit traditionnellement *periodos* par *ambita* ou *circuita,* « circuits qui font un tour complet », termes de rhétorique désignant les « membres majeurs » ou « parfaits » de la phrase, opposés aux *caesa, incisi* (membres les plus petits) et aux *membra* (cola), unités moyennes.

2. Cf. par ex. la *Grammaire* de Galichet (1964), ou même Grevisse (1986, 157), qui font commencer l'usage des signes de ponctuation au IX^e^ s. (« encore est-elle mise, dit ce dernier, fort irrégulièrement jusqu'au XVI^e^ s. »).

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

Tableau I. — **Evolution des dénominations des points**

Valeur des points	Grecs et Latins			IX^{e}-XII^{e} siècles	
ponct. forte	en haut teleia ou stigmè	(plena) distinctio	[˙]	periodus (finitiva)	[;]
ponct. moyenne	au milieu messè	distinctio media	[·]	colon (constans)	[·]
ponct. faible	en bas upostigmè	subdistinc-tio	[.]	comma**	[!]

* *Periodus :* point en haut renforcé, pour raison de lisibilité, d'une virgule au-dessous, de diverses formes.

** *Comma :* point en bas renforcé d'une virgule au-dessus.

sons de données plus sûres sur la tradition grammaticale, sinon sur les usages réels[1] :

« Il y a, dit la *Technè* de Denys le Thrace, *trois points : final, moyen et inférieur. Le point final signale une pensée complète. Le point moyen s'emploie pour signaler où il faut respirer, le point inférieur signale une pensée qui demeure incomplète, à laquelle il manque encore quelque chose »* (Lallot, 1989, 91-92)[2].

Dans les descriptions médiévales, on commence de préférence par le point moyen : *media distinctio* (*punctum,*

1. Par ex. sur la *Technè* attribuée au Grec Denys le Thrace (nous le nommerons ainsi), élève d'Aristarque à Alexandrie, II^{e} s. av. J.-C. (texte que l'on situe aujourd'hui entre les III^{e} et V^{e} s. apr. J.-C., mais dont la première partie, traitant des « points », remonterait à la source, cf. Lallot, 1989) ; ceux du P. Hubert sur les textes anciens mentionnant la ponctuation, allant d'Aristote et Cicéron aux Gloses du *Doctrinale* (XV^{e} s.), dont Donat (IV^{e} s.), Priscien (V^{e}), saint Augustin, saint Jérôme (V^{e}), Isidore de Séville (VII^{e}), Hildemar et Alcuin (IX^{e} s.), Papias (XI^{e}), Hugues de Saint-Victor (début du XII^{e}), Jean de Gênes (XIII^{e}), F. Bacon, etc. ; ceux parus dans *Grafia (o.c.),* dans *Storia,* Parkes 1992, etc.

2. Selon les Glosateurs de Denys, le point final compte pour quatre temps (ou plus) ; les points moyens, qui peuvent être très nombreux (reprises de souffle), pour un temps ; le point inférieur indique une pause très brève, levant l'ambiguïté ou « remontant vers l'aigu ». Ces répartitions vont souvent changer d'un grammairien à l'autre.

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

XVIe s.					Usage actuel	
Aldes	Lefèvre d'Etaples		Dolet			
periodus	periodus	[;]	colon	[.]	point	[.]
côlum (point en bas)	côlum	[.]	comma	[:]	point-virgule	[;]
comma	comma	[:,]	incisum, virgule	[,]	virgule	[,]

gr. *kolon*), suivi en général d'une minuscule ; puis la *subdistinctio* (ou *incisio,* la plus faible, gr. *ko(m)ma*) ; enfin la *plena distinctio* (point en haut ou *finitiva,* gr. *periodos,* ponctuation la plus forte, suivie d'un espace blanc et d'une majuscule). Autres triades dénominatives, changeant selon les domaines : *prima, secunda, tertia,* en musique *elevatus* (accent aigu, avec élévation de la voix), *circumflexus* (circonflexe, modulation), *versus* (accent grave, abaissement de la voix), etc. (vr tableau I). Nous utiliserons les dénominations les plus communes pour ne pas nous perdre.

On traçait le *colon* ou « point rond » au milieu de la ligne, et il a été de loin le plus courant jusqu'au XIII^e^ s., suffisant pratiquement à tout. Le *comma* se plaçait en bas de la ligne, et il a été renforcé, car il était peu lisible, par une sorte de point ou de virgule, d'où l'apparence soit du point d'exclamation ou d'interrogation (virgule suscrite), soit de nos deux-points, ou de notre virgule (ponctuation faible), ainsi : <.,**!, ?,** :>. Quant au *periodus* (point en haut), on l'a souligné lui aussi à partir des IV^e^-V^e^ s. de points ou d'une virgule, d'où l'apparence d'un point-virgule (confusion qu'il faut se garder de faire), ainsi : <;>.

2. **Lecture et ponctuation.** — Les trois exigences qui ont fait naître les besoins des signes de ponctuation sont : 1 / l'aide générale à la lecture et la diction au sens large du

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

terme (besoins personnels, scolaires, religieux, etc.); 2/ l'aide à l'établissement et au traitement du texte (besoins plus spécifiquement visuels, critiques ou scientifiques); 3/ l'aide au chant et à la récitation chantée (besoins *musicaux,* d'ordre liturgique surtout).

Il faut savoir que la lecture uniquement « visuelle » est un phénomène récent. Si aux différentes époques elle n'est pas inexistante (surtout chez les savants) elle a été suffisamment rare pour avoir été signalée comme une exception (par ex. par saint Augustin, *Confessions,* VI, 33, qui mentionne par ailleurs la ponctuation), et cette situation, toute différente de la nôtre, a duré, dans la lecture courante, jusqu'à l'époque moderne. On lit au Moyen âge en général pour un autre, ou comme si l'on dictait ou lisait pour un autre. On ponctue son propre texte pour le « dire » le mieux possible. Les termes mêmes de *legere, lectio, legentes,* ont changé de nature. Pour Quintilien, par ex., il s'agissait d'exercices scolaires. Pour Rufin (IV^e^ s.), *legenda* prend le sens de « leçons de l'office divin » (*sacratissimas lectiones,* Cassiodore).

L'apparition des marques d'organisation des textes est liée à trois facteurs : *a/* la lutte contre ce qu'on appelle l'*équivoque* dans l'acte de lire, pour mieux comprendre les passages difficiles. Cette ambiguïté peut en effet entraîner une gêne à la fois pour *b/* l'énonciation ou *diction* (récitée ou chantée); *c/* la *compréhension* du texte. Les anciens ne séparent aucunement ces divers aspects, qui leur semblent étroitement liés[1].

3. **Etablissement des textes.** — De même que l'écriture n'est pas née d'une simple transcription de l'oral, mais de besoins propres (mnémotechniques ou magiques, marques de propriété, listes, recettes), la ponctuation, au sens large,

1. « La lecture, dit la *Technè* de Denys le Thrace, est la prononciation impeccable des poèmes et écrits en prose. Il faut lire en se conformant au ton, aux signes diacritiques *(prosodiai),* aux pauses. C'est au ton qu'on voit la valeur (du poète), au respect des diacritiques l'art (du lecteur), aux pauses le sens contenu (dans le texte) » (Lallot, 41).

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

semble bien avoir été fortement liée à une approche de connaissance et de pensée personnelle, scientifique.

C'est aux IIIe-IIe s. av. J.-C., à Alexandrie, dans la grande Bibliothèque créée par Ptolémée Ier Sôter (plus de 500 000 volumes, dit-on), que ces usages ont pris de l'ampleur. Zénodote d'Ephèse (320-240 av. J.-C.), et surtout Aristophane de Byzance (257-180 av. J.-C.) et Aristarque de Samothrace (220-143 av. J.-C.), conservateurs de la Bibliothèque, ont pris l'initiative capitale d'introduire dans les copies des divisions et des signes de reconnaissance permettant un établissement plus précis des textes grecs, en particulier d'Homère[1]. D'où l'introduction de signes de paragraphes, séparation des groupes de sens majeurs et mineurs (organisation interne), rejet des notes et références, en général dans les marges (organisation externe). On ne touche pas aux textes, sauf dans deux cas : pour corriger des erreurs flagrantes *(emendare ad litteram)* et pour les ponctuer *(distinguere)*.

4. **Aide à la lecture orale et écrite.** — Entre autres témoignages de cette conception traditionnelle de la lecture comme diction/compréhension/chant, on peut noter, dès les origines, plusieurs sortes de marques, correspondant à chacun de ces objectifs.

Dès l'époque classique, on avait pris en grec l'habitude de noter les initiales aspirées, voyelles ou *r*, par les *pneumata* (« esprits », d'abord rude, plus tard doux, ce dernier marquant à la fois l'absence d'aspiration et le début du mot)[2]. On utilisa ensuite certains points ou accents sur les voyelles ou syllabes toniques, pour les homographes qui se prononçaient différemment, pour indiquer les lettres

1. Ils utilisaient les *semeia* (signes critiques, obel, astérisque, *sigma* et *antisigma*, cf. Pfeiffer, 1968, 178 et 218), les *prosodiai* (accents diacritiques), et les *stigmai* (signes de ponctuation, point moyen et point inférieur pour Aristophane de Byzance, cf. Pfeiffer, 1968, 180).

2. Cf. les histoires de l'écriture, en particulier J. Février (Payot, 1984, 406-407), G. Sampson (*Writing Systems*, Londres, 1985, 101-102), etc. Ces signes ont été, par pure tradition, conservés en grec moderne jusqu'en 1986, date de la réforme des accents.

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

muettes *(exponctuation)*, etc. On voit qu'accents, diacritiques et ponctuation peuvent difficilement être séparés.

A Rome, Quintilien (Ier s. apr. J.-C.) préconise de distinguer exceptionnellement certains mots homographes par un *apex* (sorte d'accent aigu, ex. *málus* « pommier » / *malús* « méchant »). Les grammairiens Donat (IVe s.), Priscien (Ve s.), Cassiodore (VIe s.), Isidore de Séville (VIIe s.) et bien d'autres avant et après eux reprennent tous les prescriptions alexandrines (sous le titre *De posituris*), et Isidore indique que « les accents ont été inventés pour marquer la séparation des mots » [Beaul., t. II, 5]. Enumérant les dix accents diacritiques *(prosodiai)* déjà présents chez Denys le Thrace[1], ils ajoutent que les règles de l'accentuation peuvent être troublées : *a* / par le désir de distinction des homographes ; *b* / par une double prononciation des mots ; *c* / par la « nécessité » de modifier ou déplacer un accent dans le discours.

Isidore de Séville ajoute aux *positurae* (signes de pauses) ce qu'il appelle les *notae (De notis sententiarum)*, à l'origine annotations critiques, dont certaines sont devenues des signes de ponctuation à plein titre[2].

1. Cette réserve séculaire de signes, dans laquelle ont puisé tous les siècles suivants, tant pour l'accentuation que les signes auxiliaires et la ponctuation, comprenait : l'accent aigu, grave, circonflexe *(tonoi)*, la longue, la brève *(chronoi)*, l'apostrophe, le signe d'union, de séparation *(pathè* ou *distole)*. l'esprit rude, l'esprit doux *(pneumata)*. *Cf. Ch. Beaulieux, Histoire de l'orthographe française*, t. II, Champion, 1927. Introduction [Beaul.]; NC, *L'orthographe française à l'époque de la Renaissance* [*Orth. Ren.*, 1968, 33]. On trouve de même chez Priscien *(De Accentibus)* :

1. accent aigu (acutus)	´	7. signe de séparation (distole)	˙
2. accent grave (grauis)	`		
3. circonflexe (circonflexus)	^	8. apostrophe (apostrophos)	’
4. longue (longua linea)	¯	9. esprit rude (dasea)	⊢ (ou h)
5. brève (breuis virgula)	˘		
6. signe d'union (hyphen)	‿	10. esprit doux (psyle)	⊣

2. Cf. Isidore de Séville, *Libri Etymologiarum*, copie du VIIIe s., I, XXI (Parkes, 1992, pl. 7, 172-173) : entre autres, les signes de paragraphe, le tiret *(obelus)*, le signe de citation ou *diplè* (sous plusieurs formes, y compris une forme qui ressemble beaucoup à celle de nos guillemets, et sert à distinguer deux mots entre eux), l'*astérisque*, etc. (19 signes en tout, qui seront repris au XIIe s. par Hugues de Saint-Victor, vr tableau II).

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

II. — La tradition patristique

Les grammaires médiévales, puis celles de la Renaissance et des siècles suivants conserveront scrupuleusement, en particulier pour distinguer les mots grammaticaux, ces notations inspirées du grec, et maladroitement calquées pour le latin (prépositions, adverbes, *à, apûd, falsô, unâ,* le circonflexe marquant en principe une modulation de la voix).

1. **Les textes religieux.** — Mais c'est saint Jérôme (347-420) qui institue, dans la traduction en latin des textes de la Bible (monument témoin, plus important encore qu'Homère), réécrits en colonnes, divisés en périodes, la première véritable ponctuation suivie (*distinctiones,* au sens large, signes à la fois logiques, sémantiques et « respiratoires »).

Il enseigne que chaque Evangile doit être divisé en *capitula* ou *tituli* (versets) numérotés à l'encre rouge (J. Vezin, *Grafia,* 53-68). C'est le style appelé *per cola et commata* (mot à mot « par points et virgules »), expression déjà présente chez Démosthène et Cicéron, et qui indique la distinction par passage à la ligne des groupes de sens, s'opposant à l'écriture dite à « longues lignes » (sans pauses). Chaque séquence est disposée « en faisant ressortir l'indépendance de chaque membre ou de chaque incise par un artifice graphique » (Vezin, 57). Ces artifices deviendront nos signes de ponctuation.

Après lui, on trouve effectivement dans les textes religieux, puis dans les ouvrages de tous ordres, un véritable foisonnement d'accents, de pauses oratoires ou musicales (A.-V. Gilles, *Grafia,* 115), de virgules ou deux-points, de points médians et pauses finales, formées de deux ou trois points renforcés d'une virgule et suivies de majuscules. L'essentiel des signes du Moyen âge est déjà trouvé. On copie aussi de nombreux ms. grecs, venus de Byzance, d'Italie, de Crète, etc., ce qui multiplie les usages différents et non standardisés. Selon

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

Tableau II. — **Les ponctuations médiévales**

1. point (colon)	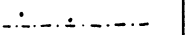
virgule (suspensivum)	
comma	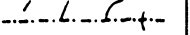
point coupé de virgule	
periodus	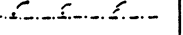
point d'interrogation	
signes de paragraphe	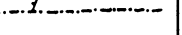
2. Autres signes de paragraphe	
(fermant).....	
(ouvrants).....	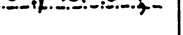
signes de fin de chapitre (hedera).....	
signes de renvois	
(diplè).....	
(Dolet, XVIe s.).....	
signes de division.....	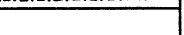
parenthèses (Salutati, XIVe s.).....	
interr. "percontativus"	
(Barzizza, XIVe s.).....	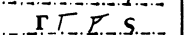
(Tory, XVIe s.).....	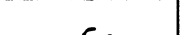
(XVIIe s).....	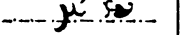
point d'exclamation	
(Salutati, XIVe s.).....	
(Tory, XVIe s.).....	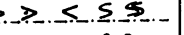
virgula jacens.....	

1. Signes utilisés par G. Boccace (1313-1375) et son copiste Zibaldone (d'après P. Rafti, *Storia,* 1992, 64); 2. Spécimens d'autres ponctuations médiévales.

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

Hubert, c'est alors que, sous l'influence des textes liturgiques, l'antique répartition des trois points a fait place aux nouvelles ponctuations, plus riches et soulignées de virgules (vr tableau II).

Plus tard, Alcuin, conseiller de Charlemagne (VIII^e-IX^e s.), comme après lui le moine Hildemar[1] accorderont eux aussi la plus grande attention à la correction et à la présentation des textes, comme à la restitution de la prononciation et de l'orthographe latine, ponctuation comprise.

Le copiste, dit Alcuin, doit distinguer les sens par des marques *(distinctiones* [...] *per cola et commata),* ce qui rend le texte plus « beau » *(pulcherrimum).* Charlemagne envoie lui-même à l'ensemble du clergé une *Admonitio generalis* qui l'invite à publier des « libros catholicos bene emendatos » (bien corrigés).

A l'autre bout de l'Europe, en Irlande (Parkes, *Grafia,* 15-31), la richesse des marques, dès les VII^e-VIII^e s., est plus grande encore. Selon A.-V. Gilles (*Grafia,* 122) le système de ponctuation des scribes irlandais va « se répandre rapidement dans tout l'Occident et former la base de la ponctuation observée dans tous les ms. destinés ou non à l'Eglise ». On voit ici s'établir une véritable hiérarchie organisationnelle de la page. Caractères et blancs sont proportionnés à l'importance de leur position (c'est le *diminuendo,* diminution relative de la gran-

1. Cité par Thurot (*Extraits de divers manuscrits latins pour servir à l'histoire des doctrines grammaticales au Moyen âge,* 1869, et *Minerva,* 1964, 407), et par Hubert (1970, 82-84), Hildemar, théoricien des signes de ponctuation, mériterait une monographie : il utilise déjà, en l'an 840, trois signes d'interrogation différents. L'un indique les interrogations « partielles » (ex. « *Quelle tombe?* »), l'autre (appelé *percontativus*) indique les questions rhétoriques ou « totales », auxquelles on ne peut répondre que par *oui* ou *non* (avec deux formes différentes pour *oui* et pour *non,* ex. *« C'est là qu'elle tombe? »,* vr tableau VI, p. 104). Ces signes se retrouvent ensuite, sous diverses formes, durant tout le Moyen âge, en particulier chez Barzizza et Tory (vr chap. 2, I.4, et II.2), et même dans certains imprimés des XVI^e-XVII^e s., avec une sorte de point d'interrogation retourné pour le *percontativus,* qui a inspiré les deux signes inverses de l'espagnol (cf. Parkes, 1992, pl. 10, 14, 18, 34, 35, etc., et tableau II).

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

deur des lettres). Ils ajoutent pour leur usage propre des accents sur les voyelles longues ou nasales, pointent les lettres à ne pas prononcer, utilisent des signes et abréviations pour les termes techniques, etc.

2. **Aide à la récitation et au chant.** — Tout autant que par les innovations d'Alexandrie et par l'établissement des textes religieux, c'est par la musique liturgique que nous parviendra la troisième grande tradition des signes actuels.

Empruntant largement les termes des grammairiens, les Pères de l'Eglise multiplient les recommandations pour l'usage des *lectionnaires* (livres des *lectores,* interprètes de la parole de Dieu). De même, les ordres chanteurs (cisterciens, dominicains, chartreux) ont besoin de termes pour décrire les mélodies du plain-chant et les prennent d'abord à la description grammaticale, avant celle, venue des néoplatoniciens, des mathématiques (nombre et mesure)[1].

Au IX^e^ s. s'étendent pour le chant, surtout en Italie, de nombreux accents de phrase et, en étroit rapport avec eux, des signes graphiques de modulation musicale. Ces signes de pauses et d'intonation (appelés *neumes,* notation utilisée durant très longtemps pour les chants grégoriens) sont en filiation directe avec les prescriptions de saint Jérôme et des grammairiens latins. On les retrouve encore aujourd'hui dans les notations de musique byzantine. Le milieu du verset est noté par l'accent grave, les distinctions intermédiaires par l'aigu (*virga* ou *elevatus*), l'inflexion par le circonflexe *(flexus).* L'aigu marque une note plus haute, le grave plus basse, le circonflexe deux notes dont la première est plus élevée que la seconde (A.-V. Gilles, *Grafia,* 113-133). Les scriptoria de l'Italie du Sud utilisent aussi pour les psaumes une

1. Cf. Marie-Elisabeth Duchez, Description grammaticale et description arithmétique des phénomènes musicaux : le tournant du IX^e^ s., in *Miscellanea mediaevalis,* 13.2., Ed. De Gruyter, 1981, 561-579.

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

présentation des périodes *per cola et commata,* et une ponctuation sur la ligne écrite de texte. Là est l'origine des neumes, tous les témoignages anciens concordent sur ce point :

« Accents, neumes et ponctuation ont en fait la même origine et la même signification. Ce sont en définitive les mêmes signes » (Gilles, *ibid.,* 125)[1].

1. Les noms primitifs donnés aux notes *(figura notarum),* sont significatifs à cet égard : *punctum* (note carrée), *virga* (en losange), *apostropha, clivis* (circonflexe), *bipunctum, tripunctum,* et le *triphon,* dont le dessin rappelle de façon frappante les trois points du *périodus* (Huglo, Les noms des neumes et leur origine, *Etudes grégoriennes,* I, 1955, 53-67). Le mot *neume* désigne d'abord pour le chant grégorien une « mélodie courte et typique » (XI[e] s.), plus tard une marque graphique. On voit là le passage capital (dès le IX[e] s.) du chant retenu de mémoire au chant tel qu'il est noté à l'écrit. Le mot *nota* désigne alors « tout symbole graphique échappant à l'alphabet » (S. Corbin), accent, astérisque, parenthèse, d'où, naturellement, les « notes » de musique accompagnant à l'origine les syllabes du texte. La portée date du XI[e], les notes carrées du XII[e] s., les barres transversales du XIII[e] s. (Gilles, 130).

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

Chapitre II

LA PONCTUATION ANCIENNE : DU MOYEN ÂGE AU XVII[e] SIÈCLE

I. — Le Moyen âge

En France, la répugnance semble grande à partir du XII[e] s. vis-à-vis de tout ce qui peut alourdir l'écriture proprement dite.

Dans divers pays d'Europe, les trois signes des pauses faible, moyenne et forte sont toujours bien ancrés dans la tradition, à présent accompagnés de virgules, mais d'autres, nouveaux, se font jour. Même si leur emploi nous apparaît rare, signes de ponctuation, d'exponctuation et de correction sont bien connus et utilisés, ainsi que certains accents, de mots et de lettres. A partir du XI[e] s. surtout, pour le latin et le français (langues secondes toutes deux en Angleterre), les scribes anglais vont faire preuve d'un soin tout particulier. Dans certains Psautiers d'Oxford et de Cambridge (Beaul., II, 16), l'accent est d'ordre phonétique ou visuel. Chaque blanc, chaque signe de ponctuation prend sa place exacte. Les scribes anglo-saxons distinguent aussi les préfixes (comme *inueniet, detraxisti*), et se servent de la fameuse *diplè,* en forme de tête de lance, noble ancêtre de nos guillemets[1].

1. A l'origine signe de correction, inventé, nous dit Lallot, dès le III[e] s. av. J.-C. à Alexandrie par Aristarque : elle sert depuis, sous diverses formes, à indiquer les citations et les sources, précieuses indications qui certifient l'authenticité des textes sacrés (Parkes, 1992, pl. 7, 36, etc., vr chap. 6, 5 et tableau II).

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

1. **Villehardouin et Robert de Clari.** — Etudiant la ponctuation de la *Conqueste de Constantinople* de Villehardouin, H. Naïs (*Ponct.*, II, 45-55) se déclare déçue non seulement par la pauvreté des signes, mais leur absence de systématisation apparente.

Le ms. B, qu'elle a choisi (fin XIII[e] s.) ne présente que des points, des majuscules et des initiales rougies. Les majuscules sont déterminantes : ponctuation forte suivie d'une majuscule en couleur, faible ou moyenne d'une minuscule, parfois majuscules sans point. Sur 2 664 unités syntaxiques (« phrases » de 2 à 58 mots), 2 124 n'ont aucune ponctuation intermédiaire, 520 en ont une, très peu en ont plusieurs. Mais la hiérarchie des enluminures est impressionnante : grands titres avec miniatures, une grande initiale par colonne, majuscules doublées de rouge après les points, boucles rouges pour certaines lettres, etc. Si le texte est clair, ce n'est pas au niveau des « phrases », mais par les grandes divisions du texte, qui constituent la véritable harmonie de la page. Aussi H. Naïs pose-t-elle en conclusion les questions essentielles non seulement pour le Moyen âge, mais pour toute la ponctuation ancienne :

« Lorsque l'on sait que la philologie moderne a relevé et édicté des règles très strictes d'ordre des mots en ancien français [...] conditionné par les éléments initiaux de phrase, il est particulièrement déroutant de constater que les manuscrits médiévaux ne permettent pas vraiment de repérer ces éléments initiaux. A quelle réalité correspond exactement la notion de phrase en ancien français ? » (55).

Mêmes constatations de C. Buridant sur des ms. de la même époque (dont Robert de Clari, éd. Ph. Lauer, Champion, 1956)[1] qui sont du même ordre : importance et richesse des marques majeures (enluminures, capitales), sobriété des signes internes. Il insiste cependant sur trois caractéristiques majeures, déjà soulignées par d'autres, dont H. Naïs et Chr. Marcello-Nizia[2] : le rôle important des conjonctions, utilisées pour rythmer et structurer le récit, remplacées progressivement par la ponctuation ; le souci de la visualisation

1. Cf. C. Buridant, Le strument et ses rapports avec la ponctuation dans quelques textes médiévaux, in *Théories linguistiques et traditions grammaticales,* PUL, 1980, 13-53.

2. Cf. Chr. Marcello-Nizia, Ponctuation et unités de lecture dans les ms. médiévaux, ou : je ponctue, tu lis, il théorise, *LF,* 40, 1978, 32-43.

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

avant tout énonciative des « unités de lecture », quelle que soit leur taille ; enfin la « mise en scène » par les signes des péripéties et des changements de personnages : « La ponctuation, dit Buridant, accuse volontiers la dramatisation, l'opposition des protagonistes, le parallélisme des actions, l'accumulation énumérative » (45).

2. **Les théoriciens médiévaux.** — Parmi les textes les plus informatifs des XI^e^-XIII^e^ s., nous retiendrons avant tout Papias, Hugues de Saint-Victor, et le *Catholicon* (fin du XIII^e^ s.), qui s'inspire des deux précédents.

Le lexicographe Papias (XI^e^ s., cf. Hubert, 1970, 97-103), reprenant toute la question des signes, analyse l'étymologie des noms qui leur sont donnés par les orateurs, les grammairiens, les poètes, les musiciens, avec des acceptions légèrement différentes. Le premier, il admet que les « modernes » les appellent autrement et les renforcent de points et de virgules : 1. *suspensivum* (virgule renforcée) <!> ou <?> ; 2. *constans* (médian), <·> ou <:> ; 3. *periodus* ou *finitiva* (point final), <;>.

Hugues de Saint-Victor (début du XII^e^ s., *o.c.,* 105-110) reprend d'Isidore de Séville, à l'usage de ses moines, les différentes *notae* utilisées par les Grecs et les Latins : diacritiques (les dix *prosodiai*), ponctuations, signes de « sentences » (annotations), etc. Parmi ces derniers, figurent ceux des paragraphes, début et fin, le signe final de chapitre (*hedera,* en forme de « feuille de lierre »), la *virga jacens* (en forme de tiret, *obelos* en grec, *sagitta* en latin), et diverses formes de la *diplè,* qui sert, dit-il, à « séparer les témoignages sacrés », etc. (25 signes de correction différents, vr tableau II).

Le *Catholicon,* du Génois Giovanni Balbi, dit Jean de Gênes (ouvrage écrit entre 1286 et 1298, date de sa mort, dans la partie intitulée *De Distinctione*) ne cite que les trois signes de base avec, comme les auteurs précédents, une description à la fois graphique, mélodique, pausale et grammaticale[1]. Il souligne que le mot *colum* est gra-

1. Selon Hubert (*o.c.,* 2^e^ partie, 57 et s., qui étudie l'éd. du *Catholicon* de 1483), les dénominations données par Balbi peuvent s'appliquer à la fois à cinq domaines différents : au signe graphique, à la pause orale, à la

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

phique, *colon* désignant les « membres » de phrase *(maiores decisiones)*, et *coma* les « parties mineures » mots et groupes de mots. Avec le coma (pause faible), ajoute-t-il, « ni la sentence ni la construction ne sont parfaites »[1] ; avec le *colum* (pause moyenne), « la construction est parfaite, mais non la phrase » *(sentencia)*, où l'on attend encore ce que Buffier (1709) appellera un « membre surnuméraire » (proposition supplémentaire) ; avec le *periodus (finitiva)*, « la construction et la sentence sont parfaites », ex. (traduit librement) :

Comme parmi les vertus la charité est première (coma), *il n'y a pas d'accès certain aux vertus sans elle* (colum) *: dans laquelle se situe la certitude de toutes les autres* (periodus).

3. **XIV^e^-XV^e^ siècles.** — Etudiant les autographes des maîtres universitaires du XIII^e^ s. (*Grafia,* 153-165), L.-J. Bataillon constatait qu'ils n'utilisaient qu'une ponctuation allant de trois à six signes. Le point et la virgule couvrent là encore la quasi-totalité des cas, sobriété qui, nous le verrons, va se maintenir le plus souvent dans les manuscrits comme dans les imprimés jusqu'au XVIII^e^ s.

Cependant, G. Ouy (*Ponct.,* II, 56-89, et *Grafia,* 167-207) nous fournit de riches exemples de la ponctuation des humanistes français, et avant eux des humanistes italiens, Pétrarque, C. Salutati, Bracciolini, etc. (cf. aussi Veyrin-Forrer, *o.c.* p. suivante, n. 2, 189-212, et figures). Pour donner une idée de l'abondance des points, il suffit d'indiquer que l'on trouve 23 signes en 14 lignes chez Pétrarque, 24 en 15 lignes chez Salutati, 20 en 15 lignes chez Bracciolini, mais peu variés. Les textes de cette époque, P. d'Ailly (1390), J. Gerson (1389), N. de Clamanges (environ 1417), J. de Montreuil (1384-1385), Chr. de Pizan (1405), diffèrent suivant le type d'écriture et de contenu. J. de Montreuil utilise le maximum de signes, et même le tiret, sans compter les signes de texte, paragraphes, majuscules, etc.

modulation parlée, à la mélodie chantée, et au membre de phrase, « par le nom de la coupure qui en marque la fin » (63). Cette remarque est capitale et s'applique à tous les traités qui suivront : les noms désignent à la fois les parties de la syntaxe et le signe lui-même. *Punctum* désigne le signe en général, *punctus* le point, et nous utilisons ce mot dans les deux sens.

1. Selon le père Hubert, *constructio* désigne le « support linguistique » des parties « constructibles », *sentencia* le message, appelé d'ailleurs par Balbi *intentio dictatoris.*

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

4. **Le traité de G. Barzizza.** — On avait en Italie attribué un traité de ponctuation à Pétrarque (XIV^e s.), qui est sans doute, selon B. L. Ullman et J. Vezin (*Ponct.*, II, 97) du célèbre chancelier de Florence Coluccio Salutati (1330-1406), lui-même suivi par celui, plus connu en France, de Gasparino Barzizza, *Doctrina punctandi.*

Le Lombard Gasparino Barzizza (environ 1370-1431) se réfère pour les trois points aux Anciens et au *Catholicon.* Mais, innovant fortement, il fait aussi appel aux « modernes » et rajoute d'emblée neuf signes plus récents utilisés en Italie (G. Ouy, *Grafia,* 182-187) : deux nouveaux emplois du point (d'énumération et d'abréviation) ; les deux sortes de points d'interrogation (mais pas encore de signe d'exclamation)[1] ; deux sortes de virgules (barre oblique et signe « couché », en forme de tiret) ; signe de division, « demi-point » *(semipunctus),* pour remplacer un nom absent (en forme de tilde allongé, que nous utilisons encore), et les parenthèses. Il ne parle ni des signes notant les paragraphes et les chapitres (pieds-de-mouche initiaux et *hederae* à la finale), ni des initiales.

Le traité de Barzizza se retrouvera, de façon condensée et renouvelée (*De arte punctandi,* un dialogue de quatre pages), à la fin de l'*Orthographia* de Barzizza, second livre publié par G. Fichet et J. Heynlin sur les presses de la Sorbonne (début 1471)[2], ce qui prouve à la fois l'intérêt

1. Le point d'exclamation (appelé par les Italiens *afetuoso*), nous est venu, comme les parenthèses (de forme carrée à l'origine) de l'invention de Coluccio Salutati et de ses amis. Barbizza ne mentionne pas non plus les signes de citation en marge, « répandus, dit G. Ouy, jusque vers le XIII^e s. [...] après une apparition dans les manuscrits du haut Moyen âge ». Pour les citations, les humanistes, ajoute-t-il, « recourent souvent au soulignement », ou à une ponctuation faible.

2. Cf. J. Veyrin-Forrer, L'atelier de la Sorbonne, in *La lettre et le texte,* 1987 (173, et fig. 51, p. 215). G. Fichet en est sans doute l'auteur, et, le premier, fait graver les signes en France et les utilise largement dans ses publications. Comme dans l'*Epistolarum Liber* de Barzizza, 1470, premier livre imprimé à Paris, en caractères romains, on trouve ici une ponctuation intermédiaire : initiales importantes, ponctuation ancienne du *comma,* signe de division, point médian, mais aussi les parenthèses, et

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

porté à ces questions et la forte influence italienne dans l'introduction des nouveaux usages en France. Dès les débuts de l'imprimerie (*Psautier* de Schoeffer, Mainz, 1457), on trouve d'ailleurs une riche ponctuation (huit à dix signes différents, vr *Orth. Ren.*, 75).

II. — Le XVI[e] siècle et la Renaissance

C'est l'extension par l'imprimerie de toutes les formes de la MEP et surtout des blancs qui ont permis au livre de prendre à sa charge l'essentiel des grandes séparations du texte, libérant ainsi les signes pour les niveaux inférieurs.

Les divisions pénètrent et quadrillent progressivement les textes, descendant par paliers successifs des chapitres aux paragraphes, aux phrases, puis aux parties du discours. Quant aux mots, qui ont toujours eu leurs signes propres, la mise régulière des blancs les a également libérés des majuscules *legibiliores* dont on a, dans les textes anciens, usé et abusé, sans compter tous les autres procédés graphiques de lisibilité (vr encadré. *De la mise en page aux signes séquentiels*).

1. **Lefèvre d'Etaples.** — Après une éclipse entre les années 1470 (Presses de la Sorbonne) et 1515, les nouveaux caractères romains et italiques accentués, venus de Bâle et d'Italie, se répandent dans toute l'Europe, y compris et surtout en France. On y constate d'emblée une ponctuation très soignée, par ex. dans le *Nouveau Testament* d'Erasme (Bâle, Froben, 1521), ou la *Grammatographia* de Lefèvre d'Etaples (1529)[1].

Dans cet ouvrage destiné aux enfants royaux et qui fera date, Lefèvre d'Etaples préconise et systématise la nouvelle présentation des points. Il énumère, outre les trois points de base, le point admi-

une virgule encore maladroite (vr NC, *Orth. Ren.*, 74, fig. 12). Malheureusement, après cette avancée remarquable, les signes de ponctuation reculent, avec le retour général en France aux caractères traditionnels de bâtarde et de gothique, jusque vers 1520-1530 (vr plus loin).

1. Pour tout ce qui concerne le XVI[e] s., cf. NC, *Orth. Ren.* (en particulier 71-85, 295-315).

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

ratif ou exclamatif, interrogatif, de division (signe double), les parenthèses, la virgule oblique *(suspensivum)*, le *comma/deux-points*, ce qui fait neuf signes. On trouve également utilisés dans les figures nos « points de conduite » (points de suspension sur toute une ligne), ainsi que des moyens mnémotechniques étonnants, couleurs, flèches et pyramides de points, accolades de diverses grandeurs, signes de référence, diacritiques, etc.

2. **Geoffroy Tory.** — Si l'on compare les signes cités par le savant humaniste et imprimeur G. Tory (*Champ fleury*, 1529, LXVI, recto) à ceux proposés plus tard par E. Dolet (vr plus loin), on constate combien le premier aurait été plus hardi, s'il en avait eu le loisir (il disparaît en 1533).

Il rapporte d'abord, d'après la *Grammaire grecque* de Lascaris, la tradition des trois points, puis cite (d'après, dit-il, un nommé Orobius) onze valeurs de points nouveaux, contre sept chez Dolet : point suspensif </> ; double <:> ; demypoint (oblique, signe de division) ; point crochu <,> ; incisant ou *comma* <:> ; respirant ou *colon* (point médian) ; concluant ou *periodus* (point en bas) ; interrogant <?> ; respondant (en forme de 3, variante du précédent) ; admiratif <!> ; interposant ou parenthèses <( )>. On notera, pour la première fois, le remplacement du point en haut gréco-latin, puis du *periodus/point-virgule* patristique, par le point final actuel (situé encore au-dessous de la ligne, vr Illustration).

Antonius Orobius en allegue vnze ſortes differentes, qui ſont. Punctum Suſpenſiuum / Geminum punctum: Semipũctum, Hypopliroma, Comma: Colon. Periodus. Interrogatiuum / Reſponſiuum, Admiratiuum !. & Parenthefis ( ). Ceſt a dire Point ſuſpẽſif, Point double, Demypoint, Point crochu,

3. **E. Dolet.** — En 1540, le grand humaniste et éditeur Estienne Dolet publie à Lyon le premier véritable traité de ponctuation (après celui de G. Fichet) destiné aux imprimeurs et aux textes imprimés[1].

Ce modeste essai constituera par la suite une sorte de bible pour les typographes. Dolet affirme d'abord que la

1. E. Dolet, *La maniere de bien traduire d'une langue en aultre. D'aduantage. De la punctuation de la langue Françoyse...*, pet. 4°, 39 p. chiffrées. La partie concernant la ponctuation a été reproduite dans *Orth. Ren.*, Appendice II, p. 305-309.

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

ponctuation est universelle et que les noms des signes indiquent leur « effect, et proprieté ». Il définit la période, puis étudie les trois points de base, en leur donnant une valeur différente, plus faible (ils descendent dans le texte) : le *periodus* a disparu[1] ; le point final, appelé *colon,* termine la phrase ; le *comma/deux-points* reste médian (devant le « membre surnuméraire »), l'incisum ou *virgule* <,> sépare les parties mineures. Il y ajoute le « point interrogant », « l'admiratif », la parenthèse, puis deux nouveaux signes fermants <)> ou <⌋>, et tente de décrire deux « demy cercles » pour « addition, ou exposition nostre sur la matiere » (peut-être une ébauche de nos guillemets, vr tableau II, et Illustration). Il observe, il faut le noter, la ponctuation « à l'allemande », utilisée couramment jusqu'au XIX^e^ s. : virgule devant *qui, que, et, ou, ni,* etc.

> On trouue auſsi ces demy's cercles aulcunesfoys doublés:& ce ſans force de parentheſe. Ilz ſe doublent doncq'ainſi ⸢ ⸣ ou ainſi ⸤ ⸥ Et lors en

4. **La ponctuation des écrivains : F. Rabelais et Pontus de Tyard.** — Citons, parmi d'autres, deux approches d'écrivains du XVI^e^ s., qui permettent de montrer à la fois leur intérêt pour la ponctuation et combien peu elle est arbitraire.

Le soin apporté par F. Rabelais à sa ponctuation, selon Mireille Huchon (cf. *Ponct.,* II, 123-137, et sa thèse sur *Rabelais grammairien*) est incontestable, et devrait permettre de mieux situer l'autorité de ses éditions. M. Huchon prouve que les divergences entre les copies diminuent lorsque les éditions sont faites à partir d'exemplaires corrigés par l'auteur (ce qui infirme dans ce domaine la réputation de « fantaisie » qu'on lui accorde), alors qu'elles comprennent de nombreuses additions de signes dans le cas inverse, ce qui, dit-elle, « montre le traitement subi par la ponctuation dans les ateliers ».

1. La disparition du *periodus/point-virgule* en tant que signe de paragraphe va libérer le signe pour ce qui donnera plus tard notre point-virgule actuel (vr chap. 5, II, 3).

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

Selon J. McClelland, qui étudie la ponctuation de Pontus de Tyard (*Solitaire premier, Solitaire second,* J. de Tournes, éd. de 1552 et 1555, cf. *Ponct.,* II, 102-122), l'auteur utilise prioritairement la virgule (63 % environ), les points (8 et 11 %), les deux-points (de 8 à 16 %), les parenthèses (de 11 à 17 %), ces deux derniers signes n'ayant « aucune fonction que la virgule n'ait usurpée au moins une fois ».

Cette dernière, selon McClelland, cumule au moins cinq valeurs majeures (« elliptique, formelle, grammaticale, particularisante, mimétique ») : elle isole les éléments, symbolise les éléments non répétés, renforce les conjonctions et disjonctions, éclaire les rapports et oppositions syntaxiques, marque les incises, isole les concepts numériques et les sons, indique les pauses, la prosodie, la rhétorique du discours, ce qui fait dire à McClelland : « La ponctuation [...] est l'image graphique de ce qui n'a plus besoin d'être écrit en toutes lettres... », ex. : (virgule) *La Phrygienne, estoit guerriere : la Lydienne, pleintive.* // (parenthèses) *Il me semble (respondit elle) estre bien necessaire...*

III. — XVII^e siècle

1. **Généralités.** — Le XVII^e s. est, tout comme le précédent (si l'on excepte Dolet), persuadé que la ponctuation a une fonction exclusivement orale[1], et n'apporte pas grand-chose sur le plan théorique : « Les Grammairiens sont muets, la *Grammaire* de Port-Royal n'en parle pas » (Lorenceau *LF,* 45, 50)[2]. La pratique courante reste à une ponctuation extrêmement sobre, voire inexistante, faite pour aider une lecture orale.

Deux textes attirent cependant l'attention : les *Cahiers*

1. Cette conception est encore présente de nos jours chez J. Damourette : « Tout ce qui s'écrit se parle », dit-il (*Des mots à la pensée,* t. 1, 51). En revanche, Quirk (p. 1055) : « Les tendances traditionnelles de lier la ponctuation directement aux pauses [...] sont vouées à l'échec ».

2. C'est en réalité dans la *Logique ou l'art de penser* d'Arnault et Lancelot (1662) que nous avons trouvé une phrase à ce sujet (p. 30) : « Il n'y a point de Langue qui n'ait sa prosodie, c'est-à-dire, ou l'on ne puisse sentir les accens, l'aspiration, la quantité, & la ponctuation, ou les repos entre les diférentes parties du discours ».

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

de Mézeray[1], où l'on confond encore les accents (le tréma) et les signes de ponctuation, et surtout Furetière, dont le *Dictionnaire universel* donne des définitions assez complètes des différents signes anciens et modernes, en indiquant leur valeur (avec, pour la première fois, la mention de notre point-virgule en tant que virgule renforcée)[2] :

« Marques qui sont la division des membres d'une période, ou d'un discours [...] Un point *marque un sens complet, & que la periode est achevée. Deux* points *marquent ordinairement le milieu d'un verset, ou la pause où on peut reprendre haleine. Le* point *avec la virgule s'appelle* comma, *& il marque une pause plus grande que la virgule, & est plus petite que celle des deux* points *[...] ».*

2. **La ponctuation de Racine.** — Si l'on en croit l'excellente étude faite par I. Barko sur la *Correspondance* de J. Racine (lettres autographes, *Ponct.*, I, 59-125), ce dernier n'utilise pratiquement jamais d'autres signes que la virgule (41,5 %) et le point (57,7 %).

Sur les 5 602 signes présents, 41 seulement (0,8 %) concernent les autres points : point-virgule (un cas), point d'exclamation, d'interrogation (présents dans les textes poétiques) et tiret, encore sont-ils peu systématiques. Les signes n'apparaissent pratiquement qu'au niveau de la phrase complexe, lorsque celle qui suit est prévue longue (86 % des cas). Ils sont absents si la subordonnée se rapporte uniquement au verbe (91 % des cas), mais apparaissent si elle concerne l'ensemble de la principale (50 % des cas). La ponctuation zéro l'emporte largement pour la phrase simple, mais aussi entre principales et incidentes subordonnées, avec souvent une seule virgule après celles-ci (reprise de souffle), ex.

La concierge se trouvant fort bien d'y louer des chambres, serait bien aise...

1. *Cahiers de remarques sur l'orthographe françoise* [1673], Manuscrit de Mézeray, Ed. Beaulieux, Champion, 1952.

2. Furetière, *Dictionnaire universel*, 1690, 3 vol.; voir les articles *Guillemet, Période, Ponctuation, Comma, Virgule, Parenthèse* et *Point* (où sont cités l'ensemble des signes fermants : point, deux-points et point-virgule, tous deux avec valeur moyenne, point interrogant, point admiratif). Sous un autre article *Point,* il cite diverses marques utilisées en hébreu et en français, puis décrit, sans les nommer, les points de suspension : « Plusieurs *points* après un mot, c'est signe que le sens est imparfait, qu'il y a quelque lacune, ou quelque chose à adjoûter ». On notera que pour Furetière (et encore pour Fertel, 1723) le *comma* désigne le point-virgule de valeur moyenne, concurrent des deux-points.

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

Citons quelques-uns des résultats chiffrés, donnés en particulier pour une lettre autographe de l'auteur, confrontée à l'édition de La Pléiade (*Œuvres complètes,* t. II, 492-493) :

— Lettre autographe : 33 signes ; *Œuvres* : 58 signes, dont 5 points-virgules (signes ignorés du manuscrit) ;
— Cantique autographe en vers, comparé avec l'édition de 1697, puis avec celle de La Pléiade : plus de 35 cas de discordances ou d'ajouts de points ;
— *Phèdre* (4 éditions différentes) : 5 discordances sur 8 vers, etc. (*Ponct.,* I, 119).

On peut imaginer les conséquences, pour la réalisation des pièces de Racine, de telles discordances, et les interprétations diverses qui peuvent en résulter. Il faudrait donc, comme le souhaite Barko, avant de toucher à la ponctuation ancienne, développer les recherches, multiplier, lorsque c'est possible, les analyses comparées des autographes de l'auteur, choisir de préférence les sources qui lui sont les plus proches, et en tirer les enseignements et connaissances nécessaires. L'établissement fiable des textes de l'avenir est à ce prix.

La mise en page du Moyen âge à aujourd'hui

• Haut Moyen âge : Utilisation de la MEP (blancs, retraits).

• Bas Moyen âge : Marques (surtout initiales) de toutes les divisions majeures du texte (vignettes, capitales coloriées, illustrations, croissants, pieds-de-mouche...) ; Pas de passage à la ligne, presque pas de ponctuation intérieure. Forte ponctuation finale (periodus).

• XVI^{e}-XVII^{e} s. : On articule mieux les paragraphes (alinéas), ce qui affaiblit progressivement le periodus. On articule les phrases complexes par les points modaux (assertif/interrogatif/exclamatif), par les deux-points (ponctuation moyenne de phrase, marquant les propositions), puis par le point-virgule.

• XVIII^{e} s. : Une ponctuation parallèle se met en place pour distinguer les deux aspects majeurs de la littérature romanesque : le récit suivi (histoire) et la mise en scène (discours) des personnages et des dialogues.

• XIX^{e}-XX^{e} s. : Les parties majeures étant ainsi assurées, on descend aux parties mineures, et la virgule prend une place parfois exagérée. On double l'analyse logique et grammaticale par une ponctuation qui se veut elle aussi logique et grammaticale.

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

Chapitre III

MISE EN PLACE DE LA PONCTUATION MODERNE : XVIII^e-XX^e SIÈCLE

I. — XVIII^e siècle

1. **Premiers travaux.** — Dès le début du XVIII^e s., Buffier (1709), Grimarest (1707), Girard et autres grammairiens fondateurs de la *Grammaire générale* se penchent sur le problème de la ponctuation. On pourrait presque dire que c'est à travers elle qu'ils abordent les problèmes de la syntaxe moderne, et qu'ils fondent ainsi en même temps une science de l'écrit, comprise comme partie pleinement reconnue de la langue.

Grimarest (1707) insiste quant à lui sur les rapports entre lecture et dictions[1]. Il s'agit, dit-il, parlant de la ponctuation, de l'une *« des trois connaissances dont* (le lecteur) *a indispensablement besoin pour réciter, déclamer et chanter ».* Elle *« règle les silences nécessaires pour détacher les expressions qui forment le discours* ; (donne) *le temps de reprendre haleine... »* (p. 71).

Buffier (1709), comme Girard, place son étude à la fin de sa grammaire (p. 418-432) :

« C'est, dit-il après Furetière, *la manière d'employer divers signes, pour distinguer différentes parties du discours [...] Le point désigne que la période est complète et que le sens est entièrement achevé. Les deux-points servent souvent à marquer le milieu de la période, ou un sens moins achevé que ne marque le point : le point avec la virgule*

1. Jean Grimarest, *Traité du récitatif dans la lecture, dans l'action publique, dans la déclamation et dans le chant,* 1707, p. 44-73 (chap. III).

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

marque un sens moins complet que les deux-points, et plus complet que la Virgule »[1].

Girard, l'auteur des *Synonymes françois*[2], fait de son chapitre sur la ponctuation un véritable traité de syntaxe. Beauzée, dont nous allons surtout parler à présent, lui doit beaucoup, même s'il le critique parfois.

2. **Les théories de Nicolas Beauzée.** — Mathématicien, logicien et linguiste, N. Beauzée a rédigé, à la suite de Du Marsais, cent trente-cinq articles de grammaire dans l'*Encyclopédie* de D. Diderot, dont celui sur la ponctuation.

Il a une très haute idée de la matière qu'il traite (17*a*)[3]. C'est, dit-il, « l'art d'indiquer par des signes reçus la proportion des pauses qu'on doit faire en parlant » (15*a*). Il s'agit, ajoute-t-il, d'une « invention moderne », d'une « métaphysique très subtile,

1. Le sens de la *hiérarchie* ou « proportion » des signes majeurs est l'une des parties les plus méconnues de nos jours. Le XVIII[e] s. partait d'une vision ensembliste (« logique ») de la pensée à développer dans sa *genèse,* pour ensuite en situer les différentes parties, jusqu'aux plus petites, en fonction des objectifs à atteindre, avec les ajustements de surface nécessaires (rhétoriques). Pour se rendre compte de la puissance en grande partie oubliée de ces conceptions stratégiques du texte, il faudrait rappeler la formation donnée dans les écoles et les Universités, destinée avant tout à *convaincre* (formation d'avocats et de prédicateurs). Aujourd'hui, le « style coupé », comme on disait alors, celui de la presse, des écrits hâtifs et éphémères, prévaut sur les textes oratoires. D'où une ponctuation appauvrie, qui pourrait, selon certains, se contenter, pour ce qui est de la syntaxe, de la majuscule, du point et de quelques virgules.

2. G. Girard, *Vrais principes de la langue françoise ou la parole réduite en méthode,* 1747 (XVI[e] discours), « 3[e] article de l'orthographe et le dernier de ce que la grammaire a pour objet. Sens constructifs, relatifs, partiels et intégraux » (433-468). La Grammaire générale ne s'appuie pratiquement jamais sur la notion moderne de « phrase » (ce mot désignant alors encore, comme en anglais moderne, une simple façon de parler, par opposition à *discours* ou *sentence* (angl. *sentence*), qui désigne la « phrase » complète, complexe, selon l'intention du locuteur). Le centre du dispositif de la syntaxe est la *proposition.* Le terme réducteur de *phrase,* dans son sens graphique (avec majuscule et point), est du XIX[e] s., et va masquer entièrement les analyses précédentes.

3. Cf. A. Lorenceau (*Ponct.,* I, 127-149), et l'article *Ponctuation* de l'*Encyclopédie* (1765, t. XIII), repris ensuite dans sa *Grammaire* (1767). Elevant la ponctuation au rang de « partie essentielle de la grammaire », Beauzée la hausse tout naturellement au rang de la grammaire universelle. « Un système de ponctuation construit sur de solides fondements, n'est pas plus propre à la langue françoise qu'à tout autre langue » (16*b*-17*a*).

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

que tout le monde n'est pas en état de saisir et de bien appliquer » (15*a*). Trois idées forces sous-tendent sa théorie (*Grammaire générale,* III, 577-578) :

« Le choix des ponctuations dépend de la proportion qu'il convient d'établir dans les pauses ; et cette proportion dépend de la combinaison de trois principes fondamentaux : 1° Le besoin de respirer ; 2° La distribution des sens partiels qui constituent le discours ; 3° La différence de degrés de subordination qui conviennent à chacun de ces sens partiels dans l'ensemble du discours ».

Le besoin de respirer est une notion qui renvoie à une pratique orale très ancienne du texte écrit, encore générale à l'époque (vr chap. 1, I et II). La pause est donc, dans cette optique, une nécessité première. Beauzée y ajoute la notion, physique elle aussi, de la *longueur* des phrases. En cas de propositions n'excédant pas la « portée d'une respiration », la mise de ponctuation n'est plus nécessaire, sauf dans certains cas (inversion, ellipse, incise, et « toutes parties qui peuvent être supprimées sans changer le sens »).

Lorsque la proposition excède la portée d'une respiration, on peut recourir aux virgules, mais pas n'importe où. Il faut « qu'elles servent à y distinguer quelques-unes des parties constitutives, comme le sujet logique, la totalité d'un complément objectif, d'un complément accessoire ou circonstanciel du verbe, un attribut total, etc. » (19*a*)[1]. Et Beauzée ajoute qu'il ne faut ni se fier aux nécessités purement physiques, ni réduire les parties « en particules qui feraient de la parole une espèce de bégaiement dans la bouche de ceux qui voudraient marquer toutes les pauses écrites » (16*a*-16*b*).

La distinction des sens partiels fait que les parties doivent être soumises au « sens total » dans les limites de la *clarté* de l'énonciation, ce qui exige que « la subordination respective des sens partiels y soit rendu sensible [...] par la différence marquée des repos et des caractères qui les représentent » (20*b*). Il est parfois bon et nécessaire de couper un texte, mais avec *sobriété* : « Pas plus de signes qu'il n'y a de choses à signifier ». Ces coupures doivent se faire en cas d'absolue nécessité, dans le respect de « l'unité de pensée totale, réellement indivisible » ; de plus, il faut non seulement couper le moins possible, mais choisir les « moindres intervalles possibles ». « Contentons-nous de la virgule », dit Beauzée, « pour des parties qui ne sont pas également dépendantes d'un même tout ».

1. Il y a pour Beauzée possibilité de signes entre sujet (long) et verbe, devant *et, ni* ou autres conjonctions, devant *que* ou *qui,* surtout lorsque la partie qui suit est elle-même accompagnée de circonstances ou de propositions incidentes. L'écoute des phrases énoncées aujourd'hui prouve que nous nous arrêtons, nous aussi, après un sujet ou autre partie d'une certaine longueur. Mais la logique de l'écrit est aujourd'hui autre, ce qui éloigne davantage les procédés des deux chaînes.

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

En lisant Beauzée, on ne peut s'empêcher d'évoquer les méthodes modernes de la linguistique, qui découpent les phrases en « arbres » ou en sous-ensembles par le procédé dit du « parenthésage ». Il distingue ainsi, en bon logicien, les signes de *premier,* de *second* et de *troisième* ordre, subdivisions que nous avons reprises en les adaptant aux nécessités de la ponctuation moderne (c'est ce qu'il appelle la *« différence des degrés de subordination »*).

Analysant la période, il appellera donc signes de premier ordre ceux qui séparent celle-ci en deux parties *principales* (par les deux-points, qui acquièrent ainsi une force nouvelle) ; signes de deuxième ordre ceux qui, à l'intérieur des premières, séparent les différentes parties *intégrantes* (par les nouveaux points-virgules) ; de troisième ordre ceux qui séparent les parties *subalternes* (par les virgules, y compris pour les propositions) ; et il appellera *membres* (mot très ancien) les parties du discours internes à la proposition, composées de mots[1].

3. **Incidentes explicatives et déterminatives.** — L'une des questions les plus débattues parmi les grammairiens depuis le XVIII[e] s. est celle appelée aujourd'hui « des deux relatives », opposant les « déterminatives » (qui se rattachent à l'antécédent et ne s'en séparent pas) et les « non déterminatives » ou « explicatives », qui, se rapportant à l'ensemble de la phrase précédente, doivent en être séparées (vr aussi chap. 5, II, 1). Beauzée est le premier à en tirer une règle de ponctuation :

« Il faut mettre entre deux virgules toute proposition incidente purement explicative ; et écrire de suite, sans virgules, toute proposition incidente déterminative » (*Grammaire,* II, 597, 6[e] règle).

Les déterminatives, en effet, sont « intimement unies à ce qui précède », alors que dans l'explicative apparaît une « diversité d'as-

1. La période est en effet, selon les rhéteurs, découpée en *protase* (partie montante) et *apodose* (descendante), séparée par un sommet, appelé *acmé.* C'est cet acmé qui, suivi des deux-points, annonce le « membre surnuméraire » de la deuxième partie, accompagnée à son tour par une chute et le point final. Conception présente, nous l'avons vu, dès les origines de la ponctuation, et que connaît bien Beauzée.

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

pects » pour la même idée, et « le peu de liaison avec l'antécédent », d'où les virgules, ex. (19*b*) : (déterminative, avec article ou démonstratif attaché à l'antécédent) « *La gloire des grands hommes se doit toujours mesurer* aux *moyens* dont *ils se sont servis pour l'acquérir* »// (explicative) *« Les passions, qui sont les maladies de l'âme, ne viennent que de notre révolte contre la raison ».*

Soulignons que, contrairement à ce qu'on semble croire aujourd'hui, la règle ne se limite nullement, pour Port-Royal ou le XVIII[e] s., aux seuls subordonnants « relatifs ». Ils l'étendent à toutes les propositions incidentes quelles qu'elles soient, adjectivales, participiales, conjonctives, etc. (Girard, 1747). Au-delà, la question intéresse en fait pour eux toute la stratégie des rapports établis entre « sens partiels » et « sens total », déterminés et déterminants, dans la phrase complexe.

Il y a un autre aspect à ce débat : aux typographes, qui veulent des règles simples et préfèrent une ponctuation « à l'allemande », comme la leur a apprise Dolet, les grammairiens du XVIII[e] s. (en premier lieu Girard et Beauzée) expliquent que si, en effet, l'incidente explicative est précédée et parfois suivie d'une pause, il n'en est pas de même pour une incidente « essentielle », qui, faisant partie de la phrase où elle se trouve, n'a pas de valeur de vérité propre et n'est donc pas précédée d'une pause :

« L'antécédent exprime une idée partielle, la proposition incidente déterminative en exprime une autre, et toutes deux constituent une seule idée totale indivisible. » (Girard, 1747)

Girault-Duvivier (XIX[e] s.) applique encore, comme ses illustres prédécesseurs, le terme d' « incidentes explicatives » aux incises, locutions adverbiales, attributs circonstanciels, etc. (ex. *disait Socrate, de temps en temps, avide de plaisirs...*)[1].

4. **Les marques du discours rapporté.** — Le discours rapporté peut se référer : à une citation d'auteur ; à un discours fictif ou intérieur ; à un relevé d'inscription ; à des paroles, prononcées ou écrites ; à un discours, direct ou indirect, à des dialogues suivis, etc.

1. Pour une reprise récente de ce débat fameux, cf. *Langages,* 88, 1987, « Les deux relatives », en particulier les articles de NC (« Rôle historique de la ponctuation », 31-40) et de S. Auroux et I. Rosier (9-29). Selon I. Rosier, le problème de la « coréférence » s'est toujours posé aux grammairiens, en dehors de toute référence à la ponctuation, et on le trouve déjà dans les traités de logique terministe du Moyen âge.

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

Si l'on excepte quelques *Dialogues* ou *Parallèles* (Fontenelle, *Dialogue des morts,* Perrault, *Parallèle des anciens et des modernes*), plus ou moins réglés sur le modèle du théâtre, l'introduction d'une autre personne que le narrateur ne semble pas, avant le XVIII[e] s., poser de problèmes particuliers. L'incise qui annonce le changement du locuteur est, si elle est longue, mise entre parenthèses, sinon, entre virgules ou même sans aucune marque. Le plus souvent, il s'agit d'un discours rapporté, au style indirect. Ce qui préoccupe les esprits, c'est l'introduction de la *citation.* Primitivement associés (en marge) à toute idée générale, les guillemets s'étaient ensuite associés aux références, prises le plus souvent aux auteurs les plus prestigieux. Cette fonction de mise à distance, de précaution et de véracité des paroles d'autrui était particulièrement importante, si l'on songe à son application dans les domaines de la religion, de la juridiction, des textes de l'Antiquité ou de l'Etat[1].

Au XVIII[e] s., le problème de la citation est en principe résolu par l'italique. Mais un passage d'une certaine longueur dans ce caractère lasse, et l'italique revient fort cher. Son remplacement par le nouveau guillemet « au long » (en rappel de marge à chaque ligne) est dû, nous dit-on, à un souci d'ordre économique, « pour épargner le caractère italique ». Autres problèmes largement discutés : faut-il utiliser le guillemet fermé ou ouvert ? En marge gauche ou droite ? De la marge, on passe au guillemet en début de ligne, « en composition », ce qui n'empêche pas les ouvriers trop zélés d'utiliser également l'italique. On trouvait déjà parfois ce signe, dès les débuts du XVI[e] s. et répété en marge, mais sans systématique (vr aussi chap. 6, 5)[2].

C'est l'extension du roman, « comédie à cent actes divers », placée sous couvert du narrateur principal et sous un volume restreint, qui va entraîner pour le discours rapporté toute une série de problèmes typographiques, puis la mise en place d'un ensemble de signes entièrement nouveaux[3].

1. Aujourd'hui encore, on peut rattacher le soin avec lequel les correcteurs respectent le point final à l'intérieur des citations à phrases complètes à ce respect quasi sacré de l'Ecriture. Si les autres signes sont *je* et *tu,* les guillemets sont *il,* l'autre. D'où aussi la résistance ancienne à faire entrer les guillemets dans le texte.

2. Ainsi dans les ouvrages des Alde (1501), puis de J. Bade (1527), de Tory (1529), Marguerite de Navarre (1533), Ronsard (1552), etc. (cf. *Orth. Ren.,* 78-91, 300-301, etc.). Ils signalaient tout autant les exemples (signes métalinguistiques), les remarques, les proverbes, que les citations.

3. Cf. R. Laufer, Guillemets et marques du discours direct, *Ponct.,* II, 235-251, à qui nous empruntons largement ici, y compris les exemples.

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

« Le discours direct, dit R. Laufer, *n'a appelé une notation particulière que dans la littérature narrative destinée à la lecture silencieuse, plus précisément encore dans le roman. »*

Les premiers romans s'en tiennent encore, timidement, à la première personne, et les romans par lettres à deux personnages qui s'expriment seuls. Mais les premiers récits romanesques (Marivaux, Diderot) s'animent et passent vite du monologue aux dialogues croisés. Le goût du théâtre fait que l'on introduit parfois le nom des personnages (Crébillon). Les gens du Livre, habitués à respecter religieusement les paroles citées, utilisent d'abord largement l'italique, ou l'alternance des caractères. Ainsi dans Marivaux (*La voiture embourbée,* 1714, p. 92, cité par Laufer) ce passage avec les incises en italique :

« Ce que vous me dites là est-il bien possible ? *reprit la Dame d'un air embarrassé...* »

Mais on s'aperçoit vite qu'en cas de plusieurs intervenants, cette solution est impossible et le désordre s'installe. On fait alors appel en renfort aux guillemets en marge, puis au tiret suivi des guillemets, tout en alternant les caractères. Comme on conserve aussi longtemps l'ancienne habitude des incises (ponctuations verbales), cela crée un foisonnement assez lourd, dont l'œil se lasse vite.

A l'intérieur des dialogues, on utilise d'abord les guillemets pour un seul des interlocuteurs. J. Varloot et A. Lorenceau ont repéré dans les *Bijoux indiscrets* de Diderot (de 1748, cf. *Ponct.,* I, 143), une telle opposition du « subjectif » et de l' « objectif », avec les paroles du héros (le sultan Mangogul) non guillemetées, tandis que celles du génie Cucufa, son interlocuteur, le sont, à la fois en marge et dans le texte :

Cucufa apparut au sultan. « Que la bénédiction de Brama soit céans ! dit-il en s'abattant ». Amen, répondit le prince. « Que voulez-vous, mon fils ? » Une chose fort simple, dit Mangogul ; me procurer [...] (remarquer l'absence des deux-points et l'usage à sa place du point-virgule).

Même alternance guillemets/italique, liée à l'opposition des personnages, dans *Histoire de Loango* (1776), avec guillemets réservés aux Européens (l'étranger), l'italique aux indigènes. S. Branca, analysant les différentes éditions de *Manon Lescaut,* de l'abbé Prévost (1731, 1735, 1738, 1742, 1753, 1756, 1775) ne trouve les guillemets, avec ou sans deux-points, utilisés que tardivement, à partir de 1775[1]. Même constatation dans les sondages effectués par Laufer

1. Sonia Branca, Deux-points, ouvrez les guillemets, notes sur la ponctuation du discours rapporté au XVIII^e^ s., in *Le gré des langues,* n° 5, Ed. L'Harmattan, 1993, 178-202. S. Branca souligne fortement qu'avec l'intervention des nouvelles façons de ponctuer, instaurées à l'initiative des typographes, on assiste à « la promotion du discours direct au statut de notion grammaticale », alors qu'en rhétorique cette notion était jusque-là surtout prisée pour l'efficacité de son aspect expressif, sans

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

et par F. Weil pour les romans de la première comme de la seconde partie du siècle, avec une ponctuation de transition[1] : c'est le XIX^e s. qui instaure progressivement, là comme ailleurs, les usages actuels.

5. **La ponctuation du XVIII^e siècle et celle d'aujourd'hui.** — Si l'on veut résumer les principales différences entre le XVIII^e s. et notre époque, on soulignera :

a / Que la ponctuation est alors tout autant *orale* qu'*écrite* ; *b* / Qu'elle est plus sobre que la nôtre ; *c* / Que beaucoup de signes ont des valeurs *différentes* des nôtres : point (seulement final de paragraphe), deux-points (coupe majeure interne), points-virgules (parties « intégrantes »), virgules (parties « subalternes »), ces signes se situant dans le même ensemble hiérarchisé ; *d* / Que leur choix dépend davantage de la *longueur* (critère oral) et du *nombre* des propositions ; *e* / Que la *mise des signes* est différente. Ainsi, en cas de termes juxtaposés multiples, la virgule est pour le logicien Beauzée nécessaire devant le dernier, car elle fortifie « l'idée de clôture », en le rattachant ainsi non à l'avant-dernier, mais à l'ensemble de l'énumération (mise en facteur commun).

II. — XIX^e-XX^e siècles

Analysant la ponctuation utilisée depuis le XIX^e s., A. Lorenceau (*LF,* 45-59) cite un texte quasi caricatural de 1928, qui, pour une seule phrase (de 11 lignes il est

marques spéciales. C'est Beauzée qui, d'abord dans son article de l'*Encyclopédie,* puis dans sa *Grammaire* (1767, 2, 613) donne pour la première fois une description théorique complète du discours direct en rapport avec la ponctuation. Même processus de pénétration des usages graphiques dans la grammaire de la langue pour les deux relatives, vr ci-dessus.

1. F. Weil (*Ponct.,* II, 150-167) rappelle que Voltaire et ses éditeurs ne se servaient ni des guillemets, ni du tiret. Cf. aussi l'exemple de Restif de La Bretonne (Laufer, *Ponct.,* II, 243-244), qui utilise encore à la fois l'incise verbale (entre parenthèses ou entre crochets), l'italique et les tirets de dialogue.

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

vrai), comporte 22 virgules, deux points-virgules, deux deux-points, un tiret et un point final[1].

Là où Racine n'hésitait pas à ne mettre qu'une virgule respiratoire fermante après une subordonnée incidente, même longue, la conception exagérément analytique qui prévaut après la Révolution instaure les attitudes modernes et multiplie les « balances » (toute ponctuation d'incidente doit être double) et les ruptures, au point de gêner la lecture. Cependant, les grammairiens du temps n'ont aucune trace de ces habitudes, venues des grands ateliers d'imprimerie.

Coupés de toute pratique réelle, ils reprennent inlassablement durant tout le siècle ce qu'ont dit leurs prédécesseurs sur les pauses : « le soulagement de celui qui doit faire la lecture », etc., Lorenceau cite les multiples éditions du disciple de Beauzée, Girault-Duvivier (de 1811 à la fin du siècle), de Noël et Chapsal, alors que les manuels de typographie de la fin du siècle se démarquent nettement, en insistant sur les parties du discours et le sens. Ainsi, Leclerc (1897) insiste, le premier, sur « la clarté du langage écrit » (*LF*, 45, 52). Il y a quelques exceptions parmi les grammairiens, dont celle, remarquable, de C. Ayer (1878), qui nomme « signes syntaxiques » les signes de ponctuation, en distinguant de façon très moderne les signes *objectifs* et les signes *subjectifs* :

« La ponctuation consiste à marquer par des signes convenus les divisions ou la fin de phrases (signes objectifs) et la manière actuelle dont nous considérons telle ou telle proposition, tel ou tel membre de la proposition (signes subjectifs) » (298).

1. **Auteurs et imprimeurs.** — Le journal *L'imprimerie* (1876) définit ainsi les nouvelles normes, où l'on retrouve l'analyse « logique » et « grammaticale » instaurées dans les écoles :

« La ponctuation est l'anatomie du langage ou de la pensée [...]. Ponctuer, c'est disséquer les phrases [...]. Basée sur la logique, elle est universelle, c'est-à-dire pour les idiomes de tous les temps et de tous les pays [...] »[2].

1. Voici le début de cette phrase, qui n'est pas unique à son époque (Louis Madelin, *Les hommes de la Révolution*, 104) : « A côté de ces deux hommes, siégeait un autre prêtre, appelé à jouer, à travers la Révolution, le rôle le plus étranger, l'abbé Sieyès : lui aussi, je le camperai en pied devant vous, ce qui me dispense de m'arrêter longuement à lui; philosophe politique, entouré, dès 1789, d'un prestige tout entier issu de sa fameuse brochure : *Qu'est-ce que le Tiers?*, il a été accueilli... », etc.

2. Cf. A. Chervel, *et il fallut apprendre à écrire à tous les petits Français. Histoire de la grammaire scolaire*, Payot, 1977.

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

L'imprimeur limousin Chapoulaud, de son côté (1865), n'y va pas par quatre chemins :

« Seul l'imprimeur instruit et expérimenté est conséquent dans sa manière de ponctuer, et sur ce point, l'auteur doit s'en rapporter à lui [...], les typographes ponctuent généralement mieux que les auteurs ».

Bien des auteurs, acceptant ce verdict, s'en sont remis alors et s'en remettent encore aux « spécialistes », par modestie ou par paresse. Non seulement ils font ainsi une erreur de fond, mais ils se privent d'une part de leur liberté d'écrivains, tout comme, dans le passé, ils se sont dépouillés de leurs droits sur toute originalité orthographique.

Certains, cependant, ne se laissaient pas faire. Georges Sand est l'une de celles qui a rompu la lance avec le plus de fougue pour défendre sa ponctuation d'écrivain (*Impressions et souvenirs,* 1873) :

« On a dit "le style, c'est l'homme", dit-elle. *La ponctuation est encore plus l'homme que le style. La ponctuation, c'est l'intonation de la parole, traduite par des signes de la plus haute importance [...] L'instinct de l'orateur intelligent le guide avec certitude et sans qu'il ait besoin de se reporter à aucune règle écrite... »* (Lorenceau, *LF,* 45, 57).

La riposte cinglante des imprimeurs (contre « ces ponctuations sentimentales et fantaisistes [...] jetant le trouble dans les habitudes normales des compositeurs et des correcteurs ») ne s'est pas fait attendre (*LF,* 45, 53) :

« Madame Georges Sand [...] a sur ce sujet des idées à elle [...]. La ponctuation a une part trop importante [...] pour l'abandonner aux caprices des écrivains qui, la plupart, n'y entendent pas grand-chose [...] On verrait de belles choses si on laissait aux auteurs la responsabilité de leur ponctuation ! »

Pierre Larousse lui-même (art. Ponctuation, *Grand Larousse du XIX^e^ s.*) ne craint pas d'intervenir dans ce débat, reconnaissant comme en partie légitime une certaine liberté de l'écrivain (« latitude dans les détails »), propre aux « effets de style ». Mais qui doit, en définitive, assurer la responsabilité en ce domaine ? Il ne le dit pas, et la discussion sur ce point délicat n'a jamais cessé depuis.

Il semble bien, à première vue, que nul ne se bat plus à ce sujet et que le savoir des gens du livre l'ait emporté. Durant la première moitié du XX^e^ s., en ce domaine comme dans celui de l'orthographe, un silence anormal règne dans le rang des écrivains, du moins en apparence. Tout se perd dans les tractations obscures (et perdues d'avance) des allées et venues d'épreuves dans les grands ateliers d'imprimerie.

2. **Les manuels.** — Sur les bureaux des correcteurs, les manuels de typographie remplacent aujourd'hui d'au-

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

tant plus aisément les grammairiens que ceux-ci, sauf rares exceptions, ne parlent pratiquement plus de ponctuation.

Lors de l'enquête de 1977 faite auprès des auteurs dont les livres étaient exposés par une grande librairie parisienne (vr chap. 9), nous avions, A. Lorenceau et moi, posé un certain nombre de questions en ce sens (Lorenceau, *LF,* 45, 88) :

« 1 / Pensez-vous qu'il existe actuellement des règles générales de ponctuation ? [...] 3 / Consultez-vous un manuel ? lequel ? [...]. 4 / Les éditeurs et imprimeurs respectent-ils la ponctuation de vos manuscrits ? », etc. Sur 80 écrivains consultés, 34 auteurs déclarent qu'il y a des règles, mais qu'ils n'utilisent pas de manuels.

Les manuels cités (mais sont-ils consultés ?) ont été : *Le bon usage* de M. Grevisse, *Le dictionnaire des difficultés de la langue française* d'A. Thomas (1956, 1971), Le *Code typographique* (14e éd., 1983), et, curieusement, *Le Littré* et *Le Petit Robert,* qui n'ont rien à voir avec des manuels. Les réponses, attachantes et toutes de grande qualité, révélaient un intérêt très grand envers la ponctuation, dont elles confirment l'importance et combien elle « fait partie des outils de l'écrivain ».

Sur 52 ouvrages allant de 1850 à 1967, destinés au primaire, au « cours supérieur » ou à l'université, et examinés par A. Lorenceau et moi-même, 24 (46 %) ne donnent aucune définition de la ponctuation (dont 10 de 1938 à 1967). Sur les 28 restants, la définition, comme les données, sont notoirement insuffisantes. Même constatation avec un second sondage fait sur 20 ouvrages allant de 1970 à 1980 : deux seulement font mention de la ponctuation. Partout, la notion traditionnelle de pause et d'intonation l'emporte de beaucoup sur les rapports logiques et le sens, et c'est curieusement l'inverse dans les manuels typographiques, comme dans les dictionnaires usuels[1].

En fait, lorsqu'on examine de près les usuels typographiques les plus souvent cités (et nous n'en nommerons ici aucun), on s'aperçoit du fossé qui sépare les professions de foi des enseignements donnés et de la pratique réelle.

1. *Petit Larousse illustré (PLI),* 79 : « Signes servant à séparer les phrases et les divers éléments de celles-ci, pour des besoins de clarté ou des raisons de style » (pas un mot des pauses). *PLI,* 83 « [...] et servant à marquer les pauses » (pas un mot de l'intonation). De même, *Petit Robert,* 87 : « Système de signes servant à indiquer les divisions d'un texte, à noter certains rapports syntaxiques ou certaines nuances affectives ».

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

« Les règles que nous venons d'exposer sont des règles fixes, basées sur la syntaxe, elles n'admettent ni la fantaisie ni le caprice », disait péremptoirement P. Larousse[1]. Cette rigidité apparente recouvre aujourd'hui comme hier un « flou artistique » constant dans le détail (« manque de rigueur », dit J. Cellard). J.-P. Colignon lui-même (1975) ne se prive pas de faire apparaître les contradictions entre ses collègues, mais aussi de donner des « conseils » assez rigides, tout en parlant, concernant certaines décisions à prendre, de « sensibilité », de « bon sens », d' « évidence », d' « esthétique », etc., ce qui ne nous avance guère.

Cet état de choses se justifie, pour ce type d'ouvrages, du fait de leurs objectifs purement techniques. Mais les grammaires destinées aux écoles, lorsqu'elles parlent de ponctuation (ce qui est loin d'être toujours le cas, même aujourd'hui), s'abstiennent de toute réflexion propre ou s'en remettent entièrement aux premiers, ce qui fait qu'il n'existe, à proprement parler, ni formation ni suivi scolaire de bon niveau dans les classes en ce domaine. Lorsqu'on connaît la pauvreté des affirmations aussi péremptoires que contradictoires qui fleurissent et les écarts qui s'étalent entre les normes des différentes maisons d'édition, on a du mal à comprendre comment les enfants, comme les adultes, s'y retrouvent.

3. **Les travaux récents.** — On peut à peine rattacher aux travaux « récents » sur la ponctuation ceux, par ailleurs

1. Certaines « règles » ne manquent pas de fantaisie, effectivement : « On ne mettra pas entre guillemets les noms d'animaux »; d'autres sont beaucoup trop fortes, ex. : « On ne met pas de virgule avant *et, ni,* entre le groupe sujet et le verbe », etc. Citons aussi les discussions sur les espaces avant et après les signes (différents en français et en anglais), les guillemets simples et doubles dans les citations, la séparation des chiffres et symboles d'unités, la mise du point d'interrogation après *oh !, ah !,* etc. La ponctuation est certes chose difficile, mais il serait préférable, surtout à l'heure de l'Europe (qui nous met en face de points de vue entièrement différents sur ces sujets), d'être modeste et de ne tomber ni dans le fixisme, ni dans le « caprice », ni dans la confusion. M. Grevisse, excellent grammairien, et dont les pages consacrées au sujet sont parmi les meilleures existantes, confond dans un même paragraphe, comme tous ses collègues, le point de phrase et le point abréviatif, suivi lui-même des usages concernant les chiffres, les sigles, les appels de note, etc. (159-160).

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

excellents, du grand linguiste J. Damourette (1939), ou ceux, plus anciens encore, de H. Sensine, qui sont surtout des travaux pratiques (1930, il y a plus de soixante ans !).

Depuis, si l'on excepte de nombreux articles, il faut surtout citer, pour la France, les deux volumes substantiels des *Recherches historiques et actuelles sur la ponctuation* (Actes du Colloque CNRS-HESO de 1978) et le numéro de *Langue française* qui a suivi (n° 45, 1980), sur lesquels nous nous appuyons ici, et qui ont marqué un nouveau départ des recherches et de l'intérêt pour ces questions. D'autres séries d'études non moins importantes, surtout d'ordre historique, ont paru en Allemagne, en Angleterre (Parkes, 1992), en Italie (*Grafia,* 1987, *Storia,* 1992), en Espagne, au Portugal, etc.

Sur le plan synchronique, il faut signaler, ces dernières années, la parution longtemps attendue de l'ouvrage de L. Védénina, spécialiste russe de la ponctuation (*Pertinence linguistique de la présentation typographique,* 1988), et celle du *Traité de la ponctuation française* de J. Drillon (1991). Tous deux sont surtout tournés vers la ponctuation littéraire et donnent de bons exemples de la variété et de la richesse des usages des écrivains. Cependant, l'étude de la ponctuation authentique des classiques et des auteurs qui ont suivi, encore moins son analyse objective, ont été à peine abordées, et c'est dommage. En réalité, on trouve dans les éditions critiques consacrées aux plus éminents d'entre eux des mines de remarques de première main, mais il faudrait les rassembler pour avoir un panorama plus exact des usages passés et actuels, et c'est là une source de travaux que je signale pour l'avenir. Les résultats, comme le montrent les éléments d'enquêtes que nous citons par ailleurs (chap. 9) étonneront et remettront en cause beaucoup d'idées préconçues. En particulier, en raison du « fixisme » qu'on pratique ordinairement en France en matière de langue, surtout écrite, les croyances fortement ancrées dans l'immanence des usages actuels, leur « évidence » par rapport aux pays étrangers ou à l'histoire ; et la solide indifférence, pour ne pas dire le mépris, couramment pratiqués vis-à-vis des usages de ces « pauvres » scripteurs du passé, qui ne valent pas la peine qu'on les prennent en compte.

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

DEUXIÈME PARTIE

LA PONCTUATION MODERNE

Chapitre IV

GÉNÉRALITÉS

1. **Vue d'ensemble.** — La ponctuation étant essentiellement d'ordre syntaxique, il nous sera nécessaire d'en ramener chaque fonction à telle ou telle partie de la syntaxe, et par conséquent d'éclairer la terminologie que nous allons utiliser.

Une unité syntaxique doit être comprise comme associant à la fois une *suite de mots* (aspect constructif), un *message* (aspect actuel), une *substance* et une *forme* intonatives (mélodie expressive et aspect intonatif) et un *sens* (contenu du message, résultant de l'ensemble des données précédentes). La ponctuation tient dignement son rôle à ces différents niveaux de la syntaxe. Elle aide à la construction, exprime les pauses, les sentiments, l'intonation, et participe au sens, de façon associée et parfois même autonome.

Plutôt qu'à la ponctuation de textes courts et fugitifs (lettres, rapports, articles de journaux, etc.), qui se contentent d'une ponctuation relativement pauvre, nous nous intéresserons à celle des ouvrages littéraires, ce qui nous permettra de mieux développer toutes les possibilités des signes.

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

Les termes que nous utiliserons ont une histoire, qui dure encore (vr partie historique et *Glossaire*). Ainsi, la définition classique encore au XVIII[e] siècle (« La ponctuation est l'art d'indiquer par des signes reçus la proportion des pauses que l'on doit faire en parlant »), paraît totalement insuffisante aujourd'hui, puisqu'elle ne prend en compte (partiellement d'ailleurs, puisqu'on n'y parle même pas d'intonation) que la segmentation, et seulement la segmentation orale.

Même si on accorde, comme nous le faisons, une grande place à cet aspect des choses (rapports diction/compréhension), il sera nécessaire de donner aux termes de « pauses », « ponctuer », « ponctuation », une toute autre valeur que celle qu'ils avaient alors. Cependant, il n'y a aucune différence réelle, en profondeur, entre ce que l'on appelle pauses à l'oral et séparateurs à l'écrit, « ponctuer » une phrase orale et « ponctuer » une phrase écrite, les deux aspects, d'une certaine façon, étant du même ordre linguistique et se complétant étroitement.

2. **La phrase et le texte.** — La ponctuation ne se limite pas à la phrase (rapports entre les mots), mais doit être appréhendée au niveau du *texte,* pris comme ensemble de phrases formant une « unité de sens total ».

Les phrases s'imbriquent les unes aux autres par une série d'enchâssements et de présupposés : chacune appelle la suivante et est appelée par la précédente. C'est ce qui explique l'ensemble des rapports qui servent de ciment pour la constitution de la signification (anaphores, références et coréférences, aspects, modalités et aussi signes de ponctuation). De plus, toutes les places de la phrase et du texte ne sont pas égales : « Chaque place correspond à un "poids" informatif différent » (C. Fuchs), allant, en principe, du « moins informant » (groupe initial) au « plus informant » (groupe final), ce qui constitue la structure de base de la phrase française comme du récit.

3. **Ponctuation générale et ponctuation séquentielle.** — La ponctuation *générale* (ou « constructive ») s'appuie sur ce que les grammairiens anciens appelaient les « constructibles » du langage.

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

Rappelons ce que recouvre ce mot : son et syllabe (partie phonétique, qu'ils appelaient *vox*) ; partie de mot et morphème ; mot et groupe de mots *(dictio)* ; proposition et phrase complexe *(sententia)* ; paragraphe et période (« unité de sens total »). Le centre de ce dispositif complexe, du point de vue de la ponctuation du texte, est la *proposition* (formée, comme nous l'avons dit, du verbe conjugué, ou du prédicat quel qu'il soit, et de tout ce qui s'y rattache). Elle devient phrase simple si elle présente un sens complet.

La ponctuation *séquentielle,* apparue plus tardivement dans l'histoire, se trouve toujours à l'intérieur de la phrase simple ou complexe, et en est dépendante.

Ces séquences incluses dans la chaîne initiale sont de deux ordres : *intégrées* (plus ou moins indispensables au sens) ou *non intégrées* (c'est ce que nous appellerons le *second régime,* texte « qui doit être distingué du texte lui-même », disait Parkes). Elles s'accompagnent de lignes intonatives différentes du reste du message. Les ponctuations intégrées dépendent de la parole du locuteur et concernent, par exemple, les virgules doubles, les parenthèses ou les tirets. Les ponctuations non intégrées concernent les interventions extérieures au locuteur, marques du « discours rapporté », souvent séparé de la phrase elle-même par les deux-points d'ordre majeur, dont c'est là la fonction principale.

4. **Les trois ordres de signes.** — Nous distinguerons, pour la partie constructive, la ponctuation *supérieure* à la phrase, simple ou complexe (ponctuation du texte, dite de premier ordre), la ponctuation de la *phrase* (dite de second ordre), la ponctuation *inférieure* à la phrase (parties du discours et mots, dites de troisième ordre). Ce qui nous permettra d'instaurer un cadre de base, et d'attribuer, de façon toute relative, un indicateur de « force » aux différentes sortes de signes, selon qu'ils se rapportent à tel ou tel niveau (vr tableau III) :

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

— Force 1 (parties de mots), ex. l'apostrophe dans *aujourd'hui* ; le trait d'union dans *par-delà* ; le trait de division en fin de ligne dans *aujour-/d'hui* ;
— Force 2 (mots), ex. la majuscule de mot dans *l'état/l'Etat ; la pierre/Pierre* ; le point abréviatif dans *Monsieur/M.* ;
— Force 3 (parties du discours), ex. la virgule après *jusqu'à lui, hier matin,* etc.
— Force 4 (propositions), ex. :

« Considérée isolément, une pièce d'un puzzle ne veut rien dire ; elle est seulement question impossible, défi opaque [coordonnées] *; mais à peine a-t-on réussi [...], que la pièce disparaît, cesse d'exister en tant que pièce »* [subordonnées][1].

— Force 5 (phrases complexes) : ex. (dans la phrase précédente), points-virgules, deux-points ; points d'interrogation, d'exclamation, de suspension, point final ;
— Force 6 (paragraphes), ex. (ci-dessus), phrase avec retrait, majuscule majeure, point final majeur, parfois deux-points majeurs, alinéa ;
— Force 7 (périodes), ex. l'ensemble du *Préambule* de *La vie mode d'emploi* de Pérec avec 8 parties (paragraphes) de force 6 qui constituent ensemble une « unité de pensée totale » ou *période* de force 7. Ces 7 niveaux de forces se regroupent, comme nous l'avons dit, en plusieurs ordres successifs :
  - Forces 6-7 : premier ordre ;
  - Forces 4-5 : second ordre ;
  - Forces 1 à 3 : troisième ordre (parties de discours et mots)[2].

Nous opposerons la *figure* des signes et leur *valeur* (ou *fonction*). Les signes principaux (blancs, points, majuscules, virgules) se retrouvent à plusieurs niveaux, avec des forces et valeurs différentes.

1. Georges Pérec, *La vie mode d'emploi,* Hachette, 1978, *Préambule* (texte étudié dans NC, Approches systémiques de la ponctuation : oralité et écriture, in *Storia,* 1992, *o.c.*). Ce texte de Pérec, très connu, comprend (de « Au départ » à « attente »), 31 lignes, 8 parties majeures, 40 signes (vr aussi l'exemple de Pérec sur les deux-points donné chap. 5, II, 2).

2. Dans l'ordre, on trouverait (mais cela peut se discuter) pour le texte de Pérec 27 virgules (de 3e ou 2e ordre), 2 tirets doubles (force 3 et 4), 3 points-virgules (force 5, mais moins forts que les deux-points), 8 deux-points (dont 6 de premier ordre, de force 6), et un seul point, véritablement final, de « sens total » (force 7).

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

Tableau III. — **Hiérarchie générale et force des signes**

Hiérarchie/ force	*Segments de base*	*Composition du segment*	*Exemples de signes*
	Livre	plusieurs chapitres	espaces, caractères
7	Discours, période	plusieurs parties majeures	grandes séparations
I. --------			
6	Paragraphe	une ou plusieurs phrases	maj. et pt paragraphe
5	Phrase complexe	plusieurs propositions	maj-pts dx-pts, pt-virg.
II. --------			
4	Proposition	plusieurs parties de discours	virg.
		discours direct, dialogues,	signes doubles
-------3	Parties du discours	énumérations...	
		----------	----------
		un ou plusieurs mots	virgule(s)
III. --------	----------	----------	----------
2	Mot		maj. du mot pt abrév.
---------	----------	----------	----------
1	Parties de mot, syllabes		trait d'union, de division

Signes de premier ordre, texte et paragraphes; de second ordre, phrase complexe et proposition; de troisième ordre, parties du discours, mots, parties de mots.

Le souci d'économie crée en effet impérativement, dans la langue, l'homonymie (même apparence), et la polyvalence (plusieurs valeurs différentes) : il y aura donc, par ex., plusieurs types de virgules, plusieurs types de deux-points ou de majuscules. Il faut savoir cependant qu'en cas de choix ou d'effacement, c'est le signe de niveau inférieur qui cède le pas devant celui de niveau supérieur (vr *Loi de neutralisation,* n° 7, annexe II).

5. **Les deux axes de la ponctuation.** — La ponctuation présente ses potentialités sur deux axes : en abscisse, elle rejoint et complète, dans la mesure du possible (car elle est sobre), les informations de la langue orale. En ordon-

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

née, elle a un ordre graphique interne que l'on peut dire dans une certaine mesure « autonome ». Ce domaine est par là le symbole frappant des capacités de l'écriture dans son ensemble.

« Il y a une ponctuation silencieuse et une ponctuation sonore. L'oralité de la ponctuation ne prime pas, à mon sens, son rôle syntaxique : elle se confond avec lui, c'est la farine de ce pain » (J. Varloot, *Ponct.*, II, 288).

Elle est à la fois la plus orale et la plus visuelle des parties de l'écrit. Comme le pronom par rapport au nom, elle peut fonctionner seule ou de façon associée (comparer le pronom *elle* dans : *Ma mère est venue, **elle** se repose,* et ***Elle** se repose, ma mère*).

Prenons la phrase : *« Elle est belle, ta tarte ! »,* dans laquelle il est clair que les signes internes (ici la majuscule, la virgule, le point d'exclamation) portent précisément sur les points de force et de rupture d'intonation (début, milieu, fin). La phrase, en italique et encadrée par les guillemets de démarcation, apparaît comme séquentielle par rapport à ce qui précède. On peut la prononcer de différentes façons, ironique, admirative, assertive, avec insistance plus ou moins marquée sur *belle* et *tarte* (fin de segments). On peut aussi simplement la lire en passant, de façon neutre, ou en silence. Seuls, en ce cas, les dessins des signes feront sens (vr chap. 8, tableau VII : *La genèse des signes*).

On peut déjà apercevoir ici toute la complexité des fonctions de la ponctuation. Pour l'essentiel, elle marque ou suggère (vr aussi chap. 8 et 9) :

— les bornes et la segmentation de l'énoncé (avec une certaine fonction de « mise en facteur commun » des parties, sur laquelle nous reviendrons) ;
— les pauses orales et écrites, majeures et mineures ;
— ce que nous appellerons du nom générique d'intonation (expression, mélodie, contours, débit, rythme, etc.) ;
— les modalités (fonction intonative et grammaticale) ;
— la construction et les rapports des parties ;
— l'opposition thème/propos ;
— les rapports inter-locuteurs ;
— l'opposition des sens partiels et du sens total ;

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

— certaines oppositions grammaticales spécifiques (mots mis « en apposition », « en apostrophe », etc.) ;
— la clarté de l'énoncé, etc. (nous ne parlons pas ici de ses valeurs de style).

6. **Segments et bilatéralité des signes.** — On peut se représenter la chaîne orale d'une phrase comme formée de deux lignes doubles, inséparables : chaîne de mots, chaîne associée de « tonalités » (intonations, au sens large). Elle n'est pas en réalité, formée à la base de phonèmes (entités reconstruites, abstraites), mais de groupes ou « molécules » de phonèmes (syllabes, mots ou parties de discours).

Les signes de ponctuation, eux aussi, tracent comme une géométrie dans l'espace. Contrairement aux apparences, ils ne sont pas seulement « ponctuels », situés sur la chaîne les uns à la suite des autres, ils n'ont rien à voir en cela avec les lettres de l'alphabet.

De même que les blancs sont les porteurs (portées) du texte, les signes de ponctuation doivent être regardés comme les porteurs (portées) des segments syntaxiques. Ils les précèdent, les suivent ou les entourent, mais ce sont aussi et toujours des *signes de segments* (ils sont *suprasegmentaux,* bornes comprises).

Ceux qui se placent traditionnellement entre les lettres pourraient se placer, comme les notes, au-dessus ou en dessous. Certaines langues, comme l'arabe, les mettent parfois au-dessus (dans le Coran par exemple). On faisait de même dans certaines notations du Moyen âge. Même aujourd'hui, la frontière est étroite entre certains aspects de la ponctuation et la musique, surtout aux degrés inférieurs.

En ce sens, les signes sont tous, d'une certaine manière, à visée bilatérale. Porteurs du segment, ils se situent toujours par rapport aux deux bornes, et il faut s'habituer à chercher la deuxième. Il y a cependant une différence entre eux : certains, même en rapport avec d'autres, se présentent « simples », non répétés (comme la majuscule avec le point) : nous dirons qu'ils forment *couple,* ils sont *couplés.* D'autres sont inversés (certains guillemets) ou symétriques (parenthèses, crochets, tirets, etc.). Nous les appellerons *doubles.* La virgule, signe universel, est à part.

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

7. **Signes ouvrants, signes fermants.** — Certains signes sont orientés vers la gauche, d'autres vers la droite, ou se referment sur eux-mêmes.

La virgule, le point-virgule, le point d'interrogation sont tournés vers le segment qui les précède. On peut raisonnablement penser qu'il s'agit là d'une détermination due au sens de l'écriture. Ils regardent vers ce qui vient d'être écrit. En arabe, langue que l'on écrit de droite à gauche, la virgule (rarement utilisée d'ailleurs) est tournée vers la droite, pour la même raison. La parenthèse, le crochet et le guillemet ouvrants sont orientés vers ce qui suit. Les signes fermants correspondants ont l'orientation inverse. On a relevé d'ailleurs une certaine motivation des signes doubles, comparés, surtout les parenthèses ou les accolades, à des bras qui se referment, isolant ainsi le segment concerné. D'autres éléments, comme le point, le point d'exclamation, etc., ne présentent pas de tels indices graphiques, mais leur spécialisation existe. Il peut donc sembler intéressant de les classer d'après leur position, et de lier leurs fonctions à cette position.

On constate alors que, quelle que soit leur apparence, les unités vont par deux et peuvent être classées en signes d'ouverture *(ouvrants)* et de fermeture *(fermants)*. Une troisième catégorie, les signes « neutres », ou « janus », ont les deux orientations, comme les blancs, la ponctuation zéro, le signe d'union et de division (vr tableau IV).

Tableau IV. — **Signes ouvrants, fermants, neutres**

Signes ouvrants	Signes fermants	Signes neutres ("janus")
retrait / majuscule de §	point de § / alinéa	blancs majeurs, mineurs
retrait / tiret de dialogue	point / alinéa	ponctuation zéro (absence du signe)
deux-points	point-virgule	
majuscule de phrase	point de phrase	
parenthèse ouvrante	parenthèse fermante	
crochet ouvrant	crochet fermant	
tiret ouvrant	tiret fermant	
guillemets ouvrants	guillemets fermants	
virgule ouvrante	virgule fermante	
majuscule de mot	point d'abréviation	signes d'union et de division

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

Le point-virgule, signe fermant, indique qu'il y aura une suite, et marque ainsi une projection et *succession* dans le temps. Les deux-points (fermants mais annonciateurs, signes des « membres surnuméraires ») appellent, eux aussi, un rapport de *complétude* (ce qui suit complète ce qui précède). Ils ont les deux orientations.

8. **Appariement, tensions et contradictions des signes.** — On pourrait se demander pourquoi la virgule, tournée vers ce qui précède, peut également être double, la première étant ouvrante. Ce n'est peut-être pas par hasard. Plus que tout autre élément, elle peut ainsi s'apparier librement aux unités simples, quelles qu'elles soient (le tiret est dans le même cas). En revanche, ce n'est pas le cas des autres signes doubles, qui vont obligatoirement par deux :

On ne peut pas ouvrir une parenthèse (un crochet, un guillemet), sans les fermer, ni l'inverse ; aucun de ces signes ne disparaît devant un signe plus fort ; et la virgule ne peut alterner avec aucun d'entre eux. En revanche, non seulement elle sert de répondant à n'importe quel signe simple, mais elle peut se placer immédiatement *après* tout signe double et cumuler avec eux pour assurer la ponctuation générale, ex. : (énoncé de portée générale) *Le boulanger cuit son pain la nuit* // (inversion initiale, couplage majuscule/virgule) *La nuit, le boulanger cuit son pain* // (double virgule interne) *Le boulanger, la nuit, cuit son pain* // (rejet final possible en rapport avec le contexte, couplage virgule/point) *Le boulanger cuit son pain, la nuit...* // (après une parenthèse, virgule de premier régime) *Le boulanger se couche tôt (il cuit son pain la nuit), et dort moins longtemps.*

Ponctuer est un commentaire, mais également un choix, une interprétation métalinguistique. L'intérêt n'est pas de prescrire le bon signe, mais de préciser les choix qui peuvent se faire en chaque point de la chaîne, avec des signes correctement appariés. On peut tout dire, ou pratiquement tout, dans le secteur de la ponctuation générale, avec la virgule, le point et le blanc. La virgule ne peut remplacer le point (irremplaçable), mais elle peut commuter avec le blanc (absence/présence), le point-virgule, les deux-points, le point d'interrogation, d'exclamation, de suspension, etc. Par ailleurs, lorsqu'elle est double, l'une d'entre elles peut disparaître, et elle peut remplacer avec

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

sobriété les parenthèses, les tirets, les guillemets. Elle n'a qu'un tort, elle est répétitive.

9. **Principaux sous-ensembles.** — Nous distinguerons donc dans la ponctuation quatre sous-ensembles (mais ils peuvent cumuler plusieurs fonctions) :

— les signes de ponctuation générale, dits « logiques » (essentiellement *séparateurs* et *organisateurs* du texte) ;
— les signes de *modalité* ;
— les signes séquentiels (doubles) et de « second régime » *(énonciateurs-annonciateurs)* ;
— les signes typographiques *associés.*

Nous ne ferons de groupes à part ni pour les marques de pause et d'intonation ni pour les marques de sens, considérant que toute unité ponctuante est porteuse, potentiellement et effectivement, de silence, de rythme, de modulation (vr chap. 8), comme de charge fonctionnelle et sémantique.

Les trois signes fondamentaux (fort, moyen, faible) ont toujours été regardés non seulement comme séparateurs-organisateurs du texte, mais également comme permettant la pause (la « respiration ») et notant le sens, phrasé compris, et ils ont durant des siècles rempli seuls ces quatre fonctions[1].

Les deux-points et le point-virgule, à dominante plus « logique », sont des signes à part : ils se situent directement au-dessous du point, distinguant les « parties principales » de Beauzée, pouvant comporter plusieurs propositions (vr chap. 3, I.2). Ils doivent être considérés comme potentiellement à peu près égaux aux points. Il est intéressant de noter qu'ils sont à la fois fermants et ouvrants.

1. Les Anciens ne séparaient pas l'écrit de l'oral de la même façon que nous (cf. F. Desbordes, 1990, *o.c.*); ils avaient des signes une conception « pleine » et unitaire. Aussi serait-il inexact de croire qu'ils sous-estimaient la syntaxe et le sens. Au contraire, pour exister, la sentence doit être « parfaite », sens compris. On sépare la ponctuation en signes de « perfection » et « non perfection », sur tous les plans, y compris les pauses.

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

Chapitre V

LES PRINCIPAUX SIGNES

I. — Les signes de clôture

Les signes qui terminent la phrase notent également les « modalités » (assertive, interrogative, exclamative, suspensive) marquées respectivement par le point final (pt), les points interrogatif (interr.), exclamatif (exclam.), de suspension (susp.), que nous appellerons *points de clôture*[1].

1. **Le point final.** — Le point[2] est le premier signe qui a servi, avec le blanc, à séparer les mots gravés sur la pierre.

Le pt en haut <˙> s'est d'abord appelé *distinctio finitiva* (gr. *teleia,* « final »), puis *periodus* (signe de fin de verset) sous les Carolingiens. Il a pris alors la forme de notre point-virgule (pt-virg.), mais non sa valeur, et on le retrouve suivi d'une majuscule jusqu'au début du XVIII[e] s. (vr chap. 7, 1, n. 6).

Il disparaît progressivement sous l'influence de la Renaissance italienne (XIV[e] s.) devant le pt, ce qui va modifier l'ensemble des rapports existants entre les signes : les *periodus* marquaient jusque-là la fin des grandes divisions du texte, comme les capitales ornées et les pieds de mouche[3] en marquaient le début ; le nouveau pt devient final de phrase comme de paragraphe.

1. Les modalités indiquent sur quel *mode* (à la fois intonatif et logique) la phrase se présente. Le point final marque aussi une modalité, dite affirmative ou assertive, mais elle n'est pas aussi sensible au locuteur.

2. Nous utiliserons exceptionnellement dans les trois chapitres qui suivent certaines abréviations pour les noms des points, vr Liste d'abréviations.

3. Sans renoncer à l'excellente ponctuation actuelle, on aurait pu conserver les marques les plus fortes de la ponctuation médiévale, qui nous manquent cruellement : initiales diverses, signes de début et de fin de paragraphe, signes de fin de chapitre (*hedera,* Parkes, 1992, pl. 6, 11), etc., vr tableau II.

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

Au XVI^e s., la « triade » est donc (vr la ponctuation d'E. Dolet, tableau I) <, : .> : on oppose le pt suivi de minuscule (*comma,* souvent renforcé d'un autre point, et qui ressemble donc à nos deux-points, ponctuation faible) à celui suivi d'une majuscule *(colon),* notant ainsi une ponctuation plus forte (déjà chez Tory, 1529).

Au XVIII^e s., parallèlement à ce qui ce passe pour l' « ancienne » et la « nouvelle » orthographe (cf. NC, 1978, 32-38), les deux usages sont encore présents : le pt fin. (parfois en forme de pt-virg.) a encore parfois une valeur de *periodus* ; mais par ailleurs on l'oppose déjà aux dx-pts (devenu lui-même beaucoup plus fort) ou au nouveau pt-virg. (suivi d'une minuscule), système de transition qui va évoluer constamment. Pour Buffier, 1709 (vr chap. 3, I.1), le pt « désigne que la période est complète et que le sens est entièrement achevé » (vr aussi Beauzée, chap. 3, I.2). La triade traditionnelle a donc fait place à un système mixte, à quatre termes, avec deux-points médians en concurrence : <, ; : .>. Ce système est appelé progressivement à assurer la mise en forme non plus seulement du paragraphe, mais de la phrase complexe elle-même, avec une finesse de plus en plus grande.

Le pt n'a pas, aujourd'hui, dans les textes littéraires, le rôle omniprésent qu'on lui attribue par ailleurs[1]. En principe, il sert de borne disjonctive avec le segment suivant et marque l'autonomie du précédent (malgré son association fréquente, dans la phrase qui suit, avec un coordonnant, voire un subordonnant, prouvant la liaison étroite des segments entre eux à l'intérieur du paragraphe, liaison assurée anciennement par le point médian).

Si l'on excepte son emploi comme signe faible

1. Comparons la place du point chez Racine (un pour une virgule environ), à celle, très limitée, qu'il a chez M. Butor, ou chez C. Simon par rapport aux virgules, ce qui signifie que ces auteurs utilisent de véritables périodes (vr chap. 9, II.2.D, et tableau VIII). Les relevés oraux et écrits sont formels : en dehors (en partie) du langage de la presse, la phrase canonique courte, telle qu'on la conseille, n'a pas plus de place dans le langage d'aujourd'hui qu'au XVIII^e s.

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

(force 2) de symboles et d'abréviations (vr chap. 7, II), il est actuellement, en tant que marque de paragraphe, le plus fort de tous les éléments du système, et sa valeur ne descend pas, en principe, en-deçà du niveau de force 4 (vr tableau III : *Hiérarchie générale et force des signes*)[1]. Malgré l'homographie actuelle des différentes valeurs des points (abréviatif, final de phrase et final de paragraphe), l'examen des signes associés permet assez aisément de leur attribuer leurs niveaux respectifs. Ils forment en effet couple avec d'autres indices, blancs, passages à la ligne, retraits, espaces majeurs, etc. dont la hiérarchie va croissant[2].

Comparé aux autres signes, il se rapproche surtout du pt-virg., réglant comme on dit « la circulation des grands axes ». Il note, contrairement aux dx-pts ou au tiret fermant, que l'information est complète, non « suspendue » ; et contrairement aux pt suspens., que la situation est accomplie, non « inaccomplie ».

Il est ressenti comme notant une sorte de réalité objective, d'une sobriété allant parfois jusqu'à la raideur (que l'on songe aux phrases tronquées, ou à l'usage des stops dans les télégrammes ou les ordres militaires). L'usager l'utilise « sans état d'âme », sans même se rendre compte de sa valeur modale. Celle-ci apparaît cependant si on la compare à d'autres qui peuvent se trouver dans la même position, et l'on voit alors qu'il s'agit bien, là aussi, d'un « discours » personnel.

Avec le pt, l'usager s'investit plus complètement, se met en avant, s'impose à son interlocuteur. Grevisse (164-166) se livre ainsi à une analyse fine des nuances de la phrase terminée par un pt, notant l'ordre, la décision, voire l'agressivité, comparée à d'autres, comme l'injonc-

1. Le point abréviatif est, si l'on y réfléchit, le contraire du point final : le second signale la complétude de quelque chose, le premier l'inachevé. Le point de phrase simple est de force 4; celui de la phrase complexe de force 5; celui du paragraphe (ou de la période et au-dessus), de force 6 et 7.

2. Grevisse observe, avec raison, que la suppression du retrait en début de ligne, courante aujourd'hui, risque d'entraîner, si la ligne précédente est pleine, la confusion des points de phrase et de paragraphe.

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

tion, la supposition, l'exclamation, l'interpellation, l'interrogation globale, etc. notées différemment, ex. :

« Je suppose que vous allez me contredire (? ! .) // Peut-être allez-vous me contredire (? ! .) // Entrez (! .) Je pars (! .) // Voulez-vous venir, s'il vous plaît (? .) // Allons, Edmée » (? ! .)

Il est utilisé lorsque aucune intonation plus marquée n'est utile. Il sert également, à la place de la virg., pour la succession temporelle rapide, pour atteindre au mieux la rapidité des actions ou des pensées, comme une histoire en images (cf. Grev., 159) :

(phrases averbales, H. Bazin) : *Angers. Cinq minutes d'arrêt. Sa cathédrale Plantagenet. Sa maison d'Adam.* // (rapidité du temps, Saint-Exupéry) : [...] *et les fourmis s'en allaient. Laborieusement. Sans panique. Sans espoir. Sans désespoir. Comme par devoir.*

Le pt fait place au blanc dans les suites de vers, car alors comme le disait Aragon, en poésie : « Il n'y a pas d'autre ponctuation que celle de la rime ». Il disparaît parfois entièrement en cas d'énumération, dans les titres et intertitres, etc. : les passages à la ligne, les marges ou les retraits suffisent, entourant le texte de blancs qui font contraste, les lignes apparaissant alors à deux dimensions, comme en tableau. Toute ponctuation alourdirait cette disposition, qui vaut par son aération et sa légèreté.

2. **Le point d'interrogation.** — A la place du pt fin., et pouvant alterner avec lui dans la même position, on trouve les trois autres signes de clôture. Ces points cumulent la valeur de pause *logique* (fin de phrase) et une valeur *modale,* à la fois syntaxique et intonative.

Le pt interr. <?> est déjà présent dans la ponctuation du IX^e^ s. (Hildemar) et chez Boccace (XIV^e^ s., vr tableau II : *Les ponctuations médiévales*). On en trouve de nombreuses mentions dans les textes liturgiques et les traités médiévaux (cf. F. Bacon, XIII^e^ s., et, dans Hubert 1970, XIII*k,* XV*b, d, e,* etc.). C'est celui des questions[1], mais aussi du

1. Vr chap. 1, II.1 ; chap. 2, I.4, II.2, et tableau II. L'usage carolingien de deux ou trois signes différents correspondait aux deux types d'interrogations, réelles et rhétoriques (cf. aussi Parkes, 1992, pl. 14, autre texte du IX^e^ s. ; pl. 18, 34-35, etc.). Il ne faut pas confondre, dans les textes médiévaux, les pts interr. ou exclam. avec l'ancien point en bas surmonté d'une virgule ou d'un trait, ponctuation faible *(comma).*

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

doute, de l'embarras, des demandes d'éclaircissements, d'attitudes négatives. Plus généralement, il marque l'incertitude, réelle ou simulée, avec une bonne dose de subjectivité, que l'on peut augmenter en doublant ou même triplant le signe :

Les câbles ? Où sont les câbles ? - Là, tout à côté (Véd., 19) // *Mais, dis-moi, combien le vends-tu ? - Cent francs. - Hein ???* (Véd., 14) // *Qui paye la TVA ? Le consommateur ou le fournisseur ?* (Véd., 15).

Cette captation d'attention, véritable interpellation, constitue peut-être l'essentiel des tournures interrogatives, avec toutes les nuances d'appels fictifs ou rhétoriques. Dans tous les cas, l'auteur est présent, et il « s'adresse toujours à quelqu'un » (Véd., 17).

Alors que l'interrogation phrastique réclame après elle la majuscule, l'interrogation interne (inférieure à la phrase), souvent fictive, ne la réclame pas forcément.

Notons, pour les pts modaux surtout, que quantité de nuances rendues à l'oral par l'intonation n'ont pas de correspondant à l'écrit. Ainsi, en cas d'interrogation multiple, on réserve en général le signe à la seule position finale, ex. :

[pas de majuscule] « *Sale temps, n'est-ce pas ? », dit-il* (C. Gruaz, *LF*, 45, 114) // [mais] *A Passy ? Et c'est grand ?* (115) // (signe multiple) *Quoi, me dira-t-on, voudriez-vous que nos livres de classe [...] enrichissent l'arrière-petit-neveu de Racine ?* (Véd., 17) (*et non* : Quoi ?, *ou* quoi, me dira-t-on ?).

Le pt interr., comme les autres pts modaux, permet de supprimer le pt fin., sauf s'il se trouve à l'intérieur (vr chap. 6, 6). En ce cas (segments infraphrastiques), la phrase garde son point final, ex. :

(Lamartine, dans Grev., 161) *Un soir, t'en souvient-il ? nous voguions en silence...*

L'interrogation indirecte ne réclame pas le signe, et prend celui qui correspond à la tournure syntaxique utilisée, qui peut éventuellement être elle-même interrogative (Grev., 162-166) :

Demande-lui s'il reviendra. // Que de fois je me suis demandé s'il reviendrait ! // Lui as-tu demandé s'il reviendrait ? (Grev., 160).

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

3. **Le point d'exclamation.** — Le point d'exclamation <!> marque à la fois la fin de la phrase et la modalité exclamative. Employé à l'intérieur, il n'est pas obligatoirement suivi de majuscule, l'apparition de celle-ci lui ajoutant une charge supplémentaire qui le fait passer du 3e au 2e ordre.

Le pt exclam. n'a été distingué que tardivement du pt interr. Il fait partie de ces signes « nouveaux » introduits par les humanistes italiens, suivis ensuite par les premiers imprimeurs (C. Salutati, et avant lui da Urbisaglia, *Ars punctandi,* fin du XIVe s.).

Plus que le pt interr., qui semble destiné à autrui, le pt exclam. signale les réactions personnelles immédiates du locuteur, cris, appels, injonctions, souhaits, répliques positives ou négatives, etc., permettant de faire passer à l'écrit une expressivité directe, sans autre construction :

Eh bien ! // Bravo ! // Ô véritable ami ! // Entrez ! // Moi, que je parte ! // Il est d'une bêtise ! (Grev., 166).

Il peut, comme l'interr., s'employer seul, double ou triple, pour accentuer la modalité affective. Utilisés ensemble, sans aucun texte, ils ajoutent leurs motivations souvent très proches (théâtre, bandes dessinées). Leurs charges expressives sont largement sollicitées dans les annonces publicitaires, les titres des journaux :

- Bien sûr y s'mange, mais m'pâte un peu la gu... - !!! (Véd., 23) // *- Référendum ? - Plébiscite ! // - Pourquoi hésiter ?!* (Véd., 12-13).

4. **Les points de suspension.** — Les points de suspension <...> sont apparus au XVIIe s. Ils expriment l'inaccompli : « Un point, c'est tout ; trois points, ce n'est pas tout », disait P. Claudel.

Ils rejoignent, d'une certaine façon, le non-dit, mais un non-dit explicite, expressif, car la ponctuation exprime toutes les sortes de silences. Hésitations, omissions volontaires (d'un nom propre, d'un gros mot, etc.), ils peuvent équivaloir à un *etc.* A la finale, ils se substituent au point et sont suivis de la majuscule. Initiaux, quand ils sont considérés comme terminant le segment précédent, ils ne suppriment pas la majuscule initiale de phrase. Internes,

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

marquant une certaine distance à l'intérieur d'un groupe de sens, ils sont suivis de minuscule et peuvent alterner avec le tiret :

Il était curé... [ou —] *de Cucugnan.*

Dans les dialogues, les monologues intérieurs, ils notent les suites et questions inachevées, les échappées, les rêveries. Au théâtre, ils signalent les non-réponses. Leur emploi répété, comme celui des autres points, surtout modaux, peut lasser, en raison même de leur expressivité.

II. — Autres signes logiques

1. **La virgule.** — Nous distinguerons la virgule *plus* et la virgule *moins* (cf. C. Tournier, *Ponct.*, II, 263). La première (signe non obligatoirement couplé) assure des fonctions constructives, tout à fait comparables à celles des conjonctions de coordination, parfois même de subordination. La seconde, toujours double ou couplée avec un autre signe, apparaît dans deux positions : en cas d'*incidentes* (virgules-parenthèses, pour les ajouts, incises, appels, etc.) et en cas de déplacement d'un segment (virgules d'*inversion*).

D'abord simple point en bas *(comma* ou *subdistinctio)*, ce signe se renforce ensuite d'une virg. ou d'un trait, ou apparaît durant tout le Moyen âge comme un simple trait oblique </> *(suspensivum)*, que l'on retrouve encore dans les imprimés au XVI^e^ s., à côté de la *virgula curva* <,>, venue d'Italie (Barzizza, 1470, première impression parisienne, *Grammaire grecque* de Lascaris, Milan, 1476, etc.).

A) Virgules plus. — La virg. *plus* associe en cas d'énumération des segments d'ordre similaire (sujets, adverbes, verbes, propositions et même phrases). Elle délimite ainsi « les éléments constitutifs de la phrase, sommés par un même nœud à un degré indifférent de la dérivation » (C. Tournier, *LF,* 45, 37). Elle joue pour les parties du discours le même rôle que le trait d'union pour les parties des mots composés, les séparant et unissant à la fois.

S'il n'y a que deux termes à coordonner, la conjonction, selon Beauzée, suffit (vr chap. 3, II). Ainsi, deux

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

termes *(mon frère et moi)* n'appelleront pas de virg., laquelle apparaîtra (en prévision du 3e terme) dans *mon frère, ma sœur et moi,* ou dans :

Il baissait le mufle, secouait les cornes et tremblait de fureur (Véd., 34).

Conjonctions et virgules se répondent, s'opposent et s'unissent ainsi pour mieux distinguer les groupes de sens majeurs et mineurs, permettant une gradation, une opposition :

Gros et gras, le teint frais et la bouche vermeille // Les seules tuyauteries nécessaires sont les jonctions entre pompes et bloc, et les jonctions entre vérins et bloc. (Véd., 34)[1].

C'est pourquoi la virg. apparaît là où en principe elle ne devrait pas être, entre groupe sujet et verbe par exemple :

(reprise) *Femmes, vieillards, enfants, tout était descendu* (La Fontaine) // (groupe sujet long) *Les tests sévères et les nombreux contrôles auxquels sont soumis tous nos produits, garantissent...* (Véd., 34) // (insistance, emphase) *Le père, la mère, et le chien qui tirait la langue...*

Ici, la virg. s'associe à la conjonction *et,* en prévision d'une prise plus importante de souffle (les segments postérieurs sont tout autant à prendre en considération pour la mise de signes que les précédents). L'association du connecteur et de la virg. permet des effets de sens (cf. Col., 12-19, qui étudie successivement *mais, ou, et, donc, or, ni, car,* ce dernier sensiblement plus autonome et plus souvent précédé de la virg.).

En cas d'énumération, l'intonation est unitaire et graduellement montante, chutant ensuite sur le segment suivant. Des propositions ou phrases coordonnées peuvent finir sur un ton relativement descendant (ton du récit), puis montant si elles sont elles-mêmes suivies d'un segment subordonné, surtout long.

La virg. *plus* marque, avec ou sans connecteur, une *mise en facteur commun* des éléments de l'énumération (le

1. Dans les exemples cités, une seule virgule apparaît. Une analyse prosodique montrerait cependant qu'elle marque l'ensemble du premier groupe de souffle, couvrant une portion qui suppose deux bornes potentielles, l'une étant couplée.

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

terme en facteur commun est associé à chacun de ceux qui suivent ou qui précèdent), ex. :

Voici *(des fruits, des fleurs, des feuilles et des branches). // (Femmes, vieillards, enfants),* tout *était descendu.*

B) Virgules moins. — La (ou les) virgules *moins* (petites sœurs des parenthèses, plus discrètes et de valeur moindre, l'une d'entre elles pouvant être virtuelle ou réalisée) permettent d'extraire, de déplacer ou de rajouter à n'importe quel endroit de la chaîne (mais pas n'importe où) un segment qui ne se situe pas sur le même plan que le reste de la phrase. Comparons :

(phrase « normale ») *Vous êtes un sauvage //* (inversion de mise en valeur) *Pour sauvage, vous l'êtes !* (Sainte-Beuve, Grev., 607).

L'intonation accompagne le segment marqué d'un décrochement intonatif, sémantiquement déterminé, mais moins connoté que dans le cas des parenthèses, l'ajout concerné pouvant souvent être déplacé, mais non supprimé. Inversement, l'absence de virg. indiquera son rattachement au groupe précédent ou suivant (les signes jouent par présence/absence).

Les virg. *moins* s'appliquent à ce que les grammairiens appellent les « termes libres », « interventions personnelles », dit Grevisse (610), qui « forment en fait une autre phrase ou plutôt une sous-phrase » (607), incises, remarques, circonstances, mots mis en apostrophe, etc. Elles s'appliquent aussi à tous les cas d'inversion dans la phrase même. L'ordre canonique de la syntaxe constructive (sujet-verbe-complément) est remanié en vue d'atteindre à un acte de communication pleinement réussi. C'est ici, avec le bouleversement de l'ordre des mots, que se fait le passage entre les signes *objectifs* aux signes *subjectifs* dont parlait Ayer[1].

1. La syntaxe énonciative oppose dans la phrase, depuis Ch. Bally (1944), ce que l'on appelle le *thème* et le *rhème* (ou *propos*) : ce qu'on sait, qui est là, déjà connu, et ce qu'on apporte de nouveau grâce à un apport supplémentaire d'information (Véd., 123). La virgule permet d'inverser ou de déplacer le thème et le propos (vr aussi chap. 8).

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

« La ponctuation permet de transformer une proposition virtuelle en phrase actualisée » (Véd., *Ponct.*, II, 222).

Ainsi, elle apparaîtra à coup sûr dans les cas suivants, avec valeurs énonciatives, grammaticales ou stylistiques (en tête, au milieu ou en fin de phrase) :

— *Valeurs énonciatives :* (complément circonstanciel) *Un dimanche, six heures du soir* // (avec rappel d'insistance) *L'important, c'est la rose...* // *Des lettres d'amour, j'en ai reçues* // *Les laides, on les compare à la mort...* // (propositions participes) *La lorgnant d'un air assassin, il la saisit : « Venez, dit-il. »*

— *Valeurs grammaticales* (apostrophe) *Patrice, adieu !* // (apposition) *Adieu, mère, mère chérie* // (affirmation, négation) *Oui, c'est moi,* etc. // (fin de phrase, ellipse) *Ils n'en veulent pas, et moi, pas davantage* // (milieu de phrase, avec les deux signes)... *jura, mais un peu tard, qu'on ne l'y prendrait plus // Il ne suffit pas, en effet, de leur dire...*

— *Effets de style : C'est, psychologiquement et sociologiquement, impossible* (Véd., 41).

C'est seulement à certaines places (initiales et finales en particulier) que la virg. *moins* est sentie comme quasi obligatoire. Aucun besoin réel de virg. (sauf effet de style) à l'intérieur, si la phrase (même longue) vient « naturellement », selon les schémas familiers de la langue. Ex. cette phrase de René Haby (*Le Monde,* 1-2 août 1976) :

« A la limite [virg. moins], *on pourrait même soutenir qu'une erreur faite sur l'orthographe d'un mot est moins grave que l'absence ou la présence injustifiée d'une virgule »* (37 syll. dont 33 sans ponctuation)[1].

De même, elle n'apparaît pas dans les cas suivants : (compléments très courts) *Demain je dormirai ici* // (inversions canoniques) *Aussi faudrait-il...* // (sentences, proverbes) *Où est passé le père passera bien l'enfant* // (succession rapide) *Au bout de trois mois il avait reconquis son épaulette de lieutenant* (Grev., 173) // (propositions sujets) *Que la tendance soit à la baisse est une évidence* (mais, avec reprise) *Que la tendance soit à la baisse, c'est une évidence).*

En fait, comme le fait remarquer Védénina (43), toutes les incidentes ou subordonnées initiales ou finales, temporelles, consécutives, etc., sont suivies de virg., pour cette raison de mise en valeur, alors qu'elles ne le sont pas toujours à l'intérieur.

1. A l'intérieur, la virgule peut disparaître sans inconvénient : *On pourrait même soutenir à la limite qu'une erreur...*

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

La jeune génération montre une tendance à accumuler ainsi en tête tous les éléments importants de la phrase, suivis, en rappel, du thème initial (personnages en tête, essentiel de la communication, en position forte).

Moi, ma mère, elle ne voulait pas me le donner, mon vélo.

C) La virgule et le sens. — Par ses fonctions logiques, intonatives, grammaticales, affectives, la virg. participe toujours à la construction du sens de la phrase écrite. Elle permet de mieux piloter l'ordre des mots, les distinctions des parties, les rapports de présentation des idées. Parfois, cependant, sa fonction sémantique apparaît de façon particulièrement convaincante.

C'est le cas lorsqu'elle suffit (comme l'intonation à l'oral) à opposer deux types de segments fonctionnellement différents :

(levées d'ambiguïté) *Elle se cachait la tête sous l'oreiller / Elle se cachait, la tête sous l'oreiller // Elle marche naturellement / Elle marche, naturellement // Tu vois Hélène / Tu vois, Hélène,...* // (ellipses) *J'étais peiné, pas jaloux*[1] *// Tu en as pris deux fois : moi, une fois seulement* // (informations incomplètes, levée d'un doute) *Il est entré. Après, Jacques, sa femme et son fils...* (diffère de : Après Jacques,...) // (énonciation plus serrée) *Il gèle, l'eau se prend en glace* (Véd.) [peut signifier *parce que, puisque, donc,* selon l'intonation][2].

D) Les deux relatives. — Prenant la mesure de l'importance syntaxique de la ponctuation, les linguistes d'aujourd'hui reprennent largement, au sujet de la virg., le vieux débat dit « des deux relatives » (vr chap. 3, I.3).

Grevisse (1068) élargit correctement le problème à l'ensemble des propositions incidentes (ce que faisaient déjà Port-Royal, Girard, Beauzée, etc.). Il note que cette opposition peut être signalée et accompagnée de marques

1. La fonction « elliptique » de la virgule rejoint sa valeur de base, celle de « mise en facteur commun » indiquée plus haut : J'étais *(peiné, pas jaloux)*. De même, avec commutations possibles : *(Tu, moi)* en as pris *(deux fois, une fois)*.

2. La ponctuation n'a pas la prétention de lever toutes les ambiguïtés (ex. de P. Le Goffic) : *Il a ramené un petit chat à sa femme qui a les oreilles noires.*

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

grammaticales et syntaxiques importantes, en rapport avec l'antécédent : des tournures comme *le seul qui, le premier qui, un des... qui, pas un... qui, si... que,* ne prennent pas la virg., alors que *lequel* relatif (qui renvoie à un antécédent plus lointain) est toujours précédé du signe. De même, le lien d'un démonstratif appelant le relatif interdit la virg. (sauf effet de style), ex. :

(lequel) *J'ai lu un article du* Monde *et un autre de* Libération, lequel *m'est apparu plus exact* // (démonstratif) *Relisez* cet *article du* Monde qui *relate...*

2. **Les deux-points.** — Ce signe <:> peut présenter plusieurs valeurs et forces différentes : comme unité de ponctuation générale, il a longtemps servi de ponctuation faible ou moyenne (appelé *comma* ou *colon*), intermédiaire entre la virg. et le pt fin., en italien « punto mobile » (point mobile), opposé au « punto fermo » (final). Depuis le XVIII[e] s., il s'est également spécialisé dans « l'effet d'annonce », utilisé seul ou accompagnant les guillemets et le tiret de dialogue.

A) Ponctuation faible ou moyenne. — Cette ancienne fonction de virg. renforcée, peu étudiée, est loin d'être oubliée, et semble même chez certains auteurs plus familière que celle du pt-virg. (ce dernier plus propre à la coordination, l'autre à l'explicitation), avec toujours une nuance de valeur présentative, ex. (vr aussi chap. 9, ex. de J.-P. Sartre) :

(G. Pérec, Préambule de *La vie mode d'emploi, o.c.,* séries de dx-pts à la suite) : ... *« mais à peine a-t-on réussi, au terme de plusieurs minutes [...] à la connecter à l'une de ses voisines, que la pièce disparaît, cesse d'exister en tant que pièce : l'intense difficulté [...] semble n'en avoir jamais eu lieu, tant elle est devenue évidence : les deux pièces [...] n'en font plus qu'une... ».*

La ponctuation faible ou moyenne n'est pas suivie de la majuscule, ce qui suit complétant l'information de ce qui précède (c'est ce que E. Dolet, parlant des dx-pts, appelait une sentence « suspendue, et non du tout

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

finie »)[1]. En raison de son succès (remplaçant les subordonnants, elle favorise la concision et crée de multiples effets de sens), il arrive souvent qu'on soit tenté d'en utiliser, comme pour la virg., plusieurs à la suite, ce qui d'ailleurs s'est toujours fait depuis les origines (ex. de Pérec). Si l'on considère que les dx-pts sont et restent encore une virg. renforcée, pourquoi pas ? Cette possibilité, si utile, devrait être rendue aux utilisateurs. Dans les titres, pour la publicité, ce signe est devenu irremplaçable. Son effet d'annonce directe multiplie ses emplois, en remplacement des lourdeurs syntaxiques, pour toutes sortes de rapports entre deux groupes, ex. :

[sujet/prédicat] *Son problème : des cheveux assez gras.* // [enchâssement] *Abonnez-vous : 1 an : 67 Frs.* (Véd., 31) // (fonction autonymique) *Non plus le : je crois que je suis* (Véd., 33).

B) Marque d'annonce et de discours rapporté. — D'où ses autres valeurs et son succès au XVIII[e] s. dans le domaine de l'annonce et du discours rapporté.

Il indiquait dans la période oratoire des XVII[e]-XVIII[e] s. « l'acmé », le point le plus élevé du raisonnement, celui où l'auditeur est parvenu au point où il souhaite la solution ou la conclusion, lesquelles viennent aussitôt après, jusqu'à la « chute » finale (« flèche du Parthe »). Aujourd'hui, il constitue la marque principale et quasi unique de la prise de distance entre segments majeurs, différents du point de vue de la construction, mais liés du point de vue du sens. Avec cette valeur, il peut acquérir une force considérable, passant, comme le pt-virg., du second ordre au premier ordre (paragraphes et périodes, vr ex. de Pérec ci-dessus). D'où son troisième usage, pour le passage à une autre prise de parole orale ou écrite, citation ou discours rapporté. Il s'agit, dans ce cas plus encore que dans le précédent, de la plus forte subordination possible (passation du pouvoir de parler, alors que dans le cas précédent le locuteur assume son discours second). C'est pourquoi, dans cet emploi,

1. La virgule renforcée suffit elle-même parfois dans la même valeur consécutive, ex. : *Ecrivez-nous, nous vous écrirons.*

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

qu'il soit suivi des guillemets ouvrants ou du tiret, avec ou sans passage à la ligne, il réclame presque toujours la majuscule (vr aussi chap. 6 et 7), ex :

[citation] *J'ai vu l'inscription : « Ici, la source de jouvence »* // [discours direct, sans guill.] *Affirmer : Le fruit du palmier s'appelle la datte* (A. Gide, Véd., 33).

3. **Le point-virgule.** — Comme les dx-pts, le pt-virg. <;> est une ponctuation moyenne de « parties principales » (Beauzée), qui vient aussitôt après le point. Elle n'a son utilité que dans les longues phrases, pour scander les successivités, les étapes principales du développement des idées. Le choix de remplacer à certains endroits une virg. par un pt-virg. constitue une mise en perspective importante du texte, qui n'est pas à renvoyer à la seule longueur de l'ensemble.

On trouve le pt-virg. moderne (demi-pause, intermédiaire entre la virg. et les anciens dx-pts), pour la première fois dans les imprimés, en Italie (*De Aetna,* P. Bembo, 1495, impression en romain)[1].

Plus encore que le point, auquel il s'oppose qualitativement par une moindre rupture, le pt-virg. paraît dépourvu de toute valeur affective, et la nécessité de son emploi échappe le plus souvent aux utilisateurs. Il marque une somme de segments prédicatifs, non une subordination des blocs logiques.

En revanche, il conserve une place irremplaçable dans les textes scientifiques ou techniques, les jugements, dans les textes de lois, etc., pour accompagner une suite ou une énumération de phrases ou de paragraphes relativement autonomes et qui se complètent, introduits par un tiret en retrait, par ex. :

- Considérant.... ; // - Considérant.... ; // - Vus les arrêtés... ; // - Pour ces motifs...

1. En accord avec Alde Manuce, l'imprimeur humaniste Bembo renouvelle profondément les formes manuscrites des signes et reprend, dans un tout autre usage, l'ancien *periodus* pour en faire un nouveau signe, plus faible. On trouve chez lui, gravés, le signe droit de division, la nouvelle *virgula curva,* les deux-points, les parenthèses, le point final simple, le point d'interrogation et d'exclamation, le point-virgule. Ils seront ensuite repris largement, tant en Italie qu'en France (Alde, *Virgile,* 1501, Erasme, 1521, etc., cf. Parkes, 1992, pl. 31).

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

Chapitre VI

MARQUES SÉQUENTIELLES, MARQUES DE SECOND RÉGIME

Les signes dont nous allons parler à présent relèvent de segments « libres », séparés du reste de la phrase (ajouts, incidentes et incises, citations, références, dates, etc.), ainsi que des marques de discours *seconds* (discours dans le discours, discours rapportés), d'où leur nom de marques de *second régime* (R. Laufer)[1].

Tout comme les virgules doubles, ces marques sont *séquentielles* : elles ne relèvent pas de la ponctuation générale (les segments notés ne sont pas « nécessaires » à la phrase, qui conserverait sans eux l'essentiel de sa construction grammaticale et sémantique) et, même d'ordre majeur, restent toujours internes, *inférieures* à la phrase complexe dans laquelle elles se trouvent. Les caractéristiques de ces signes sont les suivantes :

— ce sont en général des unités doubles (signes *ouvrants,* signes *fermants*), virgules doubles, parenthèses, crochets, tirets, accolades, guillemets ;
— elles se signalent à l'oral par un décrochement significatif du segment concerné par rapport à la ligne générale du discours (changement de tonalité).

1. Pour Josette Rey-Debove (Métalangue, métadiscours, métacommunication, *DRLAV,* 32, 1985, 22-32), « le discours rapporté en style direct est un message sur le message [...] on peut apporter en L1 des paroles de L2, des paroles incorrectes, incompréhensibles, etc. », avec, ajoute-t-elle, « deux sujets de l'énonciation » (alors qu'il n'y a qu'un sujet en cas de discours direct).

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

Les signes de la ponctuation générale peuvent aussi, bien sûr, présenter de telles caractéristiques, en particulier d'intonation (virgules doubles). Les marques de second régime sont d'apparition récente, et les premiers signes pourvoyaient à tout. Il ne s'agit donc que d'une spécialisation de fonctions qui existaient auparavant.

1. **Les parenthèses.** — Les parenthèses <()> sont, semble-t-il, citées pour la première fois en France dans la traduction de Barzizza (1470, vr chap. 2, 4), mais devaient être utilisées depuis longtemps.

Elles sont attestées dès la fin du XIV^e^ s., comme le point d'exclamation, chez C. Salutati, pour noter les incises personnelles (*Storia,* 1992, 75), et en France vers la fin du XV^e^ s. (Thurot, *o.c.,* 416). Comme la plupart des dénominations des points, le mot parenthèse *(parenthesis)* a désigné d'abord une figure de rhétorique, qui en l'occurrence consistait à insérer une phrase dans une autre, tout en lui gardant son indépendance (d'où encore son utilisation actuelle dans des locutions comme : « Ici, j'ouvre une parenthèse »). C'est le premier et le seul signe double utilisé couramment comme tel avant le XVIII^e^ s. On le trouve imprimé chez G. Fichet (1471), dans les ouvrages des débuts du XVI^e^ s. et dans la *Grammatographia* de Lefèvre d'Etaples (1529). Il a été introduit en France avec les caractères italiens et largement adopté depuis.

Les parenthèses servent à intercaler, à n'importe quel endroit de la phrase (mais on les évite en principe à l'initiale ou à la finale), un segment qui ne doit pas être pris dans le déroulement normal du discours et n'est pas indispensable à sa construction et à son sens. C'est à l'origine un signe éminemment « subjectif ». Il a toujours servi pour des appels, des prises de contact direct du locuteur, apostrophes, appositions, jeux de scène, parfois mise en valeur, ex. (*Orth. Ren.,* 49-51, 70, 307) :

(Rabelais) : *(mes treschiers Freres), (mes Freres)* // (Marguerite de Navarre) : (*ie le puis dire*) // (Marot) : (*approche toy mon Livre*) // (E. Dolet) : *(chose non espérée)* // (fonction autonymique, ***Briefue doctrine) A cause que (ie) est pronom...***

Après une éclipse vers la fin du XVII^e^ s. (d'après Girard, 1747), due à l'apparition d'un nouvel ensemble de signes, l'emploi des parenthèses s'est poursuivi mais précisé, par rapport aux guillemets puis aux tirets.

Aujourd'hui, elles marquent, par rapport aux doubles

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

virgules, un isolement syntaxique et sémantique plus complet, une intimité plus directe entre le locuteur et le lecteur (vr aussi M. Proust, chap. 9), ex. :

(risque d'ambiguïté) *L'incendie d'Antibes (trois ou quatre morts) serait dû à un acte criminel* // (phrase prédicative) *Waldeck, qui est un peu artiste (il peint à l'aquarelle), un peu rêveur (il pêche à la ligne)...* // (parenthèses de huit lignes, A. Gide, dans Véd., 74) *(Je ne peux t'expliquer, Nathanaël, ce désir inexpliqué de nouveauté [...])*

Les segments concernés n'influençant pas l'ordre des mots et la mise des accords, on les considère en général comme « accessoires ». C'est inexact pour le sens, car ils apportent souvent l'élément le plus lourd et le plus expressif du message.

« Elle ressemble, dit M. Cardinal, *à un aparté, à un rapport direct avec le lecteur, ce qui n'est pas tout le temps souhaitable. Souvent je lui préfère les tirets qui introduisent une forte cassure »* (*Ponct.*, I., 179).

Selon E. Dolet (1540), la parenthèse n'a en elle-même besoin d'aucun autre adjuvant, ce que dit également M. Grevisse aujourd'hui :

(Dolet) *« Devant, ou après la parenthèse, il n'y eschet aulcun poinct à queue, ou final. Et dedans y en eschet aussi peu »* // (Grev., 181) : *« Au contraire des tirets [...] les parenthèses ne sont pas renforcées par des virgules [...]. Si, à l'endroit où se place la parenthèse, la phrase demande un signe de ponctuation, ce signe se met après que l'on a fermé la parenthèse »* (vr aussi Annexe II, *Lois et hiérarchie des signes)*[1].

2. **Les crochets.** — Les crochets (<[]>), sont utilisés seulement dans certains emplois spécifiques (catalogues, inventaires, etc.).

Ils sont utiles lorsqu'il y a déjà des parenthèses dans lesquelles on veut introduire une nouvelle subdivision. Ils servent aussi à suppléer à des lacunes de texte (éditions critiques), à introduire des explications extérieures (de prononciation par ex., dans les dictionnaires). Toute suppression à l'intérieur d'une citation devrait, en principe, être signalée par des crochets et trois points, ainsi : [...].

1. Les tirets, comme les autres signes doubles, devraient, selon nous, suivre les mêmes usages (signe après le tiret fermant, si nécessaire).

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

3. **L'accolade.** — L'accolade, ouverte <{> et/ou fermée <}>, sert à réunir plusieurs mots, lignes (à la verticale) ou colonnes (à l'horizontale) dans un même ensemble.

Le mot signifie à l'origine « embrassade » (*brace* en anglais), le signe correspondant étant fortement motivé. Rare en dehors d'emplois spécialisés (mathématiques, sciences, logique), il est utilisé en musique pour réunir les groupes de notes dans un même mouvement, ce qui montre bien le lien existant entre les deux domaines, et la réalité essentiellement suprasegmentale de la ponctuation. C'est par essence le signe de la « mise en facteur commun », qu'il s'agisse de symboles, de notes, de phrases, etc. On peut considérer les crochets et les parenthèses comme étant d'autres formes simplifiées du même signe[1].

4. **Les tirets.** — Le tiret peut s'employer seul ou comme signe double. D'un point de vue formel, il diffère fondamentalement du trait d'union, avec lequel on le confond trop souvent[2]. Il est plus allongé, comme on peut le voir au début des dialogues.

On le trouve, dès l'Antiquité, utilisé comme signe de correction. Au Moyen âge, divers traits allongés servent à remplir des lignes incomplètes ou remplacer des mots absents. Aujourd'hui, peu utilisé comme signe double, il a une charge originale assez forte pour plaire aux écrivains. Lorsqu'on passe à une interruption, un événement inattendu, il ajoute plus qu'il ne retranche au texte :

(utilisé seul) *Ce sera comme toute chose — passionnément* // (renforçant le point) *Un temps. — Soudain : ...* (Véd., 63) // (double) *Des dahlias, des œillets d'Inde — selon lui —, voilà ce que devait avoir planté le jardinier* (Col., 32).

Le succès réel du tiret simple provient de son emploi dans l'énumération majeure, et surtout comme marque de dialogue (première attestation en 1660 en Allemagne).

1. On le trouve déjà chez Lefèvre d'Etaples (*Grammatographia,* 1529), dans l'énumération des signes de ponctuation.
2. Paradoxalement, et contrairement au trait d'union, il est impossible à générer à partir des claviers, ce qui explique sa rareté.

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

Utilisé d'abord dans le discours direct après les dx-pts et l'alinéa, avec ou sans guillemets de rappel, il suffit selon l'usage actuel à démarquer les différents interlocuteurs. Il sert ainsi, après les deux-points et parfois le passage à la ligne : *a/* à séparer l'énonciateur principal du second énoncé ; *b/* à séparer le discours direct de ce qui précède ; *c/* à annoncer les segments successifs, renvoyant directement aux dx-pts d'annonce, et non à la phrase précédente, quelle que soit le nombre et la longueur des différentes répliques ou énumérations (marques associées).

Comme le point-virgule à la finale, il contribue à créer par là, en début de ligne, une seule unité « totale » de l'ensemble des blocs, ce que le linguiste Y. R. Chao appelle des « complexes de symboles en relations iconiques » (*Langages et systèmes symboliques,* Payot, 1970, 233).

Ce tiret « d'annonces partielles » (tout comme le point-virgule de « clôtures partielles » auquel il répond) est d'une grande utilité pour les organisations logiques de vaste étendue (ouvrages juridiques, techniques, etc.), très fréquentes aujourd'hui.

On s'aperçoit ainsi que ce que nous avons appelé, pour la virgule d'énumération ou de l'ellipse, la fonction de « mise en facteur commun » constitue en fait une constante appréciable pour beaucoup de signes, dont l'accolade (cf. ci-dessus), le point-virgule, les tirets, les alinéas, certaines marges, etc. Ils relient ainsi non seulement des groupes de mots, mais des groupes de textes, faisant l'économie des répétitions et des reprises verbales, constituant une mise en tableau visuelle du texte, à deux dimensions. On dispose à présent d'une vaste palette de signes de remplacement du tiret, points, ronds, etc., qui sont souvent préférés à une numérotation de type décimal, plus lourde.

5. **Les guillemets.** — Les guillemets sont essentiellement les marques du discours rapporté (citations, paroles) et de la mise à distance.

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

D'un point de vue formel, les guillemets dits français, ordinairement en forme de chevrons, ouvrants <«> et fermants <»> peuvent prendre diverses formes : guillemets anglais (*inverted commas,* « virgules inversées »), simples <‘ ’>, droits <“ ”>, etc.

A) Références et citations. — Les guillemets, rares avant le XVII^e s., indiquaient, dès l'Antiquité, les passages importants ou fautifs *(diplè),* puis à partir du Moyen âge, toute idée générale sur laquelle on voulait attirer l'attention.

Dans leurs impressions de Bibles, A. Vérard (début du XVI^e s.) puis R. Estienne (1540), J. de Tournes (1554), etc., signalent encore par deux doubles virgules ou traits redoublés les passages dont ils donnent la référence en marge (dans le texte même pour J. de Tournes). Pour le discours direct, en revanche, on se contente, en général, jusqu'au XVII^e s., de la virgule ou du point (*Orth. Ren.,* 79). De même, la mention d'un mot cité se met simplement entre deux-points, ou deux virgules[1], et un titre peut être alors introduit sans aucune marque distinctive, ex. :

(discours direct, G. Tory 1525) : *Dixit ei, Tu es Christus...* // (G. Tory 1529) : *Quand il dit, Item septem...* // - (R. Estienne 1540) : *Iesus dixit illi,* Iuda, *osculo Filium...* // (titre cité) *Un tretté intitulé de l'Antique escripture de la langue françoyse* (*Orth. Ren.,* 80).

Aujourd'hui, la présentation des références (titres cités, libellés d'ouvrages, etc., vr chap. 7) relève plutôt des changements de caractères et de la mise en page, alors que les paroles rapportées relèvent davantage des signes de ponctuation.

B) Le discours direct. — Aux XIX^e et XX^e s., les bouleversements sociaux et technologiques dans le domaine de l'édition s'accompagnent d'une véritable révolution dans le domaine du discours rapporté, avec un grand luxe de signes :

[C'est le] *« passage progressif d'une culture de la voix et de l'oreille à une culture de l'œil [...], d'une chaîne qui se déroule dans le temps à une chaîne qui se déroule dans l'espace »* (NC, *Ponct.,* II, 183).

1. Lefèvre d'Etaples (1529) utilise dans le même usage, de chaque côté du mot, deux points horizontaux, le *Traicté dorthographie gallicane* (1529) deux traits obliques, la *Briefue doctrine* un seul point, ailleurs une virgule (cf. *Orth. Ren.,* 300).

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

L'extension des blancs et des signes de ponctuation entraîne la désaffection pour les incises verbales (ex. : « dit-il ») et l'italique, et le passage massif au tiret de dialogue (dès Mme de Staël et B. Constant, qui l'associent à l'incise ; sans incise de Balzac à Zola, cf. Laufer, *Ponct.*, II, 245). Les guillemets sont alors restreints au début du dialogue et à la fin, parfois « au long » en marge gauche, et ce jusqu'à une époque très récente (Hugo, 1859, dans Laufer, 246) :

Zéno dit : « J'ai la fille [...] — Pardieu ! Qu'en vas-tu faire ? — Un cadavre ».

Cet usage est encore celui de beaucoup de pays d'Europe. Dans la plupart des cas, les typographes estiment en France que le passage à la ligne et le tiret suffisent amplement pour indiquer le changement de personnage, surtout lorsqu'il y a plusieurs répliques. L'un des problèmes, en raison de l'absence de signes vraiment distincts, est l'ambiguïté qui existe alors non seulement avec le trait d'union, mais entre le tiret de dialogue et celui de ponctuation interne. Cf. cet ex. de Huysmans, avec interventions du narrateur, ce qui demanderait peut-être l'interposition de guillemets (Laufer, 246) :

— Sûr que tu le mangeras, pour voir ; tu ne viens pas ici pour jeûner, je compte ; — et, après une seconde de silence, elle soupira : — ah ! ben c'étant ! et brusquement elle se leva et sortit.

Vers la fin du XIX^e^ s., on ne ferme en général les guillemets avant et après l'incise que lorsque la coupure prévue est longue ou forte (ex. M. Proust, *A L'ombre des jeunes filles en fleur,* 1918, p. 35, guillemets et point) :

... La belle Madame Swann ». Ma mère réprima un frémissement...

C) Les guillemets comme signes de mise en valeur. — En recul pour la citation et le discours direct devant les blancs, les alternances de caractères ou d'autres signes de ponctuation, les guillemets internes, réservés à la « mise à distance » ou mise en valeur, s'emploient surtout à présent pour les titres d'articles, les mots rares ou jugés « populaires », les noms de marque, les néologismes de forme ou de sens, etc.

Ils permettent au scripteur de prendre ses distances à l'intérieur de la phrase avec n'importe quelle portion de

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

texte non entièrement assumée par le locuteur, de l'isoler et de la mettre en valeur (terme insolite, exemple, proverbe, etc.) ;

(terme hardi) *Le budget « oublie » le tourisme social* (Véd., 66) // (reprise du discours d'autrui) *Pourquoi « maintenant »* (id.) // (dénomination) « *Sophie », c'est le camion.* (id.)[1].

Cependant, il est encore largement utilisé dans le texte, lorsque le discours (direct ou indirect, libre ou lié) n'est pas l'objet d'un retour à la ligne : *Elle me répondit [...] que « ça lui avait sans doute porté un coup »* (F. Mauriac, dans Grev., 183).

6. **Concurrence de deux points de suite en finale de phrase.** — Il arrive fréquemment qu'en fin de phrase ou de paragraphe, le point final se trouve devoir être placé après un segment complet, lui-même placé entre parenthèses, guillemets, etc. Ce problème, qui oppose marques séquentielles et marques générales, se pose surtout pour les citations. Le respect qu'elles inspirent fait que l'habitude a été prise de leur conserver, lorsqu'elles forment une phrase prédicative, leur point final propre, et de supprimer le point de ponctuation générale qui suit :

« La ponctuation se place à l'intérieur des guillemets si elle appartient à la citation, et hors des guillemets si elle se rapporte au texte général [...] Quand un texte entier (ou une phrase complète), commençant [...] par une capitale, est ouvert par un guillemet, il doit [...] être fermé par un guillemet, qui vient après tout autre ponctuation » (Col., 68).

Cette « règle », relativement récente, est loin d'être généralement admise. On a souhaité ainsi, semble-t-il, « simplifier » les choses en supprimant le point final de la phrase après une sous-phrase incluse indépendante, « méritant » elle-même la majuscule et le point (cf. aussi Berthier et Colignon, 1979, Doppagne, 1979, Grev., Aslanoff, 234, etc.). Mais jusqu'où va-t-on aller ?

1. Cf. J. Rey (1985, *o.c.*), qui fournit une analyse remarquable de l'autonymie et par là même de la « fonction guillemet », puissant « désambiguïsateur » du langage naturel, permettant « toutes les manipulations du signe » (p. 27) y compris des « signes non langagiers ».

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

Le *Guide du typographe romand* (1963, 49) ne parlait à l'origine que des phrases ayant « un sens complet » :

« La citation [entre guillemets], de même que celle précédée d'un deux-points, commençant par une capitale et offrant un sens complet, demandent leur ponctuation finale avant le guillemet fermé », ex. :

« Aimez-vous les uns les autres. » // Vous connaissez l'axiome : « Prévenir vaut mieux que guérir. »

Mais, ajoute-t-il (et la distinction est parfois subtile), « cette ponctuation se place après le guillemet final si elle appartient à l'ensemble de la phrase contenant ou appelant la citation », ex. :

Comme il a raison, ce bon La Fontaine, quand il affirme : « Rien ne sert de courir, il faut partir à point » ou encore « Patience et longueur de temps font plus que force ni que rage » !

Pour A. Doppagne (*La bonne ponctuation*, 1984, 78), ce sont les deux-points qui commandent le point final : *« Lorsque la citation est introduite par les deux-points et termine la phrase, le point terminal se place avant le guillemet fermant ».*

La règle s'étend à présent non plus seulement aux « sens complets », mais à tout segment commençant par une majuscule, et, pour Drillon par exemple, aux références des auteurs cités entre parenthèses (peut-on alors encore parler de « phrase » ?) : *« Si l'on ajoute le nom de l'auteur,* dit-il, *on commence une nouvelle phrase* [...] *abrégée certes* [...] *entre parenthèses,* [qui] *comme telle porte son point final »* Ainsi, il écrit (269), avec un point avant les guillemets fermants, et un autre avant la parenthèse fermante, mais aucun après :

« Précéder tout ce qui suit. » (Valère Novarina.)

On la retrouve, de proche en proche, à l'intérieur du texte, appliquée à d'autres signes, le point (qui disparaît ainsi entre les phrases) comme la virgule : *« Pour ne pas multiplier les signes de ponctuation, on ne met pas de virgule ou de point après le guillemet fermé précédé d'un point d'interrogation ou d'exclamation »* (*Guide romand,* 50), ex. :

« Allez-vous continuer encore longtemps ? » lui demandai-je.

La position de Colignon est ambiguë, tout comme celle de Drillon ou Grevisse : pour la virgule, le premier déclare « qu'il n'est pas incorrect, loin de là », de la conserver dans ce cas. Il écrit (83) avec points de suspension, guillemets et virgule :

« Je ne sais plus trop si... », et il s'interrompit brutalement.

Mais, pour le point final, il se conforme dans l'ensemble de son ouvrage à la tendance générale, tout en soulignant avec fermeté sa position (68) : « Nous pensons que [sa suppression] relève de la facilité ; et nous préférons indiquer une ponctuation complète » (même remarque p. 43, mais remarque inverse p. 69). Il cite un bon exemple de ponctuation « complète », pour la virgule et le point :

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

Voilà [...] mon rêve qui se réalise ! », se disait-il. Comme le disait César en franchissant le Rubicon : « Alea jacta est ! ».

Mais, contradictoirement, il place ailleurs le point final dans la citation. On constate les mêmes hésitations dans les exemples donnés par les manuels, en particulier Grevisse (cf. la fin de la citation de F. Mauriac, onze lignes citées avec guillemets en marges) :

« Ils se partagent mes vêtements et tirent au sort //

« Ma tunique » (Fr. Mauriac, Vie de Jésus, *p. 269-270.) [La mise en page du texte original a été respectée.]* (Grev., 183)[1].

Il semble bien, en fait, que cette fameuse « règle » de suppression du point final, aussi paradoxale que contradictoire, mérite d'être supprimée au plus vite, non seulement en raison des lignes générales de la ponctuation, qui hiérarchisent fortement les différents niveaux de signes (cf. Annexe II, *Lois*), mais aussi en regard de toutes sortes de conséquences indésirables, qui à la limite risqueraient de remettre en cause toute ponctuation générale.

Pourquoi, en effet, si l'on veut rendre la ponctuation plus sobre, le point interne d'une citation ne disparaîtrait-il pas, comme les autres signes généraux, devant le guillemet fermant et le point final ? Est-ce la présence d'une majuscule (ce qui d'ailleurs peut changer d'une édition à l'autre) qui détermine la phrase ? N'y-a-t-il pas des phrases complètes sans majuscules, après les deux-points par exemple ? Et ne considère-t-on plus un discours rapporté ou une incidente comme une partie de la phrase complexe, dans toute son extension ? Sinon, va-t-on, en cas de phrase complète interne, aller jusqu'à supprimer tout second signe *après* une parenthèse, des guillemets fermants, etc., et non l'inverse ?

1. Cet exemple typique réunit trois ordres de conséquences fâcheuses dues à l'absence de respect pour la prédominance nécessaire du point final : pas de ponctuation forte après un bloc citation/référence, avant les crochets ; pas de ponctuation du paragraphe entier ; et surtout, déséquilibre flagrant des proportions à observer entre un bloc mineur, comme une citation/référence, et un bloc majeur de vingt lignes en italique à la suite. Sur les trois pages de Grevisse consacrées, par ailleurs, aux guillemets (183-185), 19 citations (sur 32) présentent le point final après la référence, 13 avant la parenthèse fermante, sans aucune différence apparente ; et il en est de même partout ailleurs, en raison sans doute des complications infinies des règles, impossibles à dominer. Pour les phrases sans point, cf. aussi Col., 75, etc.

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

Ce procédé, légitime, comme nous l'avons dit, pour les points d'exclamation, d'interrogation ou de suspension en finale (ou même, si l'on veut, pour certaines incises internes), ne l'est nullement pour le point final, surtout de paragraphe. Il l'est d'autant moins lorsqu'il est appliqué en toute ignorance, « à l'aveuglette », non pour une phrase complète, mais pour la seule apparition d'une majuscule de nom propre, par ex. (Col., 49 et 60) :

Ha ! Ha ! monsieur est persan (Montesquieu.)
Que dis-tu là, vermine ?... Mais non, il n'y a personne !... [d'après Molière.]

La solution à ces complications inutiles et maladroites relève de la simple règle générale suivante : la phrase complète ou le paragraphe sont strictement délimités par la majuscule ouvrante et le point final (ou point équivalent). Tout autre segment doit s'incliner devant ces marques majeures.

Une telle hiérarchisation, si elle était claire pour tous, permettrait, comme le souhaitait Beauzée, de mieux percevoir ces « différents degrés de subordination qui conviennent à chacun des sens partiels dans l'ensemble d'une proposition ou d'une période [...] par une gradation subordonnée dans le choix des signes » (*Encycl.*, 16*b*).

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

Chapitre VII

MAJUSCULES, ABRÉVIATIONS, SIGNES DU MOT, BLANCS ET ITALIQUES

I. — Les majuscules

La différence entre la notion de lettres *capitales* (caractères « haut de casse ») et de *majuscules* se voit bien à partir de cette remarque (discutable d'ailleurs) du *Guide romand* (36-37) :

« On ne met pas d'accent à la lettre initiale [...] d'un mot en bas de casse : Ame, Emile, Etat *[...]. En revanche, on met les accents dans un mot ou une phrase entièrement en capitales :* AVÈNEMENT, ÉMILE, DÉJÀ... »[1].

Cependant, on confond souvent les deux termes. Le premier, signe de ponctuation, désigne ce que Mézeray (1673) appelle les « grandes lettres »[2]. Le second devrait se limiter, en principe, aux ensembles suivis de caractères. Une seconde opposition, beaucoup plus importante,

1. L'absence d'accents sur les majuscules, capitales et petites capitales (pour les mots-vedettes des dictionnaires par exemple) a toujours entraîné et entraîne encore en français de multiples ambiguïtés, de même que l'usage, sur les claviers informatiques, de majuscules dépourvues d'accents et de signes auxiliaires, qui disparaît heureusement au profit des claviers dits « à caractères riches », mieux adaptés à notre langue. Cette situation, très gênante, mériterait d'être corrigée, ce qui est possible avec les fontes informatiques actuelles.

2. Elles sont, dit Mézeray, faites « pour délasser la vue et pour orner l'écriture ». D'autres évoquent à leur sujet « le repos de l'œil », le « mérite », la « variété », etc.

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

existe entre le signe de début de phrase (signe-phrase) et celui qui affecte un mot ou un groupe de mots (signe-mot). L'usage des majuscules est si délicat et si vaste qu'il nécessite de véritables traités. Aussi n'aurons-nous pas la prétention d'en parler exhaustivement ici, renvoyant pour cela aux ouvrages spécialisés[1].

Les premières inscriptions grecques et latines sont entièrement écrites en capitales. Mais les scribes grecs d'Egypte utilisaient déjà plusieurs types d'écritures (IV^e^-III^e^ s. av. J.-C.), en particulier une cursive rapide dont certaines lettres dépassaient de la ligne, vers le haut et vers le bas. Ainsi est née l'usage de la « minuscule », opposée à la « majuscule » (écriture à quatre lignes au lieu de l'écriture à deux lignes, cf. Février 1984, 406).

Au Moyen âge, les majuscules, véritables signes de ponctuation, pouvaient être utilisées seules, ou après une ponctuation faible. Elles présentaient une palette remarquablement étendue, permettant d' « initialiser » (et donc d'organiser) les grandes parties du texte comme les petites, et ainsi d'épargner le papier[2]. A partir du XIII^e^ s., la majuscule est aussi utilisée pour séparer et distinguer visuellement les mots. Il s'agit donc de signes de lisibilité, tout à fait comparables aux autres procédés de ce type[3]. Ils sont vivement recommandés pour les noms propres, *principaliter in propriis nominibus* (Coyfurelly, XIII^e^ s.). Ici, la « distinction » prend son second sens, celui du *respect* de la personne (rapport de politesse ou de déférence). C'est en fait le prénom qui est ainsi noté, accompagné jusqu'au milieu du XVI^e^ s. du « surnom » écrit en minuscule, devenu ensuite le nom de famille, avec une majuscule.

1. Cf. en particulier A. Doppagne, *Majuscules, abréviations, symboles et sigles,* 1979 ; *Guide du typographe romand,* 3^e^ éd., 1963 ; le *Fichier français de Berne,* 1973 ; S. Aslanoff, 1986, p. 130-234, que nous suivrons surtout ici, etc. Cette question, dit ce dernier (p. 140) est « si embrouillée que M.-L. Dufour (1971) se limite à faire un appel au bon sens et à la tolérance, en renonçant à entrer dans les subtilités ».

2. Les ms. du IV^e^-V^e^ s. utilisent, contrairement à ceux de notre Moyen âge, largement les blancs comme mise en page, ou encadrant les citations (marges plus grandes, cf. J. Vezin, *Ponct.,* II).

3. Rappelons aussi l'usage distinctif du H et du Y initial *(Ymbert, Yolend, Huguenyn, Hyuer),* des lettres finales distinctives, comme l'*x,* l'*y,* le *z,* celle du *v* à l'initiale (majuscule au départ) et du *u* intérieur, du I « long » à l'initiale et du *i* pointé à l'intérieur, etc. (cf. NC, 1978). Les écritures gothiques ont généralisé cet usage à l'initiale de tous les mots, usage encore présent en allemand pour les substantifs.

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

Au XVI^e s., l'abus des majuscules devient la marque de l'écriture manuscrite, alors que leur nombre chute rapidement dans les imprimés.

1. **La majuscule de phrase.** — La majuscule de phrase présente des usages bien codés, délimités et clairs, en général bien respectés[1].

Elle se met aujourd'hui : *a* / En début de paragraphe, avec ou sans retrait ; *b* / En début de phrase ; *c* / En début de citation ou de discours direct ; *d* / En début d'énumérations ; *e* / Au début des vers, en poésie ; *f* / Au début des notes, etc.

Cependant, l'impossibilité d'une législation trop stricte est visible si l'on observe son emploi après les signes internes à la phrase, ex. (*LF*, 45, 114) :

(après dx-pts) *Elle enregistre aussitôt : allons, je vous laisse //* (pt interr.) *Quel âge ? interroge le soldat* (A. Robbe-Grillet) (mais) *A Passy ? Et c'est grand ?* (N. Sarraute).

2. **Les majuscules de mots (noms communs).** — La « forêt de majuscules » que l'on observe dans les textes anciens jusqu'au XIX^e s. (Aslanov) s'explique par le fait qu'elles se mettaient non seulement à « tous les mots essentiels du texte » mais « traitant du sujet », à « ceux qui le méritaient », religion, majesté, prestige, autorité, etc. (mots nobles), etc.

A) Adjectifs dérivés de noms propres. — Citons les adjectifs dérivés de noms propres, usage qui ne disparaîtra, pour l'essentiel, qu'à partir de l'Académie 1835.

Ainsi, Restaut (éd. de 1775) se demande comment il faut écrire la chaussure *Romaine,* adj. dérivé de *Romain.* Cette chaussure « est-elle assez noble ? », s'interroge-t-il. Mérite-t-elle un tel adjectif et un tel honneur ? On peut dire « loi *Mosaïque* », « sentence *Philosophique* », mais « chaussure *Romaine* » ?... (Husson, 157). Après une chute spectaculaire entre 1694 et 1762, on constate dans les Préfaces de l'Aca-

1. Pour l'usage ancien de la majuscule après le pt-virg., signe ancien de ponctuation forte, cf. A. Husson (*Ponct.*, I, 151-168). Husson étudie et compare les Préfaces des huit éditions du *Dictionnaire de l'Académie française,* de 1694 à 1935. La Préface de la première édition présente 33 occurrences de majuscule après le point-virg., dont 29 disparaissent dans la préface de la 2^e édition. Entre temps, en vingt ans, le *periodus* a été noté exclusivement avec le point final.

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

démie, pour les adjectifs de ce type, une remontée générale des majuscules en 1798, contrastant avec leur quasi-élimination en 1835 (6e éd.). Cependant, Hétrel (1862) blâme ces nouveaux usages académiques, jugés trop hardis, et Daupeley-Gouverneur (1880) préconise d'en conserver quelques-uns (8 sur 80 cas !). Il note que la portée de la majuscule aux adjectifs est grande dans les « affiches » et dans certains textes géographiques et historiques (la *mer Noire,* la *mer Rouge,* etc.).

B) Mots essentiels du texte. — Durant des siècles, en ce domaine plus encore que dans celui de la ponctuation proprement dite, l'important décalage entre les préceptes et la réalité saute aux yeux. On entend un éternel rappel à la mesure, qui est loin d'être suivi d'effet.

On peut constater l'évolution extraordinaire des usages en ce qui concerne les « mots essentiels » en comparant deux textes contemporains du XVIIIe s., l'un écrit « à l'ancienne », l'autre « à la moderne » (Aslanov, 130) : *a* / Baron de Strahlenberg (1757) : 18 maj. de mots « essentiels » sur 28 lignes ; *b* / Voltaire (1772) : 1 maj. de ce type sur 31 lignes.

Déjà, Ch. Perrault (*Cahiers* de Mézeray, 1673), proteste contre la prétention de Doujat (autre académicien) de mettre des « grandes lettres » partout : « Incommode ornement, dit-il, [...] fatigue plus (dans les manuscrits) que dans l'impression ». Au XIXe s., des pans entiers de majuscules finissent par céder. Ainsi les exemples de dictionnaires, auparavant présentés avec majuscules initiales, perdent celles-ci après la Révolution (elles sont supprimées par l'Académie 1835).

Aujourd'hui, le *Guide romand* conseille la majuscule aux mots essentiels dans les ouvrages de religion, de théologie, de sciences, dans les textes officiels, pays ou gouvernements, noms de religieux, institutions, établissements, fêtes, certains quartiers (le *Quartier latin*), mais il n'en conseille pas aux chemins, cols, glaciers, vallées, etc. (vr aussi dans le *Guide* ce qui concerne l'usage de *haut, bas, saint, tout,* points cardinaux, appellations contrôlées, titres honorifiques, édifices publics et privés, noms de produits, etc.). On pourrait donc encore dire aujourd'hui, comme le faisait déjà Ch. Livet (1859) à propos du grammairien Palliot (XVIe s.) : « (Il) eût eu plus tôt fait [...] d'énumérer les mots qui ne prennent pas de majuscules... ».

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

L'emploi majeur et le plus intéressant est le procédé de la distinction des mots polysémiques par l'opposition majuscule/minuscule, ex. *Bourse/bourse, Cour/cour, Réforme/réforme, Etat* (français)/*état* (de choses), etc.

Parfois, cependant, ces distinctions entraînent des difficultés d'utilisation peu à la portée de chacun : ainsi, on devrait, selon Berthier-Colignon (1981, 49) écrire la *haute Garonne* (fleuve), *Haute Garonne* (bassin supérieur du fleuve), *Haute-Garonne* (département)...

3. **Les noms propres.** — Ce terme désigne en principe les noms, prénoms, surnoms, noms de lieux, événements historiques, noms de marques, titres de tableaux et objets d'art, gentilices, descendances, ordres religieux, etc., distingués par la majuscule comme se rapportant à un individu ou une *notion précise* (et l'on devrait faire de même pour la catégorie précédente).

Pierre n'est pas une *pierre,* le *Christ* n'est pas un *christ de bronze,* un *christ sculpté,* etc. On comprend mieux ainsi, en cas de doute, pourquoi l'*université* (non qualifiée), l'*université d'été* (qualifiée) ne prendra pas la majuscule, alors que l'*Université de Toulouse* en prendra une. Le traitement bibliographique des noms propres (qui peut être adopté dans les textes courants) semble en général le suivant :

— on ne tient pas compte de la simple particule *de, d',* qui s'écrit sans majuscule, et peut se mettre après le nom, entre parenthèses, en cas de mise en ordre alphabétique (ex. *l'abbé d'Olivet*) ;
— on classe les noms qui présentent les articles *Le, La, Les, L'* à *L* (*Jean de La Fontaine* est classé à *La*) ;
— on fait de même pour *Du, Des (Des Grieux, Des Roches),* le deuxième terme prenant la majuscule.

Dans tous les cas, un seul signe paraît suffisant pour les mots composés de deux ou plusieurs termes (plutôt le *Moyen âge* que le *Moyen Age*) ; de même, seul le premier terme prend la majuscule dans le *Code civil,* l'*Académie* (ou la *Comédie*) *française, Société nationale des chemins de fer français,* etc. (pour les titres, vr n. 1, p. 89) ; lorsqu'il est déterminé par un nom propre, le premier terme perd sa majuscule : *le royaume de Belgique, le plan Marshall, le*

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

code Napoléon ; même tendance lorsque le second terme est une détermination chiffrée : la *conférence des Quatre, l'arrêté de 1901,* etc. On doit constater cependant que ces règles simples (une seule majuscule par groupe) sont sans cesse troublées par un esprit de « déférence » qui peut frôler le chauvinisme (on écrira par exemple plus volontiers la *Révolution française,* mais la *révolution des œillets, américaine, russe,* etc.).

4. **Les titres d'ouvrages.** — Il est nécessaire de distinguer les usages classiques, où les divergences abondent, et les tendances récentes, qui vont vers la simplification.

Les titres, souvent cités en contexte, sont en principe soumis à trois sortes de traitements : l'*italique* pour les ouvrages, les *guillemets* pour les articles de revue (en romain), la *majuscule* en tête du titre. Selon A. Husson (*Liaisons-HESO,* n° 8, 1982, 31-39), on peut distinguer deux cas majeurs :

a / Présence d'un *article défini* en tête, ex. *le Rêve* : L'article, lorsqu'il fait partie du titre, est en italique mais en minuscule, le premier mot suivant prend seul la majuscule (vr n. 1, p. 89) ;

b / *Phrase verbale prédicative,* ex. *Comment l'esprit vient aux filles* : Le premier mot, quel qu'il soit (y compris éventuellement l'article défini) prend la majuscule, ex. *Les dieux ont soif.* Le mot qui suit peut comporter lui aussi la majuscule. On écrira donc, en principe : *le Bourgeois gentilhomme,* mais *Les Affaires sont les affaires.* Dans le cours des phrases, l'article peut être ainsi, ajoute A. H., « contracté, traduit, surajouté, séparé du titre, remplacé par un autre mot ou appartenir au titre en abrégé » (33). Il est alors écrit en romain et exclu du titre, ex. :

La reprise du *Bourgeois gentilhomme*
Que penser des *Affaires sont les affaires ?*

Ces deux règles ont l'approbation de Colignon : « Nous sommes, dit-il, partisan d'une simplification complète des règles de composition des titres, et cela en indiquant seulement — quel que soit le cas — une majuscule

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

initiale au premier mot de ce titre, afin de bien faire ressortir celui-ci ». Même souhait de simplification chez Aslanov (89), et Grevisse (133) : « L'usage le plus simple et le plus clair est de mettre la majuscule au premier mot seulement, quel qu'il soit »[1].

Ils se réfèrent ainsi à la recommandation de M. L. Dufour (*Tapuscrit,* 1971, 10-11) ; de mettre « tous les titres français avec une majuscule au premier mot et aux noms propres » [...] et, ajoute-t-elle, « même si c'est un article ». Cette exigence générale de simplification s'explique par le grand nombre de cas et les contradictions qui règnent en ce domaine[2].

Nous proposons, pour notre part, d'adopter la règle de la majuscule au premier mot plein *dans tous les cas,* avec minuscule à l'article (maintenu en italique, mais qui peut ainsi s'adapter au discours), et donc d'écrire (ex. cités par Husson, avec, naturellement, respect des maj. de noms propres ou de phrases) : *les Verts pâturages* (et non *les Verts Pâturages,* avec deux majuscules en cas d'adjectif situé avant le nom) ; *les Procès-verbaux* (et non *les Procès-Verbaux,* pour les noms composés) ; *le Sous-préfet aux champs* (et non *le Sous-Préfet*) ; *le Vieux chat et la jeune souris* (premier mot seul en majuscule en cas de titre double) ; *le Chat, la belette et le petit lapin* (pas de majuscule aux différents personnages) ; *le Rouge et le noir* (et, en contexte : au *Rouge et le noir*) ; *un Singe en hiver, une Ténébreuse affaire* (pas de majuscule à l'article indéfini) ; *les Affaires sont les affaires* (article défini et verbe conjugué, id.), etc.

1. Mais qu'entend-on par « mot »? Il devrait s'agir, selon nous, du premier mot « plein », déterminants et pronoms exceptés (termes potentiellement transformables en discours). Cet usage (que l'on trouve déjà aux XVIII[e]-XIX[e] s., mais qui n'est pas celui qui est suivi dans le présent ouvrage) a plusieurs avantages : il évite certaines ambiguïtés, permet les transformations de l'article en discours sans toucher au titre (ex. les, aux, des *Contes drolatiques*) ; son rejet en fin de titre dans les dictionnaires et bibliographies, et donc un meilleur classement (ex. *Contes drolatiques* (les)) ; et surtout il favorise en toutes circonstances le premier mot plein, le titre étant considéré comme une locution composée stable, identique quel que soit le contexte, et traitée comme telle, ce qui la rend plus aisément mémorisable.

2. Adjectif qui précède ou qui suit le premier nom, titres en parties doubles, noms composés, noms communs pris comme allégories, etc. Colignon (64) cite au moins dix possibilités différentes, Aslanoff (92) et Husson font de même (36-38). Les Anglo-Américains, jusqu'à une date récente, mettaient une majuscule à tous les mots importants du titre. Les Allemands, ici comme ailleurs, notent de la majuscule les substantifs *(Studien zur Literatur und Kultur in Osteuropa).*

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

II. — Abréviations et sigles

1. **Abréviations.** — Les abréviations utilisent la majuscule initiale, accompagnée éventuellement du point abréviatif (lorsque le mot est tronqué), et suivie éventuellement d'une ou plusieurs lettres du mot, parfois mises en exposant, ex. :

M., *M^me^*, *M^elle^* // *Me* (Maître) // *Dr, D^r^* (Docteur), *Pr, P^r^* (Professeur) // *S.E.* (Son Excellence) // *S.A.* (Société Anonyme) // *& Cie* (et Compagnie) // 10 *F, F.*, plur. *Frs.* (Franc(s)), *FF* (Francs français) // *P.S.* (post-scriptum) // *R.S.V.P.* (Répondre s'il vous plaît)[1].

Le point abréviatif n'est utilisé que lorsque le mot ne présente pas sa lettre finale (*cf.* = *confer,* mais *vr* = *voir*). En dehors de ces cas courants, on coupe de préférence les mots après une consonne, et souvent sans aucun point abréviatif, afin de les rendre plus lisibles *(instit, réac, anar, prof)* tandis que les mots formés sur préfixes savants respectent leur formation initiale (*vidéodisque,* cf. NC, *Orthographe et lexicographie, les Mots composés,* Nathan, 1981, 91 et s.).

2. **Les sigles et acronymes.** — Les noms de pays, d'administrations, d'organisations, etc., se composent aujourd'hui, surtout pour les sigles étrangers, en capitales sans point, ex. : URSS, USA, SNCF, ONU, CGT, CFDT...

Les sigles ou acronymes[2] permettent parfois une prononciation de type suivi (ex. URSS, ONU, ORSEC, CERN). En dehors de ces cas, on prononce chaque lettre séparément (USA, qui d'ailleurs pourrait se prononcer). Certains sigles forment des dérivés : un *cégétiste.*

1. La lettre suivie d'un point abréviatif remplace le mot entier, qui est prononcé comme tel. Lorsque plusieurs lettres capitales se suivent et se prononcent comme un mot, la tendance est à la suppression des points abréviatifs. Grevisse (149) fait à juste titre une distinction entre une forme abrégée de ce type (M. = Monsieur, n° = numéro), qui constitue une véritable « figure condensée du mot », et les mots « tronqués » comme *métro, radio, photo, ciné,* qui sont des unités lexicales, non suivies du point abréviatif. Grev. remarque également que le sigle JOC, par ex., s'est prononcé d'abord en entier (Jeunesse ouvrière chrétienne), puis en réduction [ʒiose] ou [ʒok]. Inaugurant un nouvel usage, le néologisme *RMiste* cumule majuscules et suffixe écrit.

2. Le sigle est formé des initiales, l'acronyme du commencement de chaque mot, en général la première syllabe, ex. : *Benelux* pour *Belgique-Nederland-Luxembourg, Orsec* pour *Organisation des secours,* etc.

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

III. — Autres marques du mot

En dehors de la majuscule et du point abréviatif, les signes de ponctuation du mot (considérés comme tels parce qu'ils interviennent entre deux unités ou deux parties d'unités graphiques) sont : le trait d'union, de division, l'apostrophe. Les autres signes associés (blanc, souligné, italique, autres jeux de caractères, etc.) servent à tous les niveaux et concernent à la fois la ponctuation de l'auteur et la mise en page du livre (MEP).

1. **Le trait d'union.** — On trouve le trait d'union dans les mots et unités composées, vaste secteur que nous n'aborderons pas ici (cf. Grev., 254-270, NC, 1981, 1991, etc.).

L'intérêt essentiel de ces signes est de lever l'ambiguïté entre unités homographes *(une belle fille / une belle-fille)*. On les trouve dans les noms et prénoms composés *(Louis-Philippe)*, les noms de nombre inférieurs à cent *(trente-sept)*, les noms de rue dans l'annuaire des Postes (rue *Paul-Bert*), certaines locutions adverbiales *(vis-à-vis)*. On les trouve aussi, en discours, entre verbe et pronom *(dit-il)*, avant et après le *t* euphonique *(a-t-il*, mais *donne-m'en, va-t'en)*, etc.

2. **L'apostrophe.** — L'apostrophe entre dans certains cas en concurrence avec le trait d'union, en particulier dans les verbes comme *entr'admirer, entr'aimer*, mais *entre-obliger* (mots que l'on écrit d'ailleurs à présent soudés).

A l'origine, ce signe était celui de l' « apocope » (chute de la voyelle) et non de l'union des termes[1]. Il y a apocope régulière devant voyelle ou *h* muet pour les articles *(le, la)*, les mots-outils, les pronoms (*je, me, te, se, ne, de, que, ce)*,

1. Le mot d'*apostrophe* lui-même signifiait en rhétorique « l'interpellation brusque, sans politesse », de quelqu'un (lorsqu'on lui coupe la parole), d'où son emploi pour la suppression d'une lettre (vr chap. I, 4, p. 18). Dans *grand'mère* (devenu *grand-mère*), longtemps écrit avec apostrophe, le signe est dû à une mauvaise interprétation du mot *grand*, utilisé à l'origine tant au masculin qu'au féminin.

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

pour *si* (devant *il*)), *lorsque, puisque* (devant *il, elle, en, on, un, une*), *jusque, quoique, quelque* dans certains cas. On ne l'utilise pas, en principe, pour *presque* (sauf dans *presqu'île*) ni devant les mots à « *h* aspiré » ou assimilés (*y* initial, ex. *le yacht*). Les mots que l'on cite (autonymes), et certains noms de nombre, *huit, onze,* ne doivent pas, en principe, être précédés par une apocope (le *u* de *huit,* le *onze* de ce mois). On trouve également l'apostrophe dans le langage familier transcrit à l'écrit pour noter la chute d'une ou plusieurs lettres (*t'as vu* pour *tu as vu,* la place *Maub'*).

3. **Le signe de division.** — Le signe de division en fin de ligne réunit les mots disjoints par manque de place (on peut le considérer également comme réunissant deux lignes entre elles).

Comme celle du trait d'union, sa forme a évolué au cours du temps. Dans les anciens textes, on trouve souvent un ou deux petits traits obliques.

Alors que le trait d'union réunit en général des mots, le signe de division se situe au niveau des syllabes, et il est donc tributaire des règles syllabiques (cf. Grev., 33-34, et NC, 1981, 41-43). Les consignes principales sont de ne pas couper les digraphes ou trigraphes *(ph, gn, eau),* les groupes consonnes + liquides *(gl, cr, chr, chl)* ; avant ou après *x* ou *y* dépendant des deux syllabes *(noya, taxi)* : *ill* correspondant à yod *(feuillage)* ; les autres groupes vocaliques *(fruit, cria, foin).* En revanche, rien n'empêche de couper des groupes dans *deu-xième, yo-yo, vil-lage,* mots dans lesquels la lettre ne dépend que d'une seule unité syllabique. En principe, on évite de finir ou de commencer la ligne par une seule voyelle ou lettre *(é/glise),* et de rejeter en début de ligne une syllabe muette *(pleu/re).* Les traitements de texte actuels utilisent peu les coupures, mais il n'est pas toujours aisé de s'en passer dans les textes en petites colonnes (journaux). Les règles syllabiques du français sont fondées essentiellement sur les coupures phonétiques, et donc relativement simples par rapport à celles de l'anglais, qui sont davantage de type morphologique ou étymologique.

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

IV. — **Blancs, souligné, caractères italiques**

« Le texte moderne, prétendument réduit à la seule écriture, n'a pu se développer que par son inscription dans un espace graphique, espace noté implicite parce qu'il était visuel et non verbal » (R. Laufer, *LF,* 45, 78).

1. **Les blancs.** — Le passage du manuscrit à l'imprimé, s'est, surtout à partir du XIX[e] s., accompagné d'une explosion généralisée des blancs et des espaces.

Ils distinguent les signes et les mots (ce qui a fait diminuer de façon spectaculaire la majuscule des noms et adjectifs, cf. Husson, *Ponct,* I, 152)[1]. Ils divisent les parties, s'organisent entre les lignes et dans les marges, autour des titres, ordonnent les tableaux, tables des matières, illustrations, couvertures, etc. La ponctuation proprement dite s'inscrit ainsi dans ce que R. Laufer appelle la *scripturation,* essentiellement grâce à ces « signes en négatif », ces « non-lettres », que sont les blancs, qu'il compare au zéro dans les systèmes numériques :

« Le blanc seul, dit Laufer (*LF,* 45, 78) *institue un véritable équivalent alphabétique du zéro. Il est dépourvu de référent phonétique. Par là, il introduit dans le système alphabétique un second niveau d'abstraction, qui ne renvoie plus à la parole »*[2].

Il remarque avec juste raison que « des blancs équivalents à deux ou plusieurs espaces » pourraient tenir lieu de signes de ponctuation (on retrouve des essais de ce type non seulement en poésie, mais en prose, chez de nombreux écrivains comme Claudel, Mallarmé, Apollinaire, etc., cf. Drillon, 1991, 46 et s., et Véd., 89 et s.) :

« Le blanc, disait P. Claudel, *n'est pas [...] pour le poème une nécessité matérielle imposée du dehors. Il est la condition même de son existence, de sa vie et de sa respiration »*[3].

1. Selon Husson, ce type de majuscule s'élevait à 10% des mots dans la première *Préface* de l'Académie (1694), pour tomber à 0,5% dans celle de 1878 et remonter légèrement (1%) dans celle de 1935.

2. Ce que dit Laufer du blanc pourrait tout autant être appliqué aux signes de ponctuation, aux oppositions de caractères et à tout ce qu'il y a d'essentiellement visuel, d' « extra-alphabétique », dans nos systèmes d'écriture.

3. Cf. dans Véd. (97) un passage de M. Butor où il utilise une augmentation importante de l'interlignage pour six lignes successives, en contraste avec l'ensemble du texte.

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

2. **Souligné, caractères italiques.** — On réservait au XVI^e s. l'italique à la poésie, en opposition aux « bâtardes » françaises, réservées aux textes juridiques, administratifs, religieux, et au romain, utilisé pour les textes en latin. Par la suite, la distinction des genres tend à disparaître en faveur d'une distinction des parties du texte (citations).

Aujourd'hui, on souligne dans le manuscrit ce qui doit passer en italique dans l'imprimé. Il s'est créé, à partir du XVIII^e s., une rivalité entre les guillemets et l'italique, qui dure encore. Les premiers semblent davantage liés aux choix personnels ou stylistiques de l'auteur (mise en valeur, mise à distance, bref discours rapporté dans le texte même, lorsqu'il concerne des paroles entendues ou écrites, etc.), alors que les caractères italiques correspondent à des marquages typographiques plus socialisés, mieux codés, mots étrangers, titres, œuvres, exemples de dictionnaires (où les sens des mots sont entre guillemets), etc. Cependant, il ne s'agit pas d'usages universels, et les conventions sont loin d'être identiques selon les langues et les pays[1].

1. Pour ce qui concerne les jeux de caractères et la présentation typographique du texte, nous renvoyons aux ouvrages spécialisés, en particulier Véd., 2^e partie, 81-109.

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

TROISIÈME PARTIE

FONDEMENTS LINGUISTIQUES ET LITTÉRAIRES

Chapitre VIII

ASPECTS LINGUISTIQUES

I. — Les faits d'intonation

Sans nous lancer dans l'analyse (qui serait nécessaire) de l'aspect musical du langage, imaginons que l'on puisse écrire les textes sur une portée. La chose a été tentée à plusieurs reprises, et elle est peut-être inscrite dans l'avenir de l'écriture.

Rien ne peut atteindre à la richesse des inflexions d'une voix humaine (féminine, masculine, enfantine), avec son accent et les caractéristiques individuelles de chacun. Mais dans une certaine mesure, on peut se représenter dans l'espace la hauteur, la mélodie, les pauses, etc., d'un segment dont l'unité intonative de base est la syllabe, ex. (cinq à sept syllabes orales, vr aussi chap. 4, 5) :

Elle est belle, ta tarte !

On s'aperçoit ainsi que la virgule note non seulement une pause, mais le « mélisme » (segment mélodique) antérieur, de même que le point d'exclamation porte ici sur toute la phrase. Et pourtant, les typographes et les correc-

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

teurs ne sont pas, en général, d'accord avec les écrivains en ce qui concerne l'implication orale des signes de ponctuation. Les premiers attaquent, parfois violemment, cet aspect du problème en le qualifiant d' « erreur très ancienne et très commune » (Drillon, 1991, 100). Ils considèrent les valeurs visuelles, logiques comme premières. Ce qui n'est pas, loin de là, l'avis des écrivains.

Plus encore que celle de l'intonation, c'est la notion de *pause* qui est aujourd'hui remise en cause, alors qu'elle a été première depuis les origines :

« Que nous sachions, dit J. Drillon (100), *l'œil ne respire pas. Et s'il fait des pauses, c'est que son champ de vision couvre quelques centimètres à la fois ».*

Cette remarque n'est pas dépourvue de vérité. Il est vrai qu'il est nécessaire d'élargir les conceptions anciennes par une vision renouvelée des rapports de l'oral et de l'écrit, mais aussi en tenant compte des travaux récents sur les pauses et l'intonation, qui montrent combien certes ces deux types de phénomènes sont liés, mais surtout combien les faits d'intonation et de syntaxe, étroitement liés au sens, débordent les seules nécessités physiologiques (« reprises de souffle ») et psychologiques (expression des émotions, des états d'âme, etc.). Cependant, d'une certaine manière, les travaux dont nous allons parler confirment, s'il en était besoin, l'unité profonde des signes écrits et oraux de la ponctuation et de l'intonation. Ce sont les écrivains qui ont raison.

1. **Les rapports de l'oral et de l'écrit.** — L. Védénina, qui, curieusement, ne consacre que quatre pages aux faits d'intonation, s'élève, elle aussi, contre les affirmations oralisantes classiques :

*« L'interprétation de la ponctuation comme moyen de marquer à l'écrit l'intonation de la phrase paraît insuffisante [...]. Il y a des cas d'*isomorphisme *entre l'intonation et la ponctuation, il y a des cas d'*asymétrie. *L'oral et l'écrit représentent deux systèmes dont les éléments correspondent par l'intermédiaire du signifié [...]. L'intonation et la ponctuation servent toutes les deux à former la phrase [...] mais elles diffèrent quant aux moyens de réaliser cette fonction »* (Véd., 138).

Cette façon de voir nous paraît d'autant plus légitime qu'elle permet d'intégrer les asymétries évidentes constatées entre écrit et oral, et qu'elle s'inscrit dans une problématique générale cohérente des rapports (non hiérar-

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

chiques) établis entre eux, qui est celle que nous défendons[1].

Selon nous, l'oral et l'écrit sont, pour l'adulte cultivé moderne, deux médias différents, ayant des rapports privilégiés, mais égaux et relativement indépendants, présentant chacun leurs caractéristiques propres et complémentaires. Ils participent tous deux à l'évolution et l'enrichissement de la langue, appelée L, de telle sorte qu'elle se transforme sous l'influence de l'écriture et acquiert de nouvelles capacités (nous l'appelons alors L Prime). De plus, et contrairement à Védénina et beaucoup d'autres, nous considérons que l'écrit, comme l'oral, présente sous certains aspects un signifiant et un signifié, d'une part en tant que processus d'encodage et de décodage directs (média qui devient *premier*), d'autre part par certaines de ses parties constitutives et de ses unités (« plérèmes »), ce qui est le cas pour la ponctuation (vr tableau V et plus loin, II, *Le ponctème*) :

Tableau V. — **Les rapports de l'oral et de l'écrit**

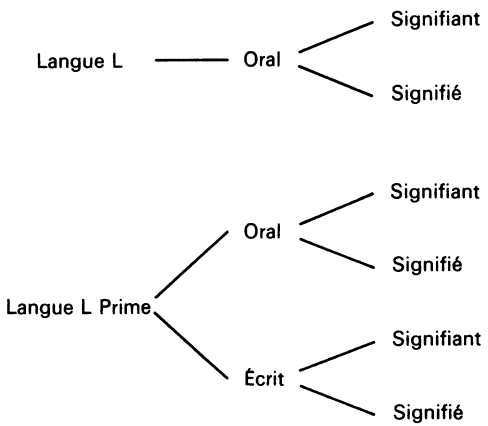

1. Cf. NC, L'écriture en tant que plurisystème ou Théorie de L prime, in *Pour une théorie de la langue écrite,* Presses du CNRS, 1988, 243-259.

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

On constate, en effet, un large éventail de situations d'encodage et de décodage par rapport à l'écrit :

Par exemple, dans l'écriture créative ou la lecture oralisée (selon certains, la lecture est toujours, même visuelle, accompagnée de mouvements de sensations internes, appelée *kinesthésie*), l'oral est et reste premier ; en lecture différée et surtout en relecture (simple vérification par exemple), l'oral s'efface, la forme directe du texte devient essentielle. L'écriture première fait alors place à une élaboration seconde et quasi indépendante de corrections (et de ponctuations) repensées, transformées en fonction d'objectifs différents : visualité, clarté, style, etc.[1]. Au bout du compte, on peut se trouver devant les écarts types suivants entre l'oral **O** et l'écrit **E** (**1** présence de marque correspondante ; **0** absence de marque ; **2** marque différente) :

1/1 ; 1/0 ; 0/1 ; 1/2.

Ce qui veut dire, par exemple, qu'à une pause orale peut correspondre soit un signe équivalent, soit aucun, soit un autre signe, et inversement, qu'à un signe écrit peut correspondre soit une pause équivalente, soit aucune, soit une pause avec intonation différente.

En fait, depuis cinq mille ans, l'homme s'est inventé une sorte de langage artificiel qui ne cesse de se complexifier. Il peut, par une attitude d'ordre métalinguistique, en dissocier les parties, ce qu'il est incapable de faire en règle générale à l'oral. Il s'est établi dans notre cerveau un système central de connexions qui relient l'écrit et l'oral à tous les niveaux, par une sorte de système de passerelles ; avec, en même temps, des voies directes possibles vers l'un ou l'autre, sans passer par les « correspondances ». Ce qui permet de ramener les situations diverses d'emploi de l'écrit à quatre « modèles de lecture » fondamentaux : I. Modèle

1. Selon les sondages effectués par Védénina, on constaterait une proportion moyenne de trois pauses orales pour un signe écrit. Les pauses conservées correspondraient à la fois : *a*/ à des reprises de souffle ; *b*/ à des bornes syntaxiques et sémantiques importantes (Véd., 142, vr aussi chap. 9, 3, étude sur M. Jouhandeau). De nombreux travaux de même type confirment ce « tri » significatif (cf. F. Goldman-Eisler, Discussion and further comments, in *New Directions in the Study of Language,* MIT Press, 1976, 109-130) : 40 à 50% de pauses en moyenne dans un discours « spontané » courant, qui sont loin d'être toutes significatives et conservées à l'écrit. On ne peut, dans ces conditions, s'étonner de voir certains hésiter sur la mise des signes. Il n'y a pas de rapports directs entre les uns et les autres, et il faut, pour effectuer ce remodelage difficile du texte, une longue et sérieuse préparation.

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

unilatéral avec passage à l'oral (lecture à haute voix) ; II. Modèle *bilatéral* oral et écrit (décodage et encodage, situation de dictée par exemple) ; III. Modèle *direct* de l'écrit au sens (lecture silencieuse) ; et IV. Modèle théorique *trilatéral* central (Langue/Oral/Ecrit, sorte de plaque tournante de compétences acquises, permettant *toutes* les situations d'approches de l'écrit, cf. NC, *Prat.*, 1991, 51-52, et tableau VII).

Inversement, on peut constater que certaines pratiques de l'oral se transforment sous l'influence de « l'algèbre » de l'écrit : en particulier, toutes ces redondances contextuelles qui sont le propre des parlers quotidiens (pauses, hésitations...) disparaissent en grande partie par exemple dans une conférence universitaire. De même, un article scientifique, dans lequel chaque signe ou symbole sert de façon directe d'indice sémantique, parvient à une extrême densité. Une ponctuation peut remplacer un mot, un syntagme, voire une phrase, et surtout indiquer de façon directe les rapports entre interlocuteurs. De plus, on peut comprendre un signe de ponctuation ou un symbole dans n'importe quelle langue. Le langage d'aujourd'hui a acquis ainsi des capacités de condensation extraordinaire, grâce à l'apport de plus en plus sollicité des « systèmes de renfort » qui le composent.

2. **Travaux récents sur l'intonation.** — Une phrase sans intonation n'a pas de sens, elle « n'atteint » pas l'interlocuteur. Loin de supprimer le rôle de l'intonation, cette théorie de rapports mutuels, à un niveau profond, entre l'oral et l'écrit lui rend paradoxalement toute sa force.

Selon Di Cristo (1981, 50), en dehors de leur aspect affectif, les fonctions linguistiques de l'intonation sont multiples : à la fois énonciatives, modales, hiérarchisantes, identificatrices, désambiguïsantes, syntaxiques. C'est ce que nous avons également constaté pour la ponctuation, et, en raison de l'importance de ces deux séries de fonctions (indispensables au langage), l'on considère raisonnablement aujourd'hui l'intonation, et par là la ponctuation, comme relevant d'une « troisième articulation du langage ».

La notion d'unités « suprasegmentales » (ce qui voulait dire à l'origine « supérieures au phonème ») n'a été reconnue qu'en 1941, et les avis divergent fortement à leur sujet parmi les lin-

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

guistes[1]. Selon Rossi et Di Cristo, que nous suivrons ici, l'unité de *performance* respiratoire (reprise de souffle) appartient à tous les hommes, même si la « dynamique respiratoire » relève de chaque individu[2]. L'intonation présente en elle-même deux aspects : un aspect personnel, *expressif* (sorte de mélodie, qui est, comme le chant, de type continu, la première sensible au bébé) ; un aspect *codé,* qui apparaît à l'analyse comme formé d'une série de « syntagmes intonatifs », véritables « morphèmes discontinus », commutables et associables entre eux en un même point de la chaîne, et qui donc présentent, « dans la langue même » (Ch. Bally), toutes les caractéristiques d'unités linguistiques (Rossi, 1981, 14). L'intonation d'une phrase peut ainsi être subdivisée en segments grands ou petits, susceptibles d'être adaptés à chaque langue, situation, usage, auditeur, mais toujours reconnaissables. Ces macrosyntagmes peuvent être classés en systèmes d'unités présentant un signifiant et un signifié, suivant les paramètres qui les composent (tons, hauteur, quantité, intensité, rythme, etc.).

Cette conception, importante pour une approche complète et renouvelée de la ponctuation, pose deux sortes de questions :

a / Peut-on, dans l'optique de rapports relativement autonomes entre l'oral et l'écrit, établir sur une base nouvelle les fonctions des signes écrits en correspondance avec les unités d'intonation ainsi dégagées ? *b* / Que deviennent ces fonctions en cas d'une lecture coupée de l'oral ? Les recherches, sur ces deux points, ne font que commencer. Cependant, certaines évidences apparaissent déjà clairement.

L'intonation (et la ponctuation) permettent, par exemple, d'intégrer un mot isolé au rang de phrase ; d'opposer par contraste cette « phrase » à d'autres par diverses modalités d'interrogation, d'appel, etc. (vr chap. 5, I. 1) ; d'identifier le thème et le rhème ; de hiérarchiser dans la phrase comme dans l'ensemble du texte des frontières

1. Cf. au sujet de l'intonation, A. Ducrot et T. Todorov, *Dictionnaire encyclopédique des sciences du langage,* Seuil, 1972; N. S. Troubetzkoy, *Principes de phonologie,* 1957; M. Rossi, *L'intonation, de l'acoustique à la sémantique,* 1981; A. Di Cristo, Aspects phonétiques et phonologiques des éléments prosodiques, in *Modèles linguistiques,* t. III, 2, 1981, 24-83; au sujet de la ponctuation, NC, *Prat.,* 1991, La ponctuation et l'acquisition de la langue écrite, 49-59; NC, *Storia,* 1992, 523-538, etc.

2. La notion de groupe de souffle, même si elle constitue une donnée humaine fondamentale, s'est modifiée. Nos ancêtres avaient le souffle meilleur que le nôtre, parlaient souvent, plus longtemps, et avec plus de force, s'arrêtaient (et ponctuaient) moins.

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

« proportionnelles à la profondeur des nœuds dans la structure arborescente » (Di Cristo, 51), etc. Chacun des deux systèmes peut fonctionner seul, de concert, ou même, si on le souhaite, en contradiction l'un avec l'autre (par absence/présence du signe), ou même en contradiction avec l'énoncé lui-même, ex. :

(mot isolé) *Paul ? Paul ! Paul...* // (thème/rhème) *Marie, son fils, il est toujours malade* // (ton dépréciatif) *Ah, elle est belle, ta tarte !* // (marques de frontières de syntagmes) *Prenez-**les** vivants / Pren**ez** les vivants.*

Ce qui répond, au moins en partie, à la première comme à la deuxième question posée : les fonctions « profondes » de l'intonation résistent, bien entendu, à l'examen de passage de mise à l'écrit et à tout type de lecture.

« La ponctuation, dit J. Drillon lui-même, *établit instantanément des rapports hiérarchiques, rythmiques, mélodiques entre les parties constituantes de la phrase, et entre les phrases elles-mêmes ».*

Parmi tous les phénomènes individuels, pauses, énonciation, que peut présenter une phrase orale, l'écrit choisit les opérations les plus « lourdes », et ce choix, d'ordre métalinguistique, fait que la ponctuation conserve les aspects les plus linguistiques des faits d'intonation. On aurait là, en ce cas, du moins lorsqu'elles sont présentes (ce qui n'est pas toujours le cas), des traces précieuses de phénomènes qui nous restent en grande partie cachés.

II. — **Le ponctème**

En dépit de quelques franges floues (titres par exemple), les signes de ponctuation internes au texte présentent une série de caractéristiques qui les opposent à ceux de la MEP (vr tableau III : *Hiérarchie générale et force des signes*) : ils dépendent en grande partie de l'auteur, ils font partie du texte, ils sont communs au manuscrit et à l'imprimé. Mais de plus, ils forment une série de sous-systèmes relativement cohérents, et sont donc susceptibles d'une approche linguistique.

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

1. **Fonction iconique : la visualité des signes.** — Les signes de ponctuation, comme tous les éléments des écritures alphabétiques, frappent d'abord la perception visuelle.

On les rangerait volontiers parmi ce que l'on appelle des « idéogrammes » et même pour certains, en tant que signes motivés, parmi les « pictogrammes » (parenthèses ou accolades par exemple). Cherchons une terminologie plus adéquate.

Comme la phrase orale, une phrase écrite sera elle aussi considérée comme constituée de deux chaînes : une chaîne d'unités graphiques, associée à une autre chaîne d'unités ponctuelles. Ces phrases s'unissent elles-mêmes pour former un texte de « sens complet », dont les parties majeures sont, ce que l'on oublie souvent, tout aussi étroitement dépendantes entre elles que les parties mineures, sous les deux aspects essentiels de la *cohésion* et de la *progression*[1] (vr aussi chap. 4, 2).

Les ressources hiérarchiques de la MEP et de la présentation du texte rendent évidente cette double réalité. Est-ce le texte qui porte le titre, ou l'inverse ? Sont-ce les blancs qui portent les noirs, ou les noirs qui créent les blancs ? Est-ce la parenthèse qui contient l'aparté, ou l'aparté qui s'habille de parenthèses ? Quoi qu'il en soit, ces signes, blancs compris, permettent discrètement de visualiser (en deux dimensions) les rapports et la macro- et microstructure hiérarchiques des unités syntaxiques. C'est à ce niveau global qu'il faut voir le texte, que se situe la ponctuation et qu'il est nécessaire de la saisir, et non pas de façon linéaire. De plus, avec sa « portée », chaque signe de ponctuation présente de façon spécifique un aspect symbolique, *iconique.* Cet aspect est incontestable en ce qui concerne les symboles scientifiques et techniques, la présentation d'un article de dictionnaire, par exemple (losanges, points de formes et d'épaisseurs différentes, traits simples ou doubles, droits ou obliques, etc.), qui font que l'on sait d'emblée dans quelle partie et dans quelle catégorie d'information on se trouve. C'est ici que l'écriture, plus que partout ailleurs, est un « langage pour l'œil », *« to speak quickly and distinctly to the eyes »* (A. Frinta, 1909).

1. Cf. D. Slakta, Grammaire de texte : synonymie et paraphrase, dans *Aspects de l'ambiguïté et de la paraphrase des langues naturelles,* P. Lang, 1985, 123-138.

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

2. **Le ponctème, signe de phrase.** — Comme l'intonation, le signe de ponctuation n'est pas entièrement codé. Il présente une grande part de liberté individuelle et d'expressivité, malheureusement souvent gommée à l'édition. De plus, la proportion infime des signes écrits en rapport à la richesse des moyens intonatifs de l'oral fait qu'ils ne peuvent se prévaloir d'une mise en concurrence avec eux.

Ce qui reste est pourtant, comme nous l'avons vu, loin d'être négligeable, non seulement, comme l'intonation, en tant qu' *« indicateur puissant de la hiérarchie des constituants sémantiques et syntaxiques de la phrase »* (Di Cristo), mais aussi par les responsabilités propres qui sont celles de l'écrit et en particulier des signes de ponctuation.

Quelle est la nature de ce signe ? Il a une forme, une fonction, mais aussi un sens. C'est pourquoi on a pu le comparer non à un graphème ordinaire (*a, b, c,* etc.), mais à un *mot,* c'est-à-dire à une unité supérieure, de première articulation[1]. Nous avons vu qu'il correspond en réalité à la fois à une unité d'ordre *phrastique* et à une unité *intonative.*

P. Delattre (1967, cité dans Di Cristo, 1981, 45) distingue dix intonations de base pour le français : question (totale), continuation majeure, implication, continuation mineure *(« Qu'elle tombe ou non, peu importe »),* écho *(« C'est là, qu'elle tombe ? »),* parenthèse, finalité, interrogation partielle *(« Quelle tombe ? »),* commandement, exclamation (vr tableau VI). A chacune de ces intonations de base correspondent certains groupes de signes de ponctuation spécifiques, dont il faudrait étudier plus à fond la typologie et la récurrence.

1. Cf. L. Hirschberg, Lois formelles de la ponctuation, in *Linguistics,* 19, 1965, 21-63 : « Les signes de ponctuation sont qualitativement assimilables aux mots ordinaires, en ce sens qu'on peut leur assigner une nature grammaticale et des liens syntaxiques connus, définis dans chaque contexte ».

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

Tableau VI. — **Les dix intonations de base du français**

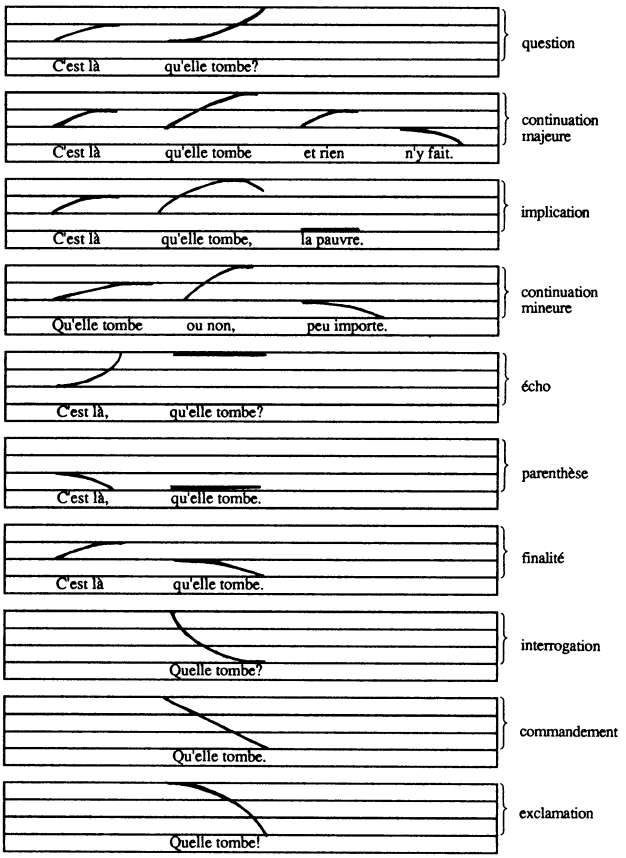

D'après P. Delattre, La nuance de sens par l'intonation, *French Review,* XLI, 3, 327.

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

Si parlante qu'elle soit, la comparaison avec le mot est inexacte. Certes, la ponctuation comporte des marques du mot (blancs, majuscules, traits d'union...). Une virgule peut aussi, c'est vrai, remplacer un mot-outil, un syntagme *(et, parce que)* et leur emprunter leur valeur. Mais, fondamentalement, c'est au niveau des unités majeures qu'il faut les situer. Nous parlerons, pour être clairs, d'*intonèmes* à l'oral et de *ponctèmes* pour les signes écrits.

Il s'agit d'unités fondamentalement suprasegmentales et syntaxiques. Mais ce sont aussi, on ne peut le nier, des bornes. De même que les blancs, tels un écrin, « donnent à voir » le mot, les ponctèmes (qui vont en général par deux) « donnent à voir » la phrase. D'où les liens qu'ils entretiennent avec les impératifs de la lecture et en particulier la longueur des segments.

Ces fonctions syntaxiques supérieures, différentes de celles des autres types de caractères, sont uniques dans leur genre. Elles sont associées à d'autres non moins originales : sortes de hiéroglyphes muets, plérémiques, ils dénotent aussi, à l'inverse, les contours modaux et intonatifs, et correspondent pleinement à la chaîne orale, que l'on classe d'ordinaire en phonèmes[1].

3. **Les fonctions du ponctème.** — Comme l'intonation, qui englobe à la fois des faits de première et de seconde articulation, mais constitue autre chose et ne se confond nullement avec l'une ou l'autre, les unités de ponctuation forment une classe à part, de « troisième articulation », formée de signes devenus indispensables au langage comme à l'écriture (vr définitions dans *Introduction*).

« La combinaison de la ligne monémique et de la ligne prosodique constitue une articulation intégrale » (Buyssens, 1967).

1. Cf. NC, *LF,* 45, 26 : « En français, certains de nos phonogrammes sont à la fois cénèmes (ils renvoient au phonème correspondant) et plérèmes, en ce sens qu'ils sont porteurs en outre d'une signification et d'une fonction [...] D'autres sont totalement des plérèmes [...] rappels de série ou de sens ». Pour la définition du *cénème* (signe « vide » de sens) et du *plérème* (signe « plein » de sens), cf. NC, Le graphème, in *Pratiques,* 25, 1979, 21-32.

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

Leur support intonatif minimal dans la chaîne écrite n'est ni le graphème, correspondant au phonème (sauf, éventuellement, pour les langues qui notent les tons), ni le morphème, ni le mot, c'est la *syllabe*[1], qui retrouve ainsi en langue une place qu'on lui a longtemps déniée, et qui est encore à découvrir. En résumé :

— Si on ne prend en compte que la chaîne écrite (modèle unilatéral écrit), on ne peut classer le ponctème que parmi les plérèmes (signes écrits pourvus de sens), dans une catégorie de signes extra-alphabétiques à laquelle nous donnerons, faute de mieux, l'appellation plus courante d'*idéogrammes* (il n'est ni phonogramme, ni morphogramme, ni logogramme, cf. NC, 1978, *Notions fondamentales,* 119). La ponctuation constitue, comme les ensembles numériques, figuratifs, abstraits, caractères spéciaux, etc., un système de renfort de l'écriture ;

— En modèle bilatéral, prenant en compte à la fois l'oral et l'écrit, le ponctème est un signe-phrase, un *phraséogramme.* En raison du niveau d'élaboration propre à la langue écrite, il conserve une certaine distance avec l'intonème, sacrifiant les phénomènes de surface au profit des niveaux profonds. Cependant, dans un texte non remanié, on retrouve aisément les nécessités physiologiques, psychologiques et syntaxiques qui sont celles de l'intonation ;

— En modèle trilatéral (cf. NC, 1988, « Théorie de L prime », 258), prenant en compte à la fois l'interaction entre l'oral et l'écrit et l'enrichissement des ressources langagières qui en résulte, le ponctème appartient pleinement, par ses fonctions devenues irremplaçables, à la grammaire de la langue.

III. — Les phénomènes d'énonciation

Les caractéristiques d'un segment sont toujours porteuses de contenu et participent au sens. Mais il est un autre aspect essentiel du langage qui concerne au plus

1. Pour Di Cristo (41), la syllabe est l'unité intonative minimale. Les unités syllabiques essentielles de la phrase sont en français, selon lui, l'*attaque* initiale, le contour (et précontour) et la *prétonique finale,* qui n'est pas indépendante du reste. La longueur d'un segment à intoner ou à ponctuer doit donc se compter en syllabes, et l'importance de l'attaque et de la finale se retrouve dans l'utilisation des signes écrits, et justifie qu'ils encadrent le segment concerné.

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

haut point la ponctuation : il s'agit des faits d'énonciation (ou d'actualisation)[1].

Citons entre autres trois phénomènes importants qui ont attiré l'attention des linguistes. Depuis Jakobson (*Essais de linguistique générale,* 1963, 214-220), on reconnaît six fonctions au langage (émotive, référentielle, poétique, phatique, métalinguistique, conative) selon le point de vue du locuteur, du contexte, du message, du contact, du code et du destinataire, ces fonctions interférant pour constituer tous les aspects du produit langagier (vr chap. 4, I). Il y a *« interdépendance étroite entre le message et les circonstances de son énonciation, entre les fonctions "référentielles" et "intersubjectives" »* (C. Fuchs, *Aspects de l'ambiguïté,* 1985, *o.c.*). Comme nous l'avons vu à propos de la virgule (chap. 5, II), on voit bien les aspects différents de ces opérations à l'écrit, à travers la ponctuation :

a / Selon qu'il s'agit de phrases répondant aux canons attendus de la syntaxe (syntaxe constructive, virgule *plus*), ou qu'ils sont destinés à accompagner les bouleversements du discours (syntaxe communicative, virgule *moins*), les signes ne fonctionnent pas de façon identique ; *b* / La ponctuation va apparaître non seulement en fonction de l'énoncé (support et contenu à transmettre) mais en fonction des rapports entre les sujets parlants, de leur expérience propre, des buts qu'ils se sont fixés, etc., ce que E. Benveniste appelait « la catégorie de la personne »[2].

Appelons A celui qui écrit, B celui qui relate l'histoire. Ce sujet de l'énoncé peut à son tour, dans un récit, mettre en scène un troisième personnage en disant « il », par ex. : « *dit-il* ». Ce personnage (C) s'appellera le *locuteur.* Le second (B) sera à l'origine *référentielle* du message, le locuteur (C) à l'origine *modale* du message (il prend en charge l'assertion). Ce troisième sujet peut avoir dans le récit une conversation avec un interlocuteur (D) ou plusieurs (E, F, G). Dans

1. Sur les faits d'énonciation, cf. en particulier les travaux de Ch. Bally (*Linguistique générale et linguistique française,* 1944) ; J. Perrot (*LF,* 45, 67-76) ; O. Ducrot (*Dire et ne pas dire,* Hermann, 1972) ; E. Benveniste (*Problèmes de linguistique générale,* 1966), A. Culioli (*Pour une linguistique de l'énonciation : opérations et représentations,* 1990), etc.

2. E. Benveniste, De la subjectivité dans le langage, *Problèmes de linguistique générale,* 1966, 263.

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

les romans ou le récit historique, l'énonciateur apparemment s'efface, ne reparaissant qu'à de rares occasions, entre parenthèses, crochets, etc. En revanche, le locuteur (C) se met en avant, c'est lui qui se tourne vers les autres et à qui les choses arrivent[1].

C'est pourquoi Benveniste oppose dans la catégorie de la personne celui qui fait l'*histoire* et celui qui tient le *discours,* ou, pour être bref, le « mode de l'histoire » et le « mode du discours ». Les signes *plus* sont plutôt du côté de l'histoire, les signes *moins* (doubles) du côté du discours ; *c* / Enfin, tout se passe comme si le message était instantanément remodelé, pour s'adapter aux émotions et aux besoins du moment. L'essentiel (l'apport d'information véritable, appelé *rhème* ou *propos,* par opposition au *thème,* qui constitue le point de départ, en principe déjà connu) est mis en relief, il est « éjecté » (Véd., 122), afin d' « occuper la position qui correspond le mieux à [sa] charge communicative ». La ponctuation apparaît obligatoirement dans une phrase « renversée », comme *« Elle est rentrée, maman ? »*

Contrairement à Védénina, qui semble rejeter ces phénomènes du côté de la « performance » (et non de la « compétence ») du locuteur, J. Perrot leur octroie, surtout en français, une place irremplaçable : « L'organisation du message domine l'organisation syntaxique », dit-il (*LF,* 45, 74).

Ces moyens puissants de remaniements et de ruptures syntaxiques sont largement utilisés à l'écrit en littérature, ex. (A. de Musset) :

« Si je vous le disais, pourtant, que je vous aime,
« Qui sait, brune aux yeux bleus, ce que vous en diriez... »

C'est ce que dit, entre autres, Geneviève Serreau (*LF,* 45, 95) : *« L'écrivain [...] doit savoir jouer de cette liberté, c'est-à-dire connaître à fond le système afin de le casser efficacement [...]. Heureusement il y a des règles de ponctuation, sans ça on ne pourrait pas les enfreindre... »*

IV. — La genèse des signes

De même que l'écriture a beaucoup appris à l'homme sur son propre langage, le signe de ponctuation, indice

1. Cette situation n'est pas rare en littérature. Vr plus loin (chap. IX, 3) le récit de M. Jouhandeau sur *Ma cordonnière,* où celle-ci met tour à tour en scène plusieurs personnages.

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

concret, constitue une information précieuse sur les processus par lesquels la pensée se met en forme et devient verbe. Comment peut-on se représenter la genèse d'un signe ?

La psychologie cognitive s'est récemment intéressée, elle aussi, à la question, tout spécialement aux représentations, appropriations et pratiques des signes utilisés par les enfants en matière de production écrite (*Prat.*, 1991). Pour M. Fayol[1], cette dernière comporte deux sous-ensembles : la production d'idées (stade prélinguistique) et la mise en texte (stade linguistique, avec sélection des données et linéarisation). En liaison avec le but poursuivi, il y a d'abord en mémoire une activation de « blocs » ou « nœuds » d'information (véritable « architecture de la cognition », dit J. R. Anderson), avec, à certains moments des processus, une sorte d' « accroissement du travail cognitif », dont on va trouver la trace dans les silences, les temps de pauses et la ponctuation ; puis vient la mise en texte, avec choix et concaténation des blocs-propositions. « Les pauses, dit Fayol, sont un des paramètres privilégiés pour l'étude des activités cognitives inhérentes à la production langagière » (109).

Pour lui comme pour J.-M. Passerault (85-104), cette mise de signes n'a rien d'aléatoire chez l'enfant, elle se situe « au niveau de la représentation construite par le sujet », et elle est, fait important, plus *textuelle* que phrastique. Les signes apparaissent « à des endroits déterminés du texte » : plus nombreux et plus forts au début et à la fin (dès le CE1), « lors des changements énonciatifs, aux frontières des épisodes des récits » (lieux de rupture), moins accentués au centre, où le récit s'enchaîne et les constituants sont reliés par des connecteurs, ou seulement des virgules (CE2-CM2).

Ce qui confirme ce que l'on suppose de la mise en signes chez les adultes. Au départ, la « masse informe du sens » se déploierait dans le cerveau en une sorte d'ensemble géométrique multiforme, comme on le voit dans

1. M. Fayol, L. Chanquoy, Etude de l'utilisation des signes de ponctuation et des connecteurs chez des enfants (8-10 ans) et des adultes, *Prat.*, 1991, 107-123 ; cf. aussi la thèse de M. Fayol (1981), son article dans *LF*, 81, 1989, etc.

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

les rêves. Puis, en cas de prise de parole ou d'écriture, se dessineraient des découpages suprasegmentaux majeurs (et donc des bornes), à partir de matrices sémantiques, syntaxiques, lexicales, phonétiques et graphiques ; ces premières ébauches seraient ensuite remodelées en vue de l'actualisation souhaitée, par de nombreux phénomènes associés ; puis viennent les réalisations concrètes de surface, mots et groupes de mots, avec, fruit de tout ce travail interne, la mise de l'intonation et, à l'écrit, des virgules et des points (vr tableau VII).

Tableau VII. — **La genèse des signes**

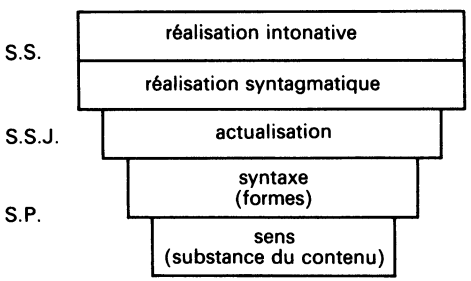

1. (Structure profonde, S.P.) contenu et découpages suprasegmentaux majeurs ; 2. (Structure sous-jacente, S.S.J.) phénomènes d'actualisation ; 3. (Structure de surface, S.S.) réalisations mineures orales et écrites, et expressives, intonatives et ponctuelles.

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

Chapitre IX

ASPECTS LITTÉRAIRES

I. — La transmission des textes

Il faut le savoir : Racine, Corneille, Molière, tous nos écrivains anciens ont été, à partir du XIX^e^ s., pourvus d'une multitude de signes pour la plupart inconnus ou absents des éditions originales. Il en est encore de même pour les écrivains plus récents, certes dans une moindre mesure, les comparaisons des manuscrits, des épreuves et des livres le prouvent[1].

Plus on recule dans le temps, plus ces remaniements sont graves. Ainsi, analysant un manuscrit de la fin du XIII^e^ (vr aussi chap. 2, I. 1), C. Buridant constate que la plupart des signes de l'édition critique ne correspondent pas à ceux du manuscrit : « En corsetant les textes médiévaux dans une ponctuation "visuelle" et rigide, fortement hiérarchisée, nous altérons une de ses caractéristiques fondamentales »[2]. Pour le XVI^e^ s., citons les *Essais* de Montaigne, abondamment modernisés, alors qu'il avait une orthographe et une ponctuation tout aussi originales que son style. Pour le XVII^e^ s., rappelons les résultats portant sur Racine (chap. 2, III.2), et pour la suite, les exemples divers donnés par A. Lorenceau, J. Varloot, L. Pasques (*LF,* 45), etc.

L'argument souvent évoqué par ceux qui agissent ainsi est que,

1. On connaît les exemples de Mallarmé ou de Claudel, qui désiraient (en vain) utiliser des blancs plus importants au-delà des points, ou entre les paragraphes. Les goûts sont également à prendre en compte : ces deux auteurs détestaient, par exemple, les points de suspension.

2. L'auteur, bien entendu, ne s'oppose pas, pour les éditions courantes, à une certaine modernisation de la ponctuation, afin de ne pas dérouter le lecteur. Mais il demande, avec juste raison, que ces modifications soient non seulement intelligentes, mais explicites, et qu'une partie de l'apparat critique leur soit consacrée; c'est, à notre avis, ce que toute édition critique devrait faire, et ne fait pas, pour toutes les époques.

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

dans le passé, les typographes ont toujours joué en ce domaine un rôle majeur. Pourquoi, disent-ils, respecter un texte qui a subi déjà mille intermédiaires ? Cela n'en fera qu'un de plus. D'autre part, la ponctuation, ajoutent-ils, était alors « aussi peu fixée que l'orthographe » (cf. entre autres P. Michel, Montaigne, *Essais,* Gallimard-Folio, I. 44, et R. Picard, Racine, *Iphigénie,* La Pléiade, p. 675).

Sur le premier point, les recherches de critique textuelle montrent qu'à chaque fois qu'on le peut, les éditions revues par les auteurs (édition originale ou dernière revue, à défaut de copie autographe, et pour tous les exemplaires disponibles) sont à retenir en priorité, parce que plus fiables. Elles montrent aussi, et chacun en est convaincu aujourd'hui, qu'il est plus délicat de toucher à la ponctuation d'un auteur qu'à son orthographe, précisément parce qu'elle est plus personnelle, qu'elle fait partie de son style et qu'on en connaît moins les secrets. En fait, si loin que l'on remonte dans le temps, on est émerveillé, en entrant mieux dans la problématique des différentes époques, du soin jaloux que nos ancêtres mettaient à écrire, à copier et à ponctuer les textes, chose précieuse entre toutes pour eux.

Il conviendrait, dit A. Lorenceau (*LF,* 45, 49), *« que nous rendions à ces ouvrages leur aspect primitif [...]. Ainsi serait [...] peut-être donnée la possibilité de rendre vie* [à la ponctuation] *par des essais au moins partiels de re-création, en recourant aux indications originales... ».*

La prise de conscience en ce domaine a été telle ces dernières années qu'on tombe parfois dans l'excès inverse : alors que les textes médiévaux étaient seuls à bénéficier jusque-là d'éditions « diplomatiques » (au plus près du texte original), certains, à l'exemple des Anglais (éditions élisabéthaines) et des Allemands, s'efforcent aujourd'hui en France de n'omettre dans leurs éditions aucune abréviation, aucun signe ou tilde, aucun défaut du texte, si bien que l'on en vient à se demander si une reproduction photographique entourée de notes ne serait pas préférable[1].

1. En fait, toute édition est toujours à refaire, et nul ne peut prétendre à l'éternité. Les textes originaux doivent être préservés avec les moyens modernes (films, photos, disquettes...). Les éditions critiques sont précieuses pour une interprétation *hic et nunc* d'un texte du passé (et *d'un seul,* chaque exemplaire devant, pour ces époques, être considéré comme unique). Les publications plus larges, largement modernisées, ont aussi leur place, à condition qu'elles soient faites sérieusement, avec mentions explicites des changements introduits.

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

II. — La ponctuation et le style

1. **Ce qu'en disent les écrivains.** — Le choix des ponctuations dépend, dans le passé comme aujourd'hui, des situations, des genres (textes personnels/publics, poésie/prose, style oratoire/style rapide, théâtre/récit historique, etc.) de l'auteur et des styles.

« La ponctuation, dit J. Varloot [...] *n'est ni l'effet du hasard, ni des règles a priori, ni de la fantaisie. Il s'agit d'usages dus à la fois à l'époque, au genre d'écrits, aux types de transmission et finalement aux individus ».*

On ne met pas tous les signes dans n'importe quel texte, excepté naturellement les signes de base. L'embarras que les auteurs disent ressentir, par exemple, devant le point-virgule, provient du fait qu'il est lié aux phrases complexes longues, à un style ample, oratoire, auquel beaucoup préfèrent depuis l'époque de Voltaire le « style coupé ».

L'enquête qu'A. Lorenceau et moi-même avons faite auprès de quarante-quatre écrivains (sur 70 interrogés) qui ont bien voulu nous répondre montre que la prise de conscience de l'importance du rôle de la ponctuation est grande, mais les résultats obtenus sont en apparence contradictoires (*Ponct.*, II, 204-221).

Ma ponctuation est « naturelle », dit H. Bazin, « telle à la plume qu'à la bouche ». Pour Roger Martin du Gard, au contraire (lettre à A. Gide, où il traitait la ponctuation de ce dernier dans *Les faux-monnayeurs* de « sarabande guignolesque »), la nécessité des signes ne faisait aucun doute :

« Ces signes, disait-il, *sont faits pour donner de la clarté, aider à la compréhension ; mais il est nécessaire de les utiliser avec une logique absolue »* (*Ponct.*, II, 243).

Gide était-il le seul à prendre de telles libertés ? Autant, pour nos écrivains d'aujourd'hui, la ponctuation est « familière », « amicale » (« je l'aime », dit Gabrielle Marquet de la virgule ; « travail de dentelle », dit Y. Navarre), autant ils la considèrent comme unique : « J'ai ma ponctuation... c'est mon style » (Y. Navarre). L'un préférera les parenthèses (« moins traumatisantes », dit M. Tournier, « plus discrètes », dit J. Perry), l'autre le tiret, « très américain » (C. Mourthé), etc.

Les auteurs actuels demandent de nouveaux signes, et leur amour pour les anciens le dispute au désir de liberté et au besoin de renouveau. Surtout, la quasi-totalité d'entre eux sont attachés avant tout à

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

l'aspect oral des signes, qu'ils considèrent comme une partie de leur être. Ils n'ont pas de mots assez forts pour en parler : cadence, rythme, musique, serpentement, silence, durée[1]... Anne Bragance raconte comment, regardant la retransmission d'une émission de télévision à laquelle elle avait participé, elle a pu constater combien son écriture « lui ressemblait ». Il faudrait citer entièrement ce texte magnifique :

« Les expressions, les gestes (inclinaison de la tête, mouvement des mains, du buste, sourires, etc.) qui accompagnaient la parole, la rythmaient, me paraissaient familiers, naturels, inhérents à ma personne et inséparables d'elle... ces signes physiques qui « ponctuaient » le discours oral étaient de façon évidente, patente, assimilables aux signes de ponctuation dans le discours écrit ».

Annette Lorenceau avait également, vers la même époque, dicté, au cours d'un séminaire, quatre lignes du *Neveu de Rameau* à huit personnes : le nombre de signes utilisés variait du simple au double, selon les scripteurs et aussi selon que le texte était non dicté, dicté avec intonation ou sans intonation. Le signe qui varie le plus est le point d'exclamation, de 0 à 5 selon les personnes.

2. **Témoignages sur les XIX^e^-XX^e^ siècles.** — Donnons encore quelques exemples de cette richesse, sans cesse à découvrir, des ponctuations originales des auteurs :

A / XIX^e^ siècle. — « Michelet use de la virgule deux fois plus que tout autre » (Pierre Larousse, cité dans *LF,* 45, 55) « J'ignore, disait de son côté George Sand (*LF,* 45, 59), si M. Michelet corrige ses épreuves avec soin ou si les protes se dérobent à ses indications, mais il est étrange et prodigue de ponctuation [...], c'est sa force et son élan. Raison de plus pour ne pas le hacher inutilement. Une personne qui le lirait tout haut servilement et comme il est ponctué aurait l'air d'être asthmatique [...]. La ponctuation de Louis Blanc est très correcte, mais trop uniformément correcte [...]. M. Thiers est plus libre d'allures et résout [...] un grand problème, celui de ponctuer richement sans qu'on s'en aperçoive. Théophile Gautier emploie plus de virgules qu'il n'est nécessaire à un style parfaitement construit. Il suit le procédé de Victor Hugo dont la lumineuse clarté n'a pas besoin d'être accusée par tant de signes [...]. J'ignore si

1. Sur 44 auteurs, 18 considèrent que la ponctuation a plus de rapports avec l'oral, 14 avec la syntaxe, 7 avec les deux. Ils font cependant une différence entre prose et poésie, comprenant que l'absence de ponctuation en poésie crée des « rapports inattendus entre mots comme entre phrases... un intersens » (H. Bazin).

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

Alexandre Dumas père ponctuait ses manuscrits et corrigeait ses épreuves. [...] Ses lettres n'avaient ni points ni virgules » (*Impressions et souvenirs,* Paris, 1873).

B / Marcel Proust (XX^e siècle). — « L'extension de [sa] période, disait L. Spitzer en parlant de Marcel Proust, dépassant de beaucoup la durée normale d'un souffle humain, fait apparaître la fin de la phrase comme une délivrance »[1]. Il se demandait aussi si cette caractéristique n'était à mettre en rapport avec la maladie de Proust (il était asthmatique) ou la position incommode où il se trouvait (il écrivait couché).

C / Jean-Paul Sartre. — J.-P. Sartre, de son côté[2], faisait dans *Les mots* un usage abondant des deux-points, que A. Maquet met en rapport avec son goût pour le resserrement nerveux et incisif de la pensée.

Ce texte présente en moyenne un signe de ce type toutes les quatre lignes (alors que l'on en trouve, selon l'auteur de l'article, un par page dans l'*Adolphe* de B. Constant par ex.). Sartre parvient de la sorte, dit Maquet, à une « véritable ellipse » des mots de conjonction et de subordination, marquant ainsi non seulement « toutes les relations logiques », mais assurant mieux « l'heureuse connivence du signifiant et du signifié », avec également « la dimension secrète » de l'ironie (vr aussi la citation de Pérec, chap. 5, II, 2, et d'autres exemples de ponctuations et de déclarations d'auteurs dans les ouvrages, très riches à cet égard, de Védénina et de Drillon).

D / Comparaison de cinq romans contemporains. — Si l'on compare, comme l'a fait C. Gruaz (*LF,* 45, 113-124) l'emploi des signes dans cinq romans contemporains[3], on

1. L. Spitzer, Le style de M. Proust, in *Etudes de style,* 1970. La longueur des phrases de Proust est due en grande partie à des parenthèses qui constituent, pour certains, de véritables « discours dans le discours » (cf. à ce sujet S. Suleiman, The Parenthetical Function, in *A la recherche du temps perdu,* PMLA, 1977, 458-470).

2. A. Maquet, J.-P. Sartre et les deux-points, *Vie et langage,* 210, 1969.

3. M. Butor, *La Modification,* Ed. de Minuit, coll. « 10/18 », 1957; N. Sarraute, *Le Planétarium,* Gallimard (« Livre de poche »), 1959; A. Robbe-Grillet, *Dans le labyrinthe,* Ed. de Minuit (« 10/18 »), 1959; C. Simon, *Le Palace,* Ed. de Minuit, 1962; M. Wittig, *L'Opoponax,* Ed. de Minuit, 1964. Le corpus a été constitué de dix extraits de cent mots pour chacun, tirés au hasard, soit mille mots par roman.

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

constate également que les écarts sont importants, surtout dans l'emploi de la virgule (qui passe selon les cas de 26 à 68 %) et du point (de 3 à 36 %, vr tableau VIII).

Tableau VIII. — **Les auteurs et les signes**

Auteurs	nb. total signes	nb. signes/ nb. mots	% signes par auteur	% de virg.	% de pts
Cl. Simon	190	1 /5,26	21,66	67,89 %	3,68
M. Butor	134	1 /7,46	15,28	61,94 %	5,22
N. Sarraute	240	1 /4,17	27,37	49,58 %	9,58
A. Robbe-Grillet	178	1 /5,62	20,98	47,19 %	23,03
M. Wittig	135	1 /7,41	15,39	25,93 %	36,30

Ponctuation d'auteurs contemporains. On remarquera l'extrême variété de l'usage des virgules et des points. Les chiffres qui les concernent sont exactement inverses (68% de virgules pour 3% de points chez C. Simon, 26% environ de virgules pour 36% de points chez M. Wittig).

En ce qui concerne les autres signes, N. Sarraute semble présenter un penchant pour les points de suspension (16,25%), mais n'utilise ici ni point-virgule, ni parenthèses, ni crochets; M. Butor aime les points-virgules (8,21%), Robbe-Grillet les alinéas (7,87%), C. Simon les deux-points (7,89%), les appositives explicatives et les parenthèses (5,79%), etc. Il y aurait beaucoup d'études comparatives à faire en ce sens.

3. **Ecrit et oral de Marcel Jouhandeau.** — Un manuscrit autographe de Marcel Jouhandeau (*Ma Cordonnière,* cf. L. Pasques, *LF,* 45, 98-112) a été comparé au même texte raconté oralement par l'auteur et à deux impressions correspondantes de 1942 et 1950. Ces deux dernières sont, bien entendu, loin des intentions premières de l'auteur, qui lui-même ne respecte pas forcément ses premières intentions écrites. On suit ainsi, de façon efficace, les diverses transformations modernes possibles d'un texte littéraire. Il s'agit d'un récit extrêmement vivant, où l'auteur cède la parole à sa « cordonnière », laquelle lui

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

raconte une aventure de sa jeunesse avec un sculpteur (sans doute Rodin).

Dans la lecture sur disque, les trois quarts des pauses orales (164) correspondent à un ou plusieurs signes écrits, ce qui est beaucoup ; un quart seulement (55) n'ont pas de correspondant écrit. Dans son ms., l'auteur fait apparaître une modernité et une minutie extrême dans la notation des dialogues, et une inclination à distinguer, surtout par les majuscules, l'insistance, l'affectivité, le caractère même de la cordonnière.

Ainsi celle-ci (ou l'auteur) note par des majuscules des mots importants comme *Docteur, Déesse, Menteur, Monsieur* (usage peu respecté à l'impression) ; elle utilise les guillemets anglais pour introduire le sculpteur qu'elle vénère (un "Monsieur d'âge"). Les guillemets, peu utilisés dans le ms., sont généralisés dans les dialogues de l'imprimé en 1950, avec le tiret. L'auteur distingue les deux-points de ponctuation moyenne, suivi de minuscules, des deux-points des dialogues, avec majuscules, ex. :

- (ponctuation moyenne-minuscule) *Je veux vous faire une proposition : venez chez moi* ;... // - (double distance à la 1re personne, tiret-majuscule) // *Je lui dis : - Ah ! Madame Bonbrin, que je vous dise...* // - (simple distance à la 3e personne, majuscule) // *Il me dit : Madame...*

4. **Transgression et démarche poétique.** — Comment comprendre une personnalisation aussi marquée des auteurs, qui fait dire à ceux qui les éditent qu'il s'agit de « caprices » et qu'ils « n'y entendent pas grand-chose » ? Que penser aussi des fantaisies des publicitaires, et de la démarche poétique qui refuse, depuis Apollinaire, toute ponctuation dans la mise en page des vers (1912, cf. Grev., 156) ?

Le langage a de multiples fonctions, et ses lois, comme le disait Geneviève Serreau, sont faites pour être transgressées. Les publicitaires l'ont bien compris, qui en usent et parfois en abusent, afin d'attirer le regard. Dans un vers comme « Paris mon cœur mille fois fusillé », Aragon a rajouté quelque chose en ne mettant pas de ponctuation. A André Gide, qui demandait au poète pourquoi il s'abstenait de toute ponctuation, Aragon répondit qu'il était ainsi obligé de dire les choses avec d'autres mots et différemment : « Quand on ne ponctue pas, on ne peut pas écrire de la même manière », disait-il. L'ambiguïté créée par l'absence des signes est en elle-même une dimension non négligeable du langage poétique. L'absence de ponctuation, comme la ponctuation, pour les majuscules en particulier, tient sa place, à plein titre, dans les procédés langagiers. Une bonne

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

partie de cette diversité disparaît des éditions modernes, et mériterait, comme le demande A. Lorenceau, une « re-création ». Les correcteurs devraient, nous semble-t-il, respecter mieux les marques les plus originales, en particulier les marques « subjectives », énonciatives. Mais où commence le message ? Seul, l'écrivain lui-même peut en juger.

Justement appréciée par les Anciens dès son apparition et sous tous ses aspects, enrichie constamment au cours de l'histoire, la ponctuation n'a pas dit son dernier mot et peut encore évoluer. Elle tient dignement son rôle auprès des autres systèmes de renfort de l'écriture, comme les chiffres, les symboles, les icônes. Discrète et économique, elle se rapproche par certains côtés des systèmes d'abréviations. Mais elle est plus étroitement intégrée au langage, et fait partie à présent de la grammaire de la langue : on parle légitimement aujourd'hui de la « fonction guillemet », de la « fonction parenthèse », etc.

Constructive, intonative, sémantique, affective, formelle, communicative, elle constitue aussi, d'une certaine façon, avec les processus de l'acquisition, la pathologie, la poétique, l'une des « fenêtres » les plus efficaces dont nous disposons sur le fonctionnement caché des processus langagiers. Aidant à passer, à tous les niveaux, du non-linéaire au linéaire, du « non nécessairement concaténé » au concaténé, elle marque en effet, comme le disait M. Gautier, « le passage de la pensée non langagière à la pensée langagière (du non-linguistique au linguistique) »[1].

Outil incomparable pour les écrivains, elle a redonné au style moderne un tonus et une plasticité que le moyen français avait en partie perdu en devenant, contrairement au latin et à l'ancienne langue, esclave de l'ordre des mots. Au fur et à mesure de l'installation à plein titre de l'écrit, de l'extraordinaire extension sociale et technique du livre, son rôle n'a cessé de grandir et de se transformer, et elle a acquis une autorité universelle. Seule ou presque

1. Michel Gautier, Etude de l'acquisition et théorie linguistique : actions en retour, *Mélanges linguistiques offerts à E. Benveniste,* SLP, 1975.

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

seule parmi les marques de l'écrit, elle travaille non seulement au niveau de la phrase, mais du texte.

La collaboration étroite de l'écrivain, des gens de plume et du Livre a toujours été, sous cet angle, incontournable, et il est impossible d'oublier la place majeure qu'ont tenue et que tiennent encore ces derniers dans la construction et l'application de règles subtiles et efficaces. Cependant, l'histoire et les déclarations d'écrivains le prouvent abondamment, la ponctuation a, surtout en français, une part communicative, unique, personnelle, dont il faut tenir compte et que chacun se doit de respecter. Avant de procéder à la révision de détail d'une œuvre passée ou présente, le ponctuateur averti devrait se poser un certain nombre de questions, sur l'époque, le genre, le destinataire ; s'il le peut consulter l'auteur, voire lire son texte à haute voix ; il doit le faire, et de toute façon, expliciter et justifier ses choix. Rappelons-nous Aristote, qui se refusait à ponctuer Héraclite, de peur de faire un contresens...

De l'histoire culturelle à celle du Livre et des signes, de la littérature à la linguistique, de la genèse du langage à la création artistique ou à l'apprentissage, les champs de recherches sur la ponctuation sont largement ouverts. Ils attendent leurs curieux et leurs découvreurs.

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

Annexe I

MISE EN PLACE PROGRESSIVE DES SIGNES

Ce tableau présente les différentes catégories de signes dans la même portion de texte à divers degrés d'élaboration, par progression dans l'utilisation de la ponctuation comme moyen d'information. Les progrès dans la lisibilité du texte, sa facilité de compréhension, sont évidents quand on passe du texte brut au texte définitif (d'après C. Tournier, *Ponct.*, I, 243 ; extrait du *Nouvel Observateur*, n° 637, 24-30 janvier 1977).

O. Texte brut (sans aucune ponctuation)

seulgiscardimperturbablenesestpaslaisséconvaincrejeluiaipourtantof fertmesconseilsgratuitsplusieursfoisilarefusécestpourquoi /.../

I. Intervention des signes de première catégorie : blancs, apostrophes, traits d'union.

seul giscard imperturbable ne s'est pas laissé convaincre je lui ai pourtant offert mes conseils gratuits plusieurs fois il a refusé c'est pourquoi /.../

II. Intervention des signes de deuxième catégorie : majuscules de début de phrases, points finals, deux-points, guillemets, virgules ; et troisième catégorie : alinéa, retrait, retour à la ligne entre les mots, coupure en fin de ligne et trait de division.

Seul, giscard, imperturbable, ne s'est pas laissé convaincre. « Je lui ai pourtant offert mes conseils, gratuits ! Plusieurs fois ! Il a refusé ».

C'est pourquoi, /.../

III. (Texte initial) Intervention des signes de quatrième catégorie : majuscules de noms propres (*Giscard, Vérité,* etc.), italiques de mise en valeur des citations, point abréviatif.

Seul, Giscard, imperturbable, ne s'est pas laissé convaincre. « *Je lui ai pourtant offert mes conseils, gratuits ! Plusieurs fois ! Il a refusé* ».

C'est pourquoi, /.../

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

Annexe II

LOIS ET HIÉRARCHIE DES SIGNES

1. **Les lois de la ponctuation.** — Un certain nombre de principes se dégagent des usages et des faits étudiés, qu'il nous semble nécessaire de résumer ici. Nous avancerons d'abord un certain nombre de « propositions de lois », que nous soumettons à la réflexion de tous.

1. *Première loi.* — Tout segment syntaxique constitue en même temps un groupe de sens. La ponctuation doit donc respecter avant tout une loi fondamentale : sauf accidents de discours, *ne jamais séparer ce que le sens unit étroitement* (déterminant/déterminé, sujet/prédicat, verbe/compléments essentiels, copule/attribut, etc.).

2. *Loi d'anticipation.* — Cette obligation est si forte qu'au seuil d'un groupe de sens que l'on sait devoir être long (excédant, dit Beauzée, la « portée d'une respiration »), il est préférable de prévoir à temps une prise d'air, ou à l'écrit un signe, permettant de ne pas s'arrêter ensuite, comme le font certains speakers, de façon inopportune (vr. aussi 5. *Loi de sobriété*).

3. *Loi de la longueur.* — Le nombre et la qualité des signes sont fonction de la longueur des phrases : « Le premier élément de toute phrase, c'est le nombre de syllabes » (Ph. Martinon, 1913). Cette loi n'est valable que si elle entre en conflit avec les autres lois.

4. *Lois des accidents de discours.* — La ponctuation de la phrase complexe formée de parties imbriquées est indispensable, celle de la phrase simple, même longue, ne l'est pas. La syntaxe constructive n'a en elle-même aucune necessité de signes internes, ex. :

A peine a-t-on franchi les premières montagnes qu'on en voit d'autres s'élever (Racine).

En revanche, l'accident du discours (et donc les risques d'ambiguïté) appelle les signes. La virgule, par exemple, apparaîtra dans trois cas : juxtapositions (virgules *plus*), incises, inversions de groupes (virgules *moins*). Les positions privilégiées des accidents de discours sont l'initiale et la finale. Les accidents internes, plus lourds à gérer, peuvent souvent être, sauf effet de style, évités (nécessité de deux signes au lieu d'un).

Ainsi, un adverbe ou une locution adverbiale, comme « demain », « l'autre jour », seront coupés dans « demain, je pars », « l'autre jour, je suis allé », mais peuvent ne pas l'être dans « je partirais demain à la campagne », « je suis parti l'autre jour à la maison de campagne de mes parents ». On évite ainsi des arrêts qui sembleraient pénibles, et qui deviennent inutiles.

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

5. *Loi de sobriété :*

A / *« Pas plus de signes que de choses à signifier »* : Il faut, conseille Beauzée, tenir à tout instant compte de « l'unité de la pensée totale, réellement indivisible ». Cependant, il faut tenir compte aussi de la clarté de l'énonciation. Un équilibre est donc à trouver entre les impératifs complémentaires de l'unité de la pensée, des accidents du discours et du souci d'éviter l'ambiguïté[1].

B / *« Pas de signes en cascade » :* Une des conséquences majeures de la loi de sobriété est celle-ci : quand une ponctuation de groupe partiel devrait être immédiatement suivie d'une autre ponctuation de groupe de même rang ou de rang supérieur, la première s'efface devant la suivante, ex. (suppression possible d'au moins deux virgules internes) :

Je suis parti(,) l'autre jour(,) à la maison de campagne, avec mes parents.

6. *Loi d'exclusion.* — C. Tournier (*LF*, 45, 39) a dégagé les trois lois qui suivent : *« Certains ponctuants[2] s'excluent mutuellement (...) Même s'il y a, en un point du discours, plusieurs ponctuances à marquer, un seul ponctuant est réalisé, et une seule fois »* (ex. : la virgule est interdite avant une parenthèse).

7. *Loi de neutralisation. — « Si en un point du discours plusieurs ponctuances doivent être marquées, et ne peuvent normalement l'être que par le même ponctuant, celui-ci n'est réalisé qu'une fois »* (ex. : le point final l'emporte en finale sur le point abréviatif).

8. *Loi d'absorption. — « Il existe des signes qui ne peuvent apparaître l'un à côté de l'autre, bien que comportant des ponctuants et des ponctuances différents : dans de tels cas, un seul ponctuant est réalisé et il se charge alors de sa ponctuance propre et des autres ».*

Cette loi, particulièrement importante, concerne tous les cas où l'une des deux virgules doubles (il s'agit surtout d'elles) disparaît en position de conflit avec un autre signe, ex. :

(absorption par la majuscule de début de phrase) *Croyez-moi, il en est toujours ainsi* // (position interne) *Il en est, croyez-moi, toujours ainsi* // (absorption par le point final) *Il en est toujours ainsi, croyez-moi.*

Ces virgules n'en marquent pas moins les segments concernés, et nous leur garderons ici leur appellation de « doubles ». L'essentiel de ces usages est, là comme ailleurs, non d'assurer un ordre idéal, mais de lever le maximum d'ambiguïtés avec le minimum de moyens (loi

1. Cette contradiction, due, dit Beauzée, à « la faiblesse de l'organe et de l'intelligence » met l'accent sur une autre contradiction plus fondamentale encore, existant entre la pensée et le langage. De même que la ponctuation est une interprétation (contrainte) du langage, ce dernier peut être considéré comme un commentaire (restreint et interprétatif) de la pensée.

2. C. Tournier appelle le signe *ponctuant* et sa valeur *ponctuance.*

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

générale d'économie linguistique). Il ressort des lois précédentes qu'en dépit de la fluidité naturelle de la syntaxe de base, certains choix se posent à chaque instant en divers points de la chaîne, qu'il faut savoir résoudre (absence/présence, force des signes). Rien ne peut se faire sans une réflexion sur la hiérarchie des signes.

2. **La hiérarchie des signes.** — En cas de cumul, quels sont les points qui disparaissent devant d'autres ? Plusieurs problèmes se posent. Tout d'abord, les signes essentiellement doubles (parenthèses, crochets, guillemets) se maintiennent dans tous les cas. Pour les autres, il ressort des études précédentes que les signes-mots disparaîtront devant ceux des membres de phrase, et ceux-ci devant les signes supérieurs, ex. :

— La majuscule de nom propre devant la majuscule de phrase ;
— Le point abréviatif, et même le tiret (qui ainsi, possédant cette possibilité, devient simple), devant le point final (« Le tiret remplace les virgules pour les renforcer (...) il disparaît devant le point », Grev., 186) ;
— La virgule ouvrante ou fermante devant un point-virgule, un point ou tout autre signe plus fort, etc.

Les quatre points (final, interrogatif, exclamatif, suspensif) présentent la même capacité de clôture, cumulée avec celle de la modalité : quand ils apparaissent en fin de phrase, les autres points se substituent donc au point final, et ce dernier est supprimé.

Il y a cependant une grande différence entre eux : le point final ne peut jamais porter sur un segment en position interne, contrairement à l'interrogation, l'exclamation et la suspension. Les points correspondants sont alors suivis soit de la majuscule (ils prennent alors la valeur de clôture), soit d'une minuscule (ils sont alors séquentiels), ce que ne fait pas le point final, toujours suivi, en français moderne, de la majuscule, avec valeur de clôture[1]. D'où la nécessité, selon nous, de lui accorder la priorité sur tout autre point concurrent (vr chap. 6, 6).

1. Les trois autres signes peuvent aussi, contrairement au point final, être suivis d'autres signes séquentiels, parenthèses, guillemets, etc. Mais on déconseille de faire suivre un *etc.* final de points de suspension : outre le fait que ces signes seraient redondants, le point est ici non abréviatif, mais final. Un point abréviatif qui se trouve avant parenthèse ou guillemets fermants sera maintenu dans tous les cas.

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

GLOSSAIRE

Discours (ou texte) : Suite de phrases* interdépendantes orales ou écrites effectivement réalisées, ayant un sens complet, par opposition au système abstrait du langage (appelé *Langue*).

Enoncé : Portion de discours* considérée sous son aspect *constructif,* constituée de parties* ou segments interdépendants et analysables.

Enonciation (phénomènes d') : Caractéristiques intonatives et linguistiques qui s'ajoutent obligatoirement à l'énoncé* pour en permettre une production personnalisée, le transformant par là même en message*.

Intonation (faits d') : Ensemble des phénomènes suprasegmentaux accompagnant le message* (pauses, ligne mélodique, rythme, modalités*, etc.).

Message : Enoncé* remodelé en vue d'une communication personnalisée (ex. *message publicitaire*).

Modalités : Propriétés particulières d'un segment faites pour exprimer une affirmation (ou assertion), une interrogation, une exclamation, un ordre, etc.

Parties (du discours) : Segments considérés dans leur extension : parties *majeures* (du *premier ordre,* supérieures à la phrase*) ; *séquentielles* (du *second ordre, membres* de la phrase*) ; *locales* (du *troisième ordre,* mots et parties de mot). Elles relèvent d'une part de la *ponctuation générale* (ou logique), d'autre part de la ponctuation *séquentielle* (ou actuelle).

Période : Terme ancien désignant l' « unité de pensée totale », pouvant comporter plusieurs portions majeures du texte, phrases complexes ou paragraphes. Le signe qui ferme la période s'appelait *periodus.*

Phrase : Ensemble syntaxique comportant une ou plusieurs propositions (phrase simple ou *complexe*).

Ponctème : Signe de ponctuation (unité de 1re articulation, présentant à la fois un signifiant et un signifié).

Séquentielle (ponctuation) et de « second régime » : Ponctuation de parties plus ou moins « libres », insérées dans la phrase de base et non strictement nécessaires à sa construction ni à son sens, présentant certains écarts syntaxiques et intonatifs par rapport à l'énoncé* principal (virgules doubles, parenthèses, citations, incises, discours direct, etc.).

Signes (ou points) : Signes de ponctuation.

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

BIBLIOGRAPHIE

(Seules sont indiquées les villes autres que Paris.)

Anis J., avec la collaboration de J.-L. Chiss et C. Puech (1988), *L'écriture : théories et descriptions,* Bruxelles, De Boeck, Université Prismes 10, p. 116-139.

[Aslanoff 1986] Aslanoff S., *Manuel typographique du russiste,* Inst. d'études slaves.

[NC, *Orth. Ren.*] Catach N. (1968), *L'orthographe française à l'époque de la Renaissance* (auteurs, imprimeurs, ateliers d'imprimerie), Genève, Droz.

[NC, 1978] Catach N., *L'orthographe,* éd. « Que sais-je ? », PUF.

[*Ponct.,* I et II] Catach N. (éd., 1977-1979), *Recherches historiques et actuelles sur la ponctuation,* Actes de la Table ronde internationale CNRS-HESO, Paris-Besançon, Bibliographie.

Catach N., Retour aux sources, *Traverses,* 43, « Le génie de la ponctuation », Paris, Centre G. Pompidou, 1988.

[*Prat.,* 1991] Catach N., La ponctuation et l'acquisition de la langue écrite, in *Pratiques,* 70, « La ponctuation ».

[Col., 1975] Colignon J.-P., *La ponctuation (art et finesse),* Lecœur.

[Damour., 1939] Damourette J., *Traité moderne de ponctuation,* Larousse.

[Drillon, 1991] Drillon J., *Traité de la ponctuation française,* Gallimard.

[Grev.] Grevisse M. (1986), *Le bon usage : Grammaire française,* 12e éd., Gembloux-Duculot.

[*Grafia,* 1987] *Grafia e interpunzione del Latino nel Medioevo,* Actes du Colloque du *Lexique intellectuel européen,* Rome, Ed. de l'Athénée.

[Laufer, 1979], Guillemets et marques du discours direct, *Ponct.,* II.

[*LF,* 45] *Langue française* (Catach éd., 1980), « La ponctuation » ; articles de NC, C. Tournier, C. Gruaz, J. Varloot, A. Lorenceau, L. Védénina, J. Perrot, R. Laufer, L. Pasques.

[Lor., 1977] Lorenceau A., La Ponctuation au XVIIIe s. L'effort de systématisation des grammairiens-philosophes, *Ponct.,* I. ; cf. aussi [Lor., 1980] in *LF,* 45.

[Parkes, 1992] Parkes, M. B., *Pause and Effect, An Introduction to the History of Punctuation in the West,* Scolar Press, 74 planches.

[*Storia,* 1992] *Storia e teoria dell'interpunzione,* Actes du Colloque de Florence de 1988, Rome, Bulzoni ; en particulier NC, Approches systémiques de la ponctuation : oralité et écriture.

[Thomas, 1971] Thomas A., *Dictionnaire des difficultés de la langue française,* Larousse.

[Véd.] Védénina L. G. (1988), *Pertinence linguistique de la présentation typographique,* Peeters-Selaf.

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

TABLE DES MATIÈRES

Introduction 3

Abréviations 10

PREMIÈRE PARTIE

HISTOIRE DE LA PONCTUATION

Chapitre I — **Les origines** 11

I. La tradition gréco-latine : 1. Les dénominations, 12 ; 2. Lecture et ponctuation, 15 ; 3. Etablissement des textes, 16 ; 4. Aide à la lecture orale et écrite, 17 — II. La tradition patristique : 1. Les textes religieux, 19 ; 2. Aide à la récitation et au chant, 22.

Chapitre II — **La ponctuation ancienne : du Moyen âge au XVII^e siècle** 24

I. Le Moyen âge : 1. Villehardouin et Robert de Clari, 25 ; 2. Les théoriciens médiévaux, 26 ; 3. XIV^e-XV^e siècles, 27 ; 4. Le traité de G. Barzizza, 28 — II. Le XVI^e siècle et la Renaissance : 1. Lefèvre d'Etaples, 29 ; 2. Geoffroy Tory, 30 ; 3. E. Dolet, 30 ; 4. La ponctuation des écrivains, 31. — III. XVII^e siècle : 1. Généralités, 32 ; 2. La ponctuation de Racine, 33.

Chapitre III — **Mise en place de la ponctuation moderne : XVIII^e-XX^e siècle** 35

I. XVIII^e siècle : 1. Premiers travaux, 35 ; 2. Les théories de N. Beauzée, 36 ; 3. Incidentes explicatives et déterminatives, 38 ; 4. Les marques du discours rapporté, 39 ; 5. La ponctuation du XVIII^e siècle et celle d'aujourd'hui, 42 — II. XIX^e-XX^e siècles : 1. Auteurs et imprimeurs, 43 ; 2. Les manuels, 44 ; 3. Les travaux récents, 46.

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

DEUXIÈME PARTIE

LA PONCTUATION MODERNE

Chapitre IV — **Généralités** 48

1. Vue d'ensemble, 48 ; 2. La phrase et le texte, 49 ; 3. Ponctuation générale et ponctuation séquentielle, 49 ; 4. Les trois ordres de signes, 50 ; 5. Les deux axes de la ponctuation, 52 ; 6. Segments et bilatéralité des signes, 54 ; 7. Signes ouvrants, signes fermants, 55 ; 8. Appariements, tensions et contradictions des signes, 56 ; 9. Principaux sous-ensembles, 57.

Chapitre V — **Les principaux signes** 58

I. Les signes de clôture : 1. Le point final, 58 ; 2. Le point d'interrogation, 61 ; 3. Le point d'exclamation, 63 ; 4. Les points de suspension, 63 — II. Autres signes logiques : 1. La virgule (virgules *plus,* virgules *moins,* la virgule et le sens, les deux relatives), 64 ; 2. Les deux-points (ponctuation faible ou moyenne, marque d'annonce ou de discours rapporté), 69 ; 3. Le point-virgule, 71.

Chapitre VI — **Marques séquentielles, marques de second régime** 72

1. Les parenthèses, 73 ; 2. Les crochets, 74 ; 3. L'accolade, 75 ; 4. Les tirets, 75 ; 5. Les guillemets (références et citations, le discours direct, les guillemets comme signes de mise en valeur), 76 ; 6. Concurrence de deux points de suite en finale de phrase, 79.

Chapitre VII — **Majuscules, abréviations, signes du mot, blancs et italiques** 83

I. Les majuscules : 1. La majuscule de phrase, 85 ; 2. Les majuscules de mots (adjectifs dérivés de noms propres, mots essentiels du texte), 85 ; 3. Les noms propres, 87 ; 4. Les titres d'ouvrages, 88 — II. Abréviations et sigles : 1. Abréviations, 90 ; 2. Les sigles et acronymes, 90 — III. Autres marques du mot : 1. Le trait d'union, 91 ; 2. L'apostrophe, 91 ; 3. Le signe de division, 92 — IV. Blancs, souligné, caractères italiques : 1. Les blancs, 93 ; 2. Souligné, caractères italiques, 94.

TROISIÈME PARTIE

FONDEMENTS LINGUISTIQUES ET LITTÉRAIRES

Chapitre VIII — **Aspects linguistiques** 95

I. Les faits d'intonation : 1. Les rapports de l'oral et de l'écrit, 96 ; 2. Travaux récents sur l'intonation, 99 —

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

II. Le ponctème : 1. Fonction iconique : la visualité des signes, 102 ; 2. Le ponctème, signe de phrase, 103 ; 3. Les fonctions du ponctème, 105 — III. Les phénomènes d'énonciation, 106 — IV. La genèse des signes, 108.

Chapitre IX — **Aspects littéraires** 111

I. La transmission des textes, 111 — II. La ponctuation et le style : 1. Ce qu'en disent les écrivains, 113 ; 2. Témoignages sur les XIX^e^-XX^e^ siècles (XIX^e^ siècle, Marcel Proust, J.-P. Sartre, comparaison de cinq romans contemporains), 114 ; 3. Ecrit et oral de M. Jouhandeau, 116 ; 4. Transgression et démarche poétique, 117.

Annexe I. Mise en place progressive des signes 120

Annexe II. Lois et hiérarchie des signes 121

Glossaire 124

Bibliographie 125

Imprimé en France
Imprimerie des Presses Universitaires de France
73, avenue Ronsard, 41100 Vendôme
Janvier 1996 — N° 41 899

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert